

PNRC

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE
PARCU DI CORSICA

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ
2020



Parc
naturel
régional
de Corse
Parcu di Corsica

SOMMAIRE

LES MISSIONS TRANSVERSALES

Mission 1 : Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée

Cette mission est traitée au travers des différents objectifs de la Charte, notamment dans l'axe 1, l'axe 3 et des objectifs opérationnels 2.3.4 et 2.3.5 de l'axe 2.

Mission 2 : Contribuer à l'aménagement du territoire

Cette mission est essentiellement traitée dans les objectifs stratégiques 2.2 et 2.3 de l'axe 2.

Mission 3 : Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie

Cette mission est essentiellement traitée dans les axes 2 et 3, ainsi que dans l'objectif stratégique 1.3 de l'axe 1.

Mission 4 : Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public

Le Pôle Education à l'Environnement et Sensibilisation des Publics travaille sur des thèmes liés directement aux actions menées par les agents du Syndicat Mixte.

Mission 5 : Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

La mission expérimentation est menée en fonction des opportunités pour l'ensemble des objectifs.

MISSION 4 CONTRIBUER À ASSURER L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION DU PUBLIC

AXE 0 GOUVERNANCE

AXE 1 A MUNTAGNA

1.1 Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne

- Renforcer la protection et la gestion des populations d'espèces vulnérables ou menacées et de leurs habitats 9
- Renforcement de la population de gypaète barbu 10
- Programme de conservation du mouflon de corse 11
- Compte-rendu synthétique 2020 de la participation des agents du Syndicat mixte au plan de gestion de la Truite de Corse 13
- Maintenir l'état de conservation des espèces d'intérêt patrimonial et lutter contre ou contenir les espèces allochtones et/ou invasives 14
- Améliorer et diffuser les connaissances sur les effectifs et la répartition des espèces (avifaune) 14
- Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles 16

1.2 Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne

- Relancer l'activité pastorale en estive 17
- Gérer durablement les milieux forestiers 19
- Préserver les milieux aquatiques et les zones humides 21
- Gestion des lacs et des milieux humides de montagne 22
- Préserver les espaces naturels des impacts des activités motorisées de loisir 23

1.3 Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature

- Organiser la gestion des grands itinéraires de randonnée 24
- Nouvelle gouvernance de la randonnée 25
- Gestion courante des itinéraires 26
- Gérer les sites majeurs à forte fréquentation 27
- Suivi de la fréquentation (hors GR20), participation aux programmes de gestion hors natura2000, expérimentations 28

AXE 2 I PAESI E A CAMPAGNA

2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources

- Accompagner et expérimenter au service du développement des territoires 30
- Projet alimentaire territorial sur le parcours du GR20 31
- Pérenniser les savoir-faire liés à l'exploitation des ressources locales 32
- Marque Valeurs Parc 33
- Valoriser les activités de nature en limitant leur impact sur la biodiversité et les paysages 35
- Cadrage des courses sur le GR20 36
- Développer le tourisme culturel 37

2.2 Construire un projet social durable

- Participer à la revitalisation des territoires 39
- Conseil en énergie partagé (CEP) 40
- Evolutions sociologiques des villages 40
- Quando sciappani i tempi... Campà qui ! 42
- Soutenir la capacité des territoires à générer du lien social 43
- Recensement des acteurs de la vie culturelle 44
- Parolle d'eri 5 & 6 45
- Conventionnement avec l'Aria 45

2.3 Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti

- Préserver les paysages ruraux et le caractère patrimonial des villages 47
- Charte du patrimoine arboré 48
- Maîtriser la publicité et valoriser les savoir-faire locaux par une signalétique commune 49
- Signalétique des communes 50
- Maîtriser l'impact paysager des activités sur le territoire 51
- Traitement des points noirs paysagers 52
- Conserver le niveau de biodiversité 53
- Programme de conservation du cerf de Corse 54
- Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau 58
- Mise en œuvre du programme « Rivières Sauvages » 59
- Maîtriser les pratiques motorisées et limiter leur impact sur les paysages et les habitats 60

AXE 3 A PIAGHJA E U MARE

3.1 Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes

- Valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine de l'Humanité 62
- Renforcer la protection des richesses patrimoniales de la réserve naturelle de Scandola 63
- Renforcer la gestion de la réserve de biosphère (MAB) 68
- Préserver les zones humides du littoral (oriental et occidental) 71
- Garantir le bon état de conservation des sites Natura 2000 72

3.2 Rechercher un développement plus durable des activités humaines

- Diversifier l'économie de la zone littorale 73
- Réalisation d'un inventaire patrimonial - Territoire de la Réserve MAB 74
- Promouvoir un urbanisme respectueux des paysages 75

RAPPEL DE LA CHARTE DU SYNDICAT MIXTE



3
7
8
9
9
10
11
13
14
14
16
17
17
19
21
22
23
24
24
25
26
27
28
29
30
30
31
32
33
35
36
37
39
39
40
40
42
43
44
45
45
47
47
48
49
50
51
52
53
54
58
59
60
61
62
62
63
68
71
72
73
73
74
75
76

MISSION 4 : CONTRIBUER À ASSURER L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION DU PUBLIC



Mieux faire connaître les richesses naturelles et culturelles aux différents publics est une des conditions d'une protection et d'un développement équilibré et maîtrisé.

Former et informer la jeunesse à la protection de l'environnement est une mission des Parcs et l'intervention en milieu scolaire, est au cœur du métier des animateurs au PNRC.

Le Pôle Education à l'Environnement et Sensibilisation des Publics travaille sur des thèmes liés directement aux actions menées par les agents du syndicat mixte (Cerf de Corse, Gypaète barbu, Balbuzard pêcheur, montagne...) mais aussi sur des sujets sensibles tels que la fragilité des espèces (Grand dauphin, Mouflon de Corse, Mérrou, Sittelle de Corse, Truite macrostigma...), des espaces (lacs, réserves...) et tout ce qui touche au patrimoine culturel de la Corse (patrimoine bâti, histoire, gastronomie, savoir-faire ancestraux...).

Les animateurs interviennent dans tous les établissements scolaires du territoire mais également sur un périmètre « hors parc » ; les programmes se font en partenariat avec les enseignants et sont adaptés à tous les niveaux de la maternelle au lycée.

Le milieu scolaire n'est pas le seul domaine d'intervention des animateurs, afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes (habitants et visiteurs), ils participent à de nombreuses manifestations et foires rurales (sur le territoire et « hors parc »).

En fonction du site et de la demande, ils proposent des animations (expositions commentées, projections, débats, conférences, caméra sous-marine etc.) et diffusent différents supports de sensibilisation (dépliants, brochures, affiches, marque page...).

Tout en mettant en avant les missions et actions du Parc, les sujets correspondent aux thèmes des manifestations.

Il faut noter qu'en raison du contexte sanitaire et de deux périodes de confinement, l'activité du Pôle en 2020 a été fortement perturbée.

Le Pôle Education à l'Environnement et Sensibilisation des Publics gère 4 structures d'accueil :

A Casa di a Natura à Vizzavona (axe 1 de la charte)

A Casa di u Mele à Murzu et le Village des Tortues à Moltifau (axe 2 de la charte)

ACasa Marina à Galeria (axe 3 de la charte)

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET AUPRES DU JEUNE PUBLIC SUR LE PÉRIMÈTRE PARC

- 36 écoles élémentaires et maternelles
- 6 collèges et 2 lycées
- 1 lycée agricole
- Alta Rocca Castagniccia Caccia Ghjunsani Centru di Corsica Niolu
- Dui Sorru- Dui Sevi Falasorma-Marsulinu Fium'Orbu
- Gravona
- Taravu - Bastelica

HORS DU PÉRIMÈTRE PARC

- 14 écoles maternelles et élémentaires
- 1 collège
- 1 lycée
- 1 lycée agricole

ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE

- Aiacciu : Centre social des Salines Candia Loretto et Résidence des Iles

ASSOCIATION

- Fium 'Altu,
- **Olympique Alatais**,
- Régionale des missions locales
- U Liamu Gravunincu
- La Pietrina
- Ligue Corse d'échecs
- Centre aéré de Lecci
- ALSH de Purtichju
- Sivom de Mezzana

ACCUEIL SPÉCIAL

- **Aiacciu** : ACLAM de Mezzavia

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

SUR LE PÉRIMÈTRE PARC

- Granaccia
- Figari

HORS DU PÉRIMÈTRE PARC

- Filitosa

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Le Pôle Education a expérimenté durant tout l'été une campagne de prévention et de sensibilisation sur les sites naturels les plus fréquentés de notre territoire. Plus de 500 personnes sensibilisées.

Surveillance des sites

Les animateurs ont par ailleurs participé à un programme de surveillance et de suivi de fréquentation des lacs de montagne Ninu, Crena, et I Pozzi di u Renosu.

Formation des animateurs

10 journées de formation en langue Corse.

ACTIVITES DIVERSES

- - « I trufeii scularii di u sviluppu à longu andà » les trophées du développement durable : 5 interventions en classe et 1 sortie terrain
- - A Festa di a lingua: Aiacciu et Travu (150 scolaires)
- - Journées Mondiales des zones humides
- - Forum des Métiers/ Journées d'information carrières
- - Réalisation de missions photos et vidéos sur le territoire du Parc
- - Réalisation d'outils d'animation et de sensibilisation
- - Réalisation de la « signalétique Covid » pour les structures d'accueil en adéquation avec le protocole sanitaire en vigueur

CASA DI A NATURA A VIZZAVONA (COMMUNE DE VIVARIU)

Située à 950 m d'altitude au pied du Monte d'Oru, A Casa di a Natura est le lieu privilégié pour découvrir la biodiversité de la montagne corse, mais aussi ses pratiques pastorales. Pour cela, A Casa propose 2 formules : le séjour avec hébergement et la sortie à la journée.

En séjour éducatif, la structure a accueilli 9 groupes (153 personnes) ; malheureusement 19 groupes représentant 380 personnes ont dû annuler leur séjour, malgré la mise en place d'un protocole sanitaire validé par les autorités concernées.

De nombreux travaux ont été effectués par les agents de la Casa durant cette période exceptionnelle : réfection aménagement du trottoir d'entrée, travaux de maçonnerie, de ponçage, de peinture, de plomberie et de débroussaillage.

Tra u faiu è lariciu

Une journée de découverte pour les scolaires, centres de loisirs et associations de la région ajaccienne, du grand Bastia, du centre Corse et du Fium'Orbu (407 personnes).

AGRI' GUSTI

A Casa di a Natura a reçu les « Jeunes Agriculteurs de Corse » et leurs partenaires pour la 4ème édition de la journée du goût avec Agri' Gusti. Une trentaine d'enfants et leurs accompagnateurs des écoles de San Petru di Venacu et de Grossetu Prugna ont été accueillis.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du « Programme National pour l'Alimentation ». Les scolaires ont également participé à différents ateliers (oiseaux forestiers, milieu aquatique et la truite) ainsi qu'à un rallye nature au cœur de la forêt encadré par les agents du Parc.

LE MOUFLON

Cette année, plus de 130 élèves ont été sensibilisés au cours de 10 interventions dans les écoles. Dans le cadre de l'opération de lâcher des mouflons dans le massif de Cagna, une exposition « Muvra viva » a été installée dans les 9 communes concernées (Auddè, Carbini, Figari, Livia, Monaccia d'Auddè, Pianottoli, Quenza, Sartè, Sotta). Une lettre d'information a été également mise à disposition des habitants.

LE GYPAETE BARBU

Programme « Altore vivu » : en lien avec les missions du Pôle valorisation des patrimoines, les animateurs ont sensibilisé 98 scolaires sur la fragilité de l'espèce. Les élèves de l'école de Calenzana ont officiellement baptisé une femelle née en captivité sous le nom de Flatta

LA TRUITE DE CORSE

Dans le cadre du **programme de conservation**, le Pôle EESP a la charge de la partie sensibilisation des publics, à travers des interventions en classe avec la mallette pédagogique et des sorties en bord de rivière. Plus de **150 scolaires** sensibilisés. Une capsule vidéo en langue corse a été enregistrée et diffusée dans les écoles.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Les agents de la Casa ont proposé tout au long de la période estivale, un point d'information et d'animation.

Installé à l'entrée du GR 20, l'expo bus a été utilisé pour présenter des expositions et des ateliers. Ce dispositif était complété par un animateur itinérant afin de sensibiliser les visiteurs au risque incendie en forêt.

La fréquentation a été importante avec plus de 6 000 personnes.

AVIFAUNE

De nombreuses interventions sur l'avifaune de la montagne insulaire sont réalisées en milieu scolaire et auprès du grand public.

- 6 interventions (186 scolaires)
- 1 atelier lors de la Journée Agri Gusti à la Casa di a Natura
- 1 animation et 1 exposition de photos dans le cadre de la Festa di a lingua organisée par Soffiu di a lingua à l'école de Travu

PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Au refuge de Bucchinera, un animateur a mis en place un point d'information avec une exposition de photos sur les oiseaux du plateau du Cuscionu (26 journées et plus de 1 000 visiteurs) ; Il a par ailleurs formé un agent saisonnier qui a assuré l'accueil du public tout au long de la période estivale.

SENSIBILISATION AU RISQUE INCENDIE

Le Programme GOLIAT (Groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du Territoire) est porté par différents partenaires : l'Université de Corse, l'Office National des Forêts, le Service d'Incendie et de Secours de Corse du Sud, le Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse, Aix-Marseille Université, la société Arobase et le Parc naturel régional de Corse.

Il a démarré en janvier 2020 pour une durée de 3 ans et demi et est décliné en 3 objectifs :

- Approfondir les connaissances phénoménologiques et historiques des feux de végétation en Corse.
- Développer des prototypes d'outils d'aide à la décision répondant aux besoins des opérationnels de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire.
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires ; le Pôle Education du Parc s'est vu confié cette mission.

La première action réalisée en 2020 : un calendrier présentant GOLIAT et contenant des informations, des messages de sensibilisation importants relatifs aux feux de forêt a été produit en collaboration avec tous les partenaires du projet GOLIAT ainsi que la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directions départementales des territoires et de la mer de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. 7 200 exemplaires ont été imprimés et distribués dans les 360 communes de Corse.

SOUTENIR LA CAPACITÉ DES TERRITOIRES À GÉNÉRER LE LIEN SOCIAL

CREATION DE JARDINS PEDAGOGIQUES

Cet espace permet d'observer, de découvrir, de comprendre la biodiversité au fil des saisons et de tisser des liens entre la classe, l'école et la commune. Nous proposons de découvrir diverses espèces (fruits, légumes et plantes aromatiques) 8 interventions dans les écoles primaires d'Aghjone, Prunu, Vilone d'Ornetu et San Lurenzu.

Un partenariat entre le Parc et l'association Lei Natura a été signé afin d'apporter un soutien technique. En effet, l'animateur assure l'encadrement de scolaires et participe à des manifestations organisées sur le site « les jardins d'Aghjone ».

Dans le cadre des trophées du développement durable, l'école de Santa Lucia di Portivechju a créé un jardin pédagogique avec le soutien de l'animateur du Parc (6 interventions).

ASSURER LA TRANSMISSION DES SAVOIR FAIRE

MIEL ET APICULTURE

A Casa di U Mele de Murzu :

Cette année, A Casa di u Mele a ouvert ses portes du 1er juillet au 30 septembre pour l'accueil du grand public ; au total plus de 1 378 visiteurs sont venus découvrir le monde des abeilles, l'apiculture en Corse et ont été invités à déguster la gamme des 6 miels AOP.

On peut noter une baisse importante de la fréquentation et de vente de produits qui s'explique en partie par la situation sanitaire et par une diminution de la production de miels.

D'autre part, la malle pédagogique « Mele di Corsica » est très demandée par les enseignants et est présentée tout au long de l'année scolaire. Les animateurs ont réalisé 31 interventions auprès de 384 scolaires.

L'OLEICULTURE

L'exposition intitulée « Da l'alivu a l'oliu » a été présentée au grand public à l'occasion de 3 manifestations : Fiera di Filitosa, Fiera di Granaccia et Fiera di Figari

A CASA PAOLETTI A NUCARIU

L'animateur propose, autour du hameau de Petricaghju, une découverte de la Castagniccia, ses arbres, ses paysages, son architecture, ainsi qu'une visite de l'Exploitation des Eaux d'Orezza.

Pour cette année particulière, il a encadré 3 classes du primaire (La Porta, Prunu et Valle d'Alisgiani)

GESTION FORESTIERE

Un groupe d'étudiants en BTS agricole option gestion et protection de la nature du lycée agricole et forestier Jean Monet de Vic en Bigorre a été accueilli au sein des 2 Case. Ce voyage éducatif a été l'occasion de découverte et d'échange entre les stagiaires et les agents du PNR de Corse, tant sur le plan de la gestion des espaces des espèces et de l'éducation à l'environnement. Plusieurs séances de travail ont été réalisées en salle et sur le terrain.

CONSERVER LE NIVEAU DE BIODIVERSITÉ

LE VILLAGE DES TORTUES DE MOLTIFAU

Cette année, les agents n'ont pas pu organiser de visites guidées, ils ont accueilli environ 3 000 visiteurs de juillet à fin septembre. La gestionnaire a obtenu le certificat de capacité pour la présentation au public de Tortues d'Hermann pour une période de 5 ans. Elle a par ailleurs corrigé les non conformités afin de régulariser la situation administrative du parc. Suite à la demande de financement déposée auprès des services de l'Office de l'Environnement de la Corse des travaux relatifs à la réhabilitation du village des Corse ont été réalisés au printemps.

PROGRAMME DE CONSERVATION DU CERF DE CORSE

Interventions en milieu scolaire : 165 élèves sensibilisés avec différents outils :
Une exposition « U Cervu Corsu, »
Des dépliants et un CDrom bilingue (français -corse) Des bois récupérés dans les enclos d'élevage.

PROJETS INNOVANTS

Création d'Aires Marines et Terrestres Educatives

Une aire éducative est un petit territoire géré de manière participative par les élèves d'une école. Ce projet éco citoyen en lien direct avec les acteurs du territoire s'inscrit dans la dynamique de l'enseignement scolaire, il permet d'acquérir plus de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel, de rencontrer des professionnels et de proposer des actions de protection et de valorisation du patrimoine.

En 2020, les communes de Prunelli di Fiumorbu, de Carghjese et d'Olimi Capella ont été retenues pour rejoindre le réseau coordonné par l'Office Français de la Biodiversité pour obtenir le label « Aires éducatives ». L'animateur du Pôle, en tant que référent, accompagne l'enseignant et la classe dans cette démarche tout au long de l'année scolaire (5 interventions et 1 sortie terrain)

A CASA MARINA (COMMUNE DE GALERIA)

Ouverte en 1994, A Casa marina est située dans un cadre environnemental exceptionnel, à proximité de la réserve naturelle de Scandola et au cœur de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu .

En 2020, la structure a accueilli 3 groupes en séjour (1 classe de BTS agricole de Vic en Bigorre, 1 classe de l'école Joseph Pietri de Portivechju et 1 groupe d'étudiant master 2 de l'Université Aix Marseille).

Plusieurs groupes représentant 333 personnes ont dû annuler leur séjour face à la crise sanitaire, malgré la mise en place d'un protocole validé par les autorités concernées.

Des travaux ont été effectués par les agents de la Casa pour améliorer l'accueil des groupes.

Les agents ont également accueilli un stage de biologie marine et de photographie sous marine (club de plongée Incantu) et une journée d'échange avec la réserve Mab de Fontainebleau. Par ailleurs, l'équipe a encadré tout au long de l'année un stagiaire BTS GPN du lycée agricole de Sartè.

SENSIBILISATION AU MILIEU MARIN ET JOURNEES PORTES OUVERTES GRAND PUBLIC

- Mise en place d'expositions sur différentes thématiques (U parcu di Corsica et la biodiversité, la réserve de Biosphère du Fangu ,le balbuzard pêcheur, la réserve naturelle de Scandola et les réserves naturelles de Corse) : **850 visiteurs** durant 3 mois
- Visites guidées par les agents de la Casa Marina sur le sentier des mésanges en forêt de Piriò : participation d'une centaine de personnes

PARTICIPATION DES AGENTS DE LA CASA MARINA A L'ACTIVITE DE LA RESERVE NATURELLE DESCANDOLA ET A LA SURVEILLANCE DE LA VALLEE DU FANGU

Au total, 55 journées consacrées à ce soutien.

SENSIBILISATION AU MILIEU MARIN EN MILIEU SCOLAIRE

Le Pôle a effectué des interventions en milieu scolaire, de la maternelle au lycée, qui portaient sur la Réserve de Scandola ou les espèces marines (grand dauphin, mérrou, balbuzard pêcheur...).

Pour cela nous utilisons le matériel pédagogique suivant : « le Kit école de la mer », maquettes du Balbuzard pêcheur, Grand dauphin et Mérrou, exposition, diaporama et fiches pédagogiques. Programme « A l'école de la mer » coordonné par l'OEC.

17 interventions pour 117 scolaires

PRESERVER LES ZONES HUMIDES DU LITTORAL

- « Lagunes et étangs côtiers de Méditerranée » : 7 sorties pour 123 scolaires
- « Du maquis à la dune » : rallye nature sur le site de Pinia 48 scolaires
- « Journées mondiales des zones humides » : 70 personnes sensibilisées et 1 journée avec 15 adultes de Lecci
- « I Salini di Porti Vechju » : 9 classes de primaires, collèges et lycée de Portivechju (158 scolaires)

Par ailleurs, l'animateur du secteur, en partenariat avec avec l'Office du Tourisme de Portivechju a proposé une balade ornithologique et patrimoniale pour découvrir ce site (accueil d'une classe et de 75 visiteurs)

AXE 0 GOUVERNANCE

GOUVERNANCE FINANCIÈRE

CONVENTION QUINQUENNALE 2020-2024

Relative au financement de la mise en œuvre des actions du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse sur son territoire

Stabilisation des ressources financières du syndicat mixte du PnrC incluant l'accès à des financements d'opérations en investissement.

La convention vise à définir les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre des actions du Syndicat mixte du PNRC sur son territoire telles que précisées en détail après concertation dans le rapport de Charte. Elle fixe les modalités de partenariat technique et financier entre la Collectivité de Corse, l'OEC et le SM du PNRC en ce qui concerne la mise en œuvre du programme d'actions 2020-2024 établi dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse et la nouvelle Charte du PNRC. Cette convention permet ainsi :

- ✓ De mettre en œuvre le programme d'objectifs définis dans le rapport de Charte,
- ✓ D'en assurer le suivi et l'évaluation,
- ✓ De dégager les moyens financiers nécessaires pour les atteindre en se basant sur la Charte du PNRC acté par délibération de l'Assemblée de Corse et le comité syndical du PNRC.

MISSION EVALUATION

FINALISATION DU DOCUMENT DE CHARTE

- Mise à jour du rapport de Charte par rapport aux demandes du CNPN dans l'avis final
- Mise à jour des cartographies des communes à périmètre partiel
- Impression des exemplaires réglementaires

LANCEMENT DU LOGICIEL EVA

- Définition des projets d'après le programme triennal
- Assistance aux agents pour la prise en main du logiciel et la saisie des fiches action
- Poursuite de la saisie des fiches projets en lien avec les chargés de projet

VEILLE SUR LES OBSERVATOIRES ET LES TYPES DE DONNÉES DISPONIBLES

- Etablissement des listes d'indicateurs issus de la Charte
- Recensement des données disponibles sur le territoire

COMPTE-RENDUS D'ACTIVITÉ

- Compte-rendu d'activité du Syndicat mixte du PNRC 2019 et compte-rendu 2019 synthétique

AXE 1 A MUNTAGNA LA MONTAGNE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1.1

Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne

1.2

Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne

1.3

Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature

1.1 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE DE LA MONTAGNE

RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DES POPULATIONS D'ESPÈCES VULNÉRABLES OU MENACÉES ET DE LEURS HABITATS [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Améliorer et diffuser la connaissance sur les espèces vulnérables et leurs habitats.
- Augmenter les effectifs des populations de Gypaètes et de Mouflon de Corse et permettre l'extension de leurs aires de répartition.
- Mieux comprendre les risques, les menaces et les facteurs limitants, afin de les réduire, notamment par la sensibilisation des habitants.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Poursuivre l'animation et la mise en œuvre du PNA en faveur du Gypaète barbu.
- Proposer et mettre en œuvre des programmes ou actions de conservation, de sauvegarde, de connaissances des espèces vulnérables ou menacées, en assurant l'interface entre scientifiques et acteurs de la conservation et en animant des projets de sciences participatives.
- Inciter les collectivités territoriales concernées par les 17 (parmi 36) sites du réseau Natura 2000 axés sur la protection des espèces et milieux très vulnérables, présents sur le périmètre du Parc, à assumer la présidence et l'animation des comités de pilotage ; le cas échéant assurer tout ou partie de cette animation, voire la présidence des COPIL, sous conventionnement multipartite (Etat, Collectivité de Corse, collectivités, SMPNRC).
- Œuvrer à la préservation à long terme des TVB en contribuant à la définition puis à la mise en œuvre du document valant SRCE élaboré par la Collectivité de Corse.
- Poursuivre la gestion de l'enclos d'élevage de Quenza dans la perspective d'un renforcement des effectifs de mouflons de Corse et mettre des agents à disposition des différents programmes. Analyser les perceptions et les représentations sociales vis-à-vis de la biodiversité et les paysages, en vue d'une communication/sensibilisation adaptée aux enjeux de protection visés dans le cadre des programmes de conservation mis en œuvre (espèces, faune, flore, habitats, paysages, géologie...).
- Sensibiliser et informer les élus [représentants des communes et établissement publics de coopération intercommunale (EPCI)], les acteurs locaux et le grand public sur les enjeux et les moyens de préserver les espèces menacées, notamment le Gypaète, la Sittelle et le Mouflon...

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À la bonne gestion des politiques publiques de conservation dans le cadre des stratégies régionales et nationales (plans nationaux d'actions ou PNA, plans régionaux d'actions ou PRA, Natura 2000, SCAP, orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats ou ORGFH...) en synergie avec le développement local.
- À la mise en œuvre des plans nationaux d'actions et des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 dont il n'est pas animateur.
- À l'acquisition de connaissances (suivis des populations, inventaires...), notamment en ce qui concerne l'avifaune (Sittelle corse, Niverolle alpine, Accenteur alpin, Tichodrome, Traquet motteux...), notamment à travers son observatoire du territoire.
- Au réseau de surveillance de la Truite de Corse, sous pilotage de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FCPPMA).
- À la validation et la diffusion des connaissances et des préconisations émises par ses partenaires (ONF, ONCFS, ONEMA...).
- Au suivi des espèces invasives.

RENFORCEMENT DE LA POPULATION DE GYPAËTE BARBU



 <https://www.gypaete-corse.com/>

CADRE DES ACTIONS

Le SMPNRC est acteur de la stratégie en faveur du Gypaète barbu sur l'île, pour les objectifs définis avec ses partenaires :
Coordination du PNA Gypaète barbu pour la Corse (PNA piloté par la DREAL Nouvelle Aquitaine).

Animation commune de 7 sites natura 2000 à enjeu Gypaète barbu :

- ZPS « Vallée du Verghello »
- ZPS « Haute vallée du Fiume Grossu »
- ZPS « Vallée de la Restonica »
- ZPS « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca »
- ZPS « Scala di a Santa Regina »
- ZPS « Cirque de Bonifato »
- ZPS « Haute vallée du Fangu »

Mise en œuvre de la convention avec la Vulture Conservation Foundation (VCF), qui gère notamment le réseau d'élevage des gypaètes barbues.

Enfin, au titre de son rôle prépondérant dans la préservation de cette espèce en Corse, le Syndicat mixte élabore un projet de Life GYPRESCUE, qui sera déposé auprès de l'Union européenne.

La participation aux réseaux (rencontres et meeting annuel du GVF (Groupe Vautours France) et de la VCF, réseau IBM) et la mise à jour du site internet permettent les échanges et les retours d'expérience pour la conservation du Gypaète barbu.

LES ACTIONS DE SUIVI

Suivi génétique continue de la population.

Il s'agit d'un suivi génétique annuel à long terme de la population par analyse de matériel (plumes, fragments de coquilles...) prélevé dans les nids. En 2020, il n'y a pas eu de prélèvements.

Suivi de la population : effectif et reproduction.

Le suivi se fait par observation directe, dans les sites où la présence du Gypaète est avérée mais également par prospection dans des zones où sa présence est possible (ou dans un site où il a été présent).

L'effectif de la population en 2020 est d'environ 20 individus : 4 couples d'adultes, 1 adulte territorial seul, 2- 3 adultes flottants, 1 adulte imparfait 5ème année (lâché en 2016, Muntagnolu), 2 subadultes de 4ème année (lâchés en 2017, Ercu et Luna), 2 jeunes de 2ème année (lâchés en 2019, Cintu et Orba) et 2 juvéniles de 1ère année (nés en 2020). Concernant la reproduction, 3 des 4 couples ont pondu. Le couple de Bonifatu a eu un jeune à l'envol.

Le suivi de la population a été réalisé par le SMPNRC, l'ONF, le CENC et des bénévoles.

Les résultats sont mis en perspective avec les tendances relevées au cours des 38 années (période 1983-2020) de suivis : le déclin observé à partir de 2009, après une longue période de stabilité apparente, est un peu ralenti. Mais la faiblesse de l'effectif est plus que préoccupante et ne permettrait pas une reprise de la population même si toutes les conditions favorables étaient réunies. La population ne se renouvelle plus.

ÉTUDE DU DEVENIR ET DE L'UTILISATION DE L'HABITAT PAR LES GYPAËTES IMMATURES.

Cette étude est mise en œuvre en identifiant individuellement les jeunes gypaètes par la pose de bagues, d'émetteurs GPS/VHF et/ou de décoloration alaire. Neuf gypaètes (3 sauvages et 6 lâchés) ont été marqués individuellement. L'essentiel de l'activité de ces gypaètes se concentrent sur la chaîne montagneuse centrale. Cependant, de façon récurrente, des individus fréquentent le Cap corse, ainsi que des zones proches du littoral. On constate que 100 % des gypaètes lâchés sont allés dans le Cap Corse. Les gypaètes autochtones auraient-ils une capacité de dispersion plus faible que les gypaètes lâchés sur l'île ?

En 2020, aucun gypaète n'a été marqué.

LES ACTIONS DE CONSERVATION ET DE RÉDUCTION DES CAUSES DE MORTALITÉ

Nourrissage artificiel.

Le nourrissage artificiel a été mené toute l'année, et accentué en période d'élevage des jeunes, en fonction des mesures liées à la crise sanitaire. En 2020, neuf sites de nourrissage ont été approvisionnés, pour un total de 4,834 tonnes de nourriture, sur les communes de : Asco, Calenzana, Castirla, Corté, Evisa, Guagnu, Lozzi, Pioggiola-Mausoleo, Venaco.

Deux types de nourrissage artificiel ont été réalisés :

1) nourrissage artificiel « ordinaire » destiné aux gypaètes de toutes les classes d'âge, pour favoriser la survie des individus et permettre aux couples d'être en meilleure condition pour se reproduire. Dans la mesure où des gypaètes adultes et immatures ont été observés et ont bénéficié ponctuellement de la nourriture déposée sur les charniers, on peut considérer que ce nourrissage a contribué à la survie des individus, sans être en mesure de quantifier.

Les sites de nourrissage sont fréquentés par des gypaètes immatures et adulte

2) nourrissage artificiel « spécifique poussin ». L'objectif est d'augmenter la productivité des couples. Des parties carnées ont été déposées sur les sites de nourrissage afin que les parents des poussins puissent leur apporter des parties molles (chair...), type de nourriture indispensable les premières semaines après l'éclosion. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, ce nourrissage a été moins fréquent en 2020. On note tout de même l'envol d'un jeune à Bonifatu.

RENFORCEMENT DE LA POPULATION

2020 est la 5^{ème} année de mise en œuvre de ce programme de renforcement de la population. Un lâcher de deux gypaètes a eu lieu en 2019 à Lozzi, mais aucun gypaète n'a été lâché en 2020.

Conservation ex-situ du patrimoine génétique.

Il s'agit d'un prélèvement d'œufs pendant la couaison (le nid est choisi pour que ce prélèvement impacte le moins possible une reproduction naturelle). En raison de mauvaises conditions météorologiques et de l'enneigement du site, il n'y a pas eu de prélèvement d'œuf. Tout le travail de suivi des couples en amont avait été effectué. Depuis le début de l'opération en 2015, un total de trois gypaètes corses a été intégré au sein du réseau EEP/VCF.

Gestion des Zones de sensibilité majeure (ZSM), afin de diminuer les dérangements potentiels d'origine anthropique.

Plusieurs actions (rencontres, affichages, conventionnements) ont été menées auprès des grimpeurs, acteurs du vol non motorisé, pilotes de l'armée de l'air, pour sensibiliser à la nécessité de respecter les ZSM durant la période de reproduction.

Résumé. Le sauvetage de la population de Gypaète barbu reste une priorité et mobilise la majorité des moyens humains de l'équipe avifaune. Cette population est toujours vulnérable et proche de l'extinction : 4 couples, une vingtaine d'individus au total. Les actions entreprises, dont le renforcement de la population (six jeunes gypaètes lâchés depuis 2016), auront des effets positifs et durables qui se mesureront que dans plusieurs années. Des améliorations notables sont à apporter dans les domaines suivants : identification des causes d'échec de la reproduction / de mortalité / d'abandon de territoire, efficacité du nourrissage artificiel... Des méthodes de suivi plus pertinentes doivent être développées : caméras dans des nids et sur des sites de nourrissage, marquage individuel (émetteurs GPS...), analyses génétiques, analyses éco-toxicologiques...

SENSIBILISATION DU PUBLIC : PROGRAMME « ALTORE VIVU »

Les animateurs ont mené treize interventions dans les écoles sur la préservation du Gypaète barbu. Au total 98 scolaires ont été sensibilisés. Dans le cadre d'une série d'interventions sur le Gypaète barbu auprès de deux classes de l'école élémentaire de Calenzana, il a été proposé aux élèves de baptiser une femelle élevée dans un centre géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie. L'œuf dont est issue cette femelle avait été prélevé dans le nid de Bonifatu, dans le cadre du programme de conservation génétique ex-situ. Cette femelle née en captivité est destinée à rester en volière dans ce centre et à donner naissance à de jeunes individus qui pourront eux être relâchés. Elle participera ainsi au repeuplement de l'espèce dans nos montagnes. Les élèves l'ont baptisée « FLATTA » comme la rivière et la forêt qui surplombent l'école de Calenzana.

Les élèves peuvent, à tout moment, suivre la vie de leur jeune protégée en se connectant sur le site de la caméra en direct du centre d'élevage.

PROGRAMME DE CONSERVATION DU MOUFLON DE CORSE

OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION :

ÉLEVAGE ET CRÉATION D'UN NOUVEAU NOYAU DE POPULATION DE MOUFLON SUR LE MASSIF DE CAGNA

ELEVAGE ET CAPTURE :

Méthodologie employée :

En 2003, un programme LIFE intitulé « Conservation et extension des populations de mouflons corses en Corse » a été porté par le SM PNRC et ses partenaires. Après 2 saisons de captures (2004 et 2005), 18 mouflons ont été mis en contention au niveau de l'enclos de Quenza. Le SM PNRC est depuis 2004 le seul gestionnaire de cet enclos d'élevage. Cette année, 5 sessions de capture ont eu lieu, au cours de celles-ci, 38 animaux ont été capturés : 25 animaux ont été identifiés car ils n'avaient jamais été capturés. Les KITS de prélèvements, contenant les prélèvements sanguins sont envoyés au laboratoire du Cismonte et au laboratoire de GAP qui analysent 13 pathologies. Avec le passage du mouflon en espèce protégée une nouvelle identification (puce électronique placée dans le cou de l'animal) est obligatoire et pratiquée par le vétérinaire. Les numéros des puces sont ensuite rentrés dans le fichier I FAP pour l'identification de faune sauvage.

Quinze mouflons ont été capturés pour le lâcher du 21 Octobre 2020. Huit d'entre eux avaient déjà été capturés aux mois de Juin et de Juillet 2020. L'organisation de cette session de capture a suivi un protocole précis. Durant la session de capture, chaque animal a fait l'objet de prélèvements sanguins, de mesures morphométriques et d'un marquage par une puce d'identification électronique. Tous ont été vermifugés. Pour les animaux non identifiés, deux boucles de couleurs différentes ont été placées pour permettre, notamment, la recapture visuelle en nature. Les prélèvements sanguins ainsi que la mise en place des puces électroniques ont été effectués par le vétérinaire. Parmi les individus capturés, sept ont été équipés de colliers GPS de marque Loteck, deux femelles et cinq mâles.

RÉSULTATS :

Relâcher : création d'un nouveau noyau de population sur le secteur de cagna :

Méthodologie employée :

Les bons résultats obtenus en enclos depuis 2013, ont permis en 2017 d'établir une convention cadre de partenariat signée entre l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), la DREAL, le SMPNRC et l'OFB (anciennement ONCFS), pour la mise en œuvre d'une étude concertée permettant de définir le site le plus favorable au lâcher in natura de mouflons issus de l'enclos d'élevage de Quenza.

Le site de Cagna a été retenu pour être le premier site, les critères liés à l'acceptation sociale ont été prépondérants.

Quinze mouflons ont été capturés pour le lâcher du 21 Octobre 2020. Huit d'entre eux avaient déjà été capturés aux mois de Juin et de Juillet 2020. L'organisation de cette session de capture a suivi un protocole précis. Durant la session de capture, chaque animal a fait l'objet de prélèvements sanguins, de mesures morphométriques et d'un marquage par une puce d'identification électronique. Tous ont été vermifugés.

Pour les animaux non identifiés, deux boucles de couleurs différentes ont été placées pour permettre, notamment, la recapture visuelle en nature. Les prélèvements sanguins ainsi que la mise en place des puces électroniques ont été effectués par la vétérinaire. Parmi les individus capturés, sept ont été équipés de colliers GPS de marque Loteck, deux femelles et cinq mâles. Les individus, tous masqués, ont été placés individuellement dans des caisses de transport en bois, afin de diminuer leur stress. Les caisses de transport ont ensuite été placées sur des camions et transportées jusqu'au stade de la commune de Carbini qui constituait la Drop Zone (DZ) de l'hélicoptère. L'héliportage a été effectué par rotation de quatre caisses, placées sur une structure métallique, réalisée par l'équipe régie du SM PNRC, adaptée au transport aérien, jusqu'au site de relâcher. Ce site se situe au lieu-dit « Monte Tignosu ». Les 15 caisses ont été placées côte à côte sur la zone du lâcher. Les deux femelles et l'agneau ont été relâchés en premier et en même temps. Par la suite, chaque mâle a été libéré. Chaque animal a enfin regagné la nature sans blessure. 40 agents ont été mobilisés pour cette opération.

Le suivi en nature est primordial afin d'étudier les individus et l'évolution de ce noyau de population. Pendant un an, un suivi d'au minimum une sortie par semaine aura lieu afin d'effectuer le protocole de capture marquage recapture (CMR) sur le site. En théorie les colliers GPS transmettent 8 fois par jour les positions des mouflons. Mais à cause des zones blanches et du site qui a un relief accidenté, régulièrement la position des sept animaux qui sont équipés n'est pas transmise. La responsable du programme assure 3 fois par mois au minimum un suivi terrain avec les antennes VHF et avec le récepteur GPS pour collecter les données des colliers. Un binôme du PNRC assure également un suivi par mois tout comme les partenaires du programme (OFB, ONF et CDC). Les agents, qui connaissent le parcours à effectuer, ont la veille de leurs suivi terrain les dernières localisations GPS transmises par les colliers présents sur leur zone de recherche. Il y a des parcours différents en fonction de la répartition spatiale des mouflons. Sur le terrain, chaque observation et chaque fréquence VHF captée est référencée dans une fiche de suivi formalisée. Ces données précieuses vont permettre d'en connaître plus sur la biologie et les comportements de cette espèce.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Animation en milieu scolaire

Les outils utilisés font partie de la malle pédagogique élaborée dans le cadre du programme Life : silhouettes de mouflon (mâle, femelle, agneau), cornes en résine, panneaux de masques faciaux de la femelle et diaporama.

En 2020, ce sont 131 élèves, de l'école élémentaire au lycée, qui ont été sensibilisés au cours de 10 interventions.

Animation grand public

Dans le cadre de l'opération de lâcher des mouflons dans le massif de Cagna, une exposition « Muvra viva » a été installée dans les 9 communes concernées (Auddè, Carbini, Figari, Livia,



COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE 2020 DE LA PARTICIPATION DES AGENTS DU SYNDICAT MIXTE AU PLAN DE GESTION DE LA TRUITE DE CORSE

Le plan de gestion de la truite de Corse (validé pour la période 2018-2022) est issu du Life « conservation de la truite macrostigma en Corse » (2003-2007) et comporte 6 axes de travail. Sont développées ici uniquement les actions auxquelles ont participé les agents du Syndicat mixte.

MAINTENIR LES POPULATIONS PURES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Surveillance des sites

Le réseau est articulé autour de deux axes : les missions de police ciblées sur le braconnage « dur » et la surveillance dite « en routine » pour assurer une présence sur le terrain. L'AFB, en lien avec la Fédération, pilote les opérations de police ciblées et la Fédération pilote le reste des opérations. Pour le SM PNRC : 10 journées/agent prévues, 4 effectuées.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES CARACTÉRISTIQUES ET DE LA RÉPARTITION DE LA TRUITE DE CORSE

Contrôler périodiquement les niveaux de population

Objectif : suivre l'évolution des populations

Méthode : poursuite du suivi des six populations témoins entamé en 2004 afin de contrôler l'évolution des effectifs. Ces suivis pourront être étendus à d'autres populations. L'échantillonnage est effectué par pêche à l'électricité, et les méthodes sont à adapter aux types de milieux prospectés. Sur les cours d'eau qui peuvent être entièrement prospectés par pêche à pied (cas des sites étudiés pour la truite corse, figure n°=3) nous procédons à un inventaire exhaustif par prospection complète de la station et réalisation de pêches successives permettant une estimation du peuplement le plus probable par des méthodes statistiques (De lury, Carle et Strub...).

Les pêches d'inventaire, auxquelles ont participé les agents du Syndicat mixte (formés à cette pratique d'inventaire) ont été réalisées les 25/08/2020 et 04/09/2020 à Saint-Antoine, le 26/08/2020 au Chjuvone, le 28/08/2020 à a Manica, le 09/09/2020 à Marmanu, le 11/09/2020 à Val d'Ese et le 15/09/2020 au lac de Ninu. Pour le SM PNRC : 10 journées/agent prévues, 9 effectuées.

Tendance de la population de truites du site / à l'état zéro :

Saint-Antoine est le site qui pose vraiment problème. Ce qui est d'autant plus dommage c'est que les cours d'eau à proximité abritent de belles populations selon les pêcheurs. La réserve serait-elle visée ? Un effort de surveillance devra être mis en place dès 2021. A Chjuvone, le suivi annuel devait laisser place à un suivi ponctuel mais la tendance 2020 incite à y retourner en 2021 pour voir comment évolue la population. Sur les autres sites, les fluctuations (négatives ou positives) ne sont pas significatives, et les densités sont stables.

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

L'animation en milieu scolaire

Objectif : sensibiliser les enfants à la conservation des truites sauvages et plus généralement de notre environnement.

En 2020, a Casa di a natura en collaboration avec le syndicat des Jeunes agriculteurs de Corse et leurs partenaires ont organisé la 4^{ème} édition « d'Agri Gusti » dans le cadre de la semaine du goût. Une trentaine d'enfants et leurs accompagnateurs des écoles de Saint Pierre de Venaco et de Grossetto Prugna ont été accueillis pour des animations autour du goût, de l'agriculture corse, de la saisonnalité et de la sensibilisation à une alimentation équilibrée avec des ateliers pédagogiques. Un atelier consacré à la truite de Corse a été proposé aux deux classes (mallette pédagogique).

Les agents du SM PNRC ont également animé 8 interventions dans 6 classes d'écoles élémentaires, pour 115 élèves au total.

Total : 10 journées effectuées sur les 40 prévues.

De plus, suite à l'annulation de la « Girandella di a Lingua Corsa » organisée par le CPIE A Rinascita, une capsule vidéo en langue corse sur la truite de Corse (malle pédagogique et maquettes) a été enregistrée et diffusée auprès des écoles.

L'information du grand public

Objectif : sensibiliser un large public sur l'intérêt de conserver nos truites sauvages (notamment grâce à l'arrêt du braconnage)

En 2020, les foires ont été annulées, le programme a été fortement perturbé. Le Pôle EESP du Syndicat mixte du parc naturel régional de Corse dispose d'une exposition au format roll up « U Parcu di Corsica : une biodiversité à préserver » : celle-ci présente le territoire du parc qui abrite une grande biodiversité, des espaces remarquables et fragiles avec un panneau consacré à l'eau douce et un encart sur la truite de Corse. Cette exposition accompagnée du kit « eau douce » a été présentée à partir du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 à la Casa marina de Galeria. Ce sont ainsi plus de 800 visiteurs qui ont été sensibilisés tout au long de l'été.

Total : 10 journées effectuées sur les 10 prévues.

SUIVI DU PLAN

Réunions des comités de pilotage et scientifique

En 2020, le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue de réunions en présentiel. Il y a eu une seule réunion en visio-conférence le 17/12/2020. Elle regroupait le comité scientifique et la commission truite de Corse, en présence du SM PNRC. Le bilan 2020 a été réalisé et le prévisionnel 2021 validé.

MAINTENIR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET LUTTER CONTRE OU CONTENIR LES ESPÈCES ALLOCHTONES ET/OU INVASIVES

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Maintenir un état de conservation favorable pour les espèces non vulnérables.
- Développer une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée à leur préservation.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

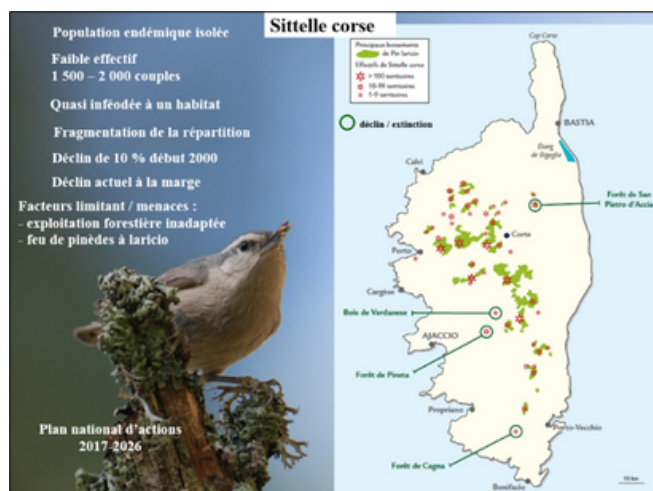
- Poursuivre ses actions au titre des plans d'actions sur l'Aigle royal et l'Autour des palombes cyrno sarde.
- Mettre en œuvre les préconisations de ses partenaires (ONCFS, ONEMA, ONF, CBNC/OEC, OCIC/OEC, OEC, Université, DREAL...) afin de contribuer à la préservation de la faune et de la flore de montagne.
- Accentuer les efforts sur l'étude et le suivi des espèces invasives en montagne et mettre en place des plans d'éradication le cas échéant.
- Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public sur les enjeux et les moyens pour garantir le maintien de ces espèces non menacées (faune et flore) et de leurs habitats, notamment à travers des programmes de sciences participatives.
- Inciter les collectivités territoriales concernées par les 3 (parmi 36) sites du réseau Natura 2000 axés sur la protection des espèces et milieux vulnérables et/ou menacés par des invasives, présents sur le périmètre du Parc, à assumer la présidence et l'animation des comités de pilotage.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de conservation.
- À l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ou actions de gestion, d'acquisition de connaissances, et de suivi de ces espèces et de leurs habitats. Il assure, à ce titre, l'interface entre les acteurs scientifiques et ceux de la conservation.
- À l'élaboration et la mise en œuvre des PRA, des 15 PNA concernant le périmètre du PNRC et des 36 documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000.
- Aux 12 projets dans le cadre de la SCAP, en assurant leur portage le cas échéant.
- À la définition puis à la mise en œuvre du document valant SRCE élaboré par la Collectivité de Corse.
- Au suivi et à l'actualisation des ORGFH, notamment à travers son observatoire du territoire.
- À la validation et la diffusion des connaissances acquises.

AMÉLIORER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LES EFFECTIFS ET LA RÉPARTITION DES ESPÈCES (AVIFAUNE)

SITELLE CORSE



Actions :

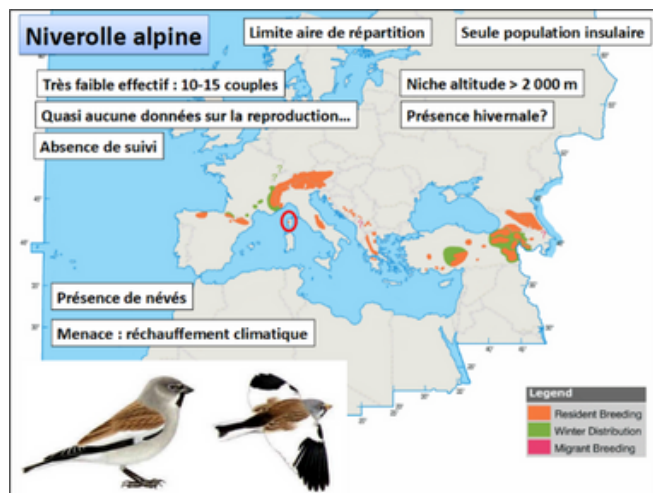
- Suivis et recensements en période de reproduction. Ils n'ont pas pu être réalisés en raison des mesures liées à la crise sanitaire. Un début de recensement a été fait en forêt communale de Venaco.
- Groupes de travaux pour l'adaptation des politiques forestières à la préservation de la Sittelle corse, l'analyse diachronique de données et la création d'espaces protégés

Publications :

Seguin J.-F., Thibault J.-C. & Torre F. 2020 Sitta whiteheadi Corsican nuthatch. In Keller et al., European Breeding Birds Atlas 2. Abundance and change. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona.

Résumé : La population de Sittelle corse est toujours vulnérable. On observe plus de cas de disparition de territoires que de découverte de nouveaux territoires dans les forêts ayant déjà fait l'objet de deux recensements. Une augmentation de l'implication du SMPNRC serait souhaitable pour les phases de terrain (recensement...).

NIVEROLLE ALPINE

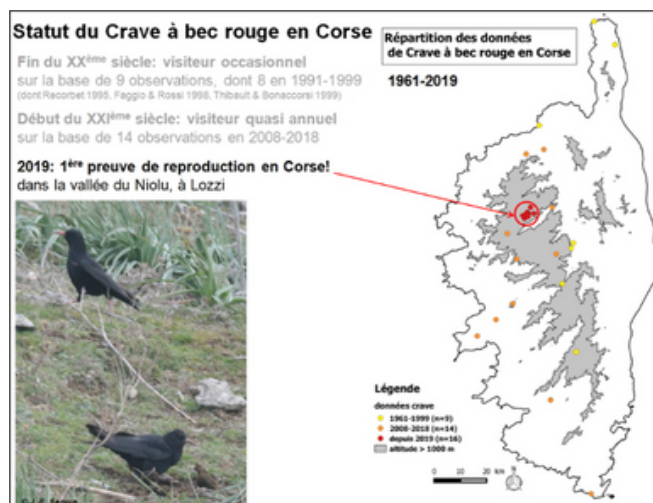


Actions :

- Suivi et recueil de données. Seulement deux observations en période de reproduction et une observation en hiver en 2020. Le déclin de la population se confirme sur certains sites historiques.
- Sensibilisation / information. Affiche d'un « wanted niverolle » dans les stations de ski.
- Échanges avec le Réseau « European Snowfinch Group » ESG. Préparation, avant annulation, du 2nd Snowfinch European Meeting (24-25/04/2020) à Corté et Camp de capture (26/04 au 01/05/2020) en Corse
- Élaboration et rédaction d'un programme de recherche « Population dynamics and connectivity of the European Snowfinch populations », à valider par le MNHN/CRBPO.

Résumé. On est confronté à la réelle difficulté d'étudier cette espèce sur l'île : très faible effectif, accès aux sites potentiels... Une collaboration internationale est initiée. Cette espèce pourrait disparaître de l'île, avant même qu'on améliore les connaissances. Une mobilisation plus importante est souhaitable sur l'île.

CRAVE À BEC ROUGE



Actions :

- Suivi et recueil de données : mise en place d'un suivi mensuel depuis à Lozzi. Reproduction en 2020, toujours sur la commune de Lozzi, seul site connu sur l'île depuis 2019.
- Rédaction d'un article en cours

Résumé. Changement de statut. Confirmation, pour la 2ème année consécutive, de la reproduction du Crave à bec rouge sur l'île. Il semble qu'une population de Crave à bec rouge s'installe sur l'île au sein du territoire du PNRC.

VAUTOUR FAUVE

Le Vautour fauve est considéré comme un visiteur rare en Corse. Cependant, depuis l'automne 2015, les observations se multiplient. En 2020, 2 vautours fauves sont présents simultanément en Corse. Un 3ème individu est en convalescence au centre de soins des rapaces de Corté. Ces vautours sont en partie d'origine captive, lâchés dans le cadre de programme de réintroduction en Europe continentale. Un article est en préparation en raison du changement de statut de cette espèce.

Résumé. Changement de statut. Deux individus non territoriaux, présents à l'année.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

De nombreuses interventions sur l'avifaune de la montagne insulaire sont réalisées en milieu scolaire et auprès du grand public à partir de photos et de maquettes d'oiseaux. En 2020, 8 interventions ont été menées en milieu scolaire sur le thème de l'avifaune ; il y a eu aussi deux interventions pour des scolaires lors de la journée Agri Gusti (Casa di a natura) et à l'occasion d'a Festa di a lingua organisée par « Soffiu di a lingua » (école de Travu). Cela représente en tout 280 élèves.

RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DES SITES NATURELS FRAGILES

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Améliorer la protection des espaces de montagne par la concrétisation des projets de classement en cours et la mise en œuvre de la SCAP (12 sites – Cf. Annexe 4).
- Renforcer la capacité de résistance des habitats aux changements globaux (résilience) par un mode de gestion concerté et pérenne, adapté aux risques et pressions identifiés.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur les espèces et habitats concernés.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Réaliser des diagnostics écologiques débouchant si besoin sur des mesures de gestion de milieux naturels en montagne (hors réseau Natura 2000 ou espaces réglementés) sur la base d'inventaires existants ou à venir (ZNIEFF...), y compris à travers des programmes de sciences participatives [atlas de la biodiversité communale (ABC), par exemple].
- Contribuer à la mise en œuvre des protections prévues par la SCAP, en particulier sur les lacs du centre Corse, le plateau du Cuscione, la haute vallée du Fangu et de Bonifatu, les hautes vallées d'Ascu et de Tartagine.
- Associer les EPCI et les communes aux projets de gestion ou de classement concernant les espaces naturels en montagne.
- Sensibiliser et informer les élus (communes, EPCI en particulier), les acteurs locaux et le grand public sur les enjeux de protection des espaces naturels de montagne..
- Le Syndicat mixte du Parc se portera candidat à la gestion des réserves naturelles et autres aires protégées créées sur son territoire et notamment sur la réserve naturelle des lacs du centre Corse.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Aux projets de création de nouvelles aires protégées dans le cadre des procédures prévues au titre de la loi de 2002 sur la Corse.
- À la bonne gestion des politiques publiques de conservation dans le cadre des différentes stratégies régionales nationales et internationales (Natura 2000, SCAP, ORGFH, inventaire ZNIEFF...).
- À l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 dont il n'est pas animateur.
- À la définition puis à la mise en œuvre du document valant SRCE élaboré par la Collectivité de Corse.
- À l'amélioration des connaissances sur les espaces naturels en montagne.
- Aux programmes d'acquisition de connaissances et de suivis des milieux naturels en montagne ainsi qu'à l'alimentation des bases de données [Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) du muséum national d'histoire naturelle (MNHN), ODDC, banque de données OGREVA...], notamment à travers son observatoire du territoire.

Pas de réalisation en 2020

1.2 VALORISER LES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DE MONTAGNE

RELANCER L'ACTIVITÉ PASTORALE EN ESTIVE

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Améliorer l'état de conservation des espèces et habitats inféodés ou associés à la présence humaine en montagne par l'occupation pastorale.
- Pérenniser une activité pastorale durable en montagne, compatible avec la bonne conservation des habitats et valorisant les productions des bergers dans un modèle économique viable.
- Préserver le caractère patrimonial de la diversité des paysages de montagne.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Identifier et proposer les sites d'estives propices à des expérimentations et opérations pilotes.
- Élaborer un programme de soutien des estives avec les socioprofessionnels et les institutions de tutelle (ODARC, chambres régionales et départementales de l'agriculture et ministère en charge de l'agriculture).
- Intégrer dans ses programmes de sensibilisation des publics (EEDD) et de communication, la valorisation de l'activité pastorale, de ses productions et de ses savoir-faire.
- Mettre en place la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur les productions d'estive et assurer la promotion des variétés et races locales.
- Promouvoir un développement tenant compte de la préservation et de la gestion, voire de la restauration, des écosystèmes.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Aux actions visant à favoriser et accompagner les groupements fonciers ou professionnels.
- À la promotion des circuits courts de production et de distribution.
- Aux actions favorisant la pluriactivité (Diversification des activités agricoles vers le secteur touristique...).
- Aux formations et actions de professionnalisation.
- À la réflexion visant à garantir le statut juridique des structures d'élevage en montagne.
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

CHARTRE DES ESTIVES

Dans le cadre du comité de massif, un groupe de travail « estives » a été mis en place avec pour objectif la réalisation d'une charte pour les estives de Corse. Depuis sa création en 2017, le PNRC participe et contribue régulièrement aux travaux de cette commission et du groupe d'analyse partagée qui en découle.

En 2020, les travaux se sont essentiellement orientés autour de la réalisation d'une étude de l'évolution et l'occupation des usages des estives par territoire en Corse. L'objectif de cette étude est de disposer d'un état des lieux de l'utilisation des territoires d'estives ainsi que d'une cartographie mettant en évidence l'évolution de l'occupation et des usages des estives.

Cette étude s'articule autour de 4 volets :

- Etat des lieux des périmètres d'estives
- Activités pastorales
- Etat des lieux des autres pratiques connexes au pastoralisme
- Etude socio-anthropologique (la toponymie des lieux d'estive, le savoir-faire et vocabulaire autour du pastoralisme)

Le PNRC a été nommé sur le volet 4 concernant l'état des lieux des autres pratiques connexes au pastoralisme mais aussi référent sur l'ensemble des massifs afin d'accompagner le prestataire.

Objectifs opérationnels de la mission

Accompagner le groupe de travail dans la réalisation d'une charte des estives de Corse

Objectifs généraux

- Définir les contours d'une charte des estives
- Identifier les postes éligibles et définir un guide des aides

Méthodologie employée

Réunion régulière du groupe d'analyse partagée et de la commission « charte des estives », sorties terrain et participation aux réunions territorialisées par massif.

Résultats

Etude en cours de réalisation

HÉLIPORTAGES POUR LES BERGERIES D'ESTIVES

OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION :

Chaque année, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse organise, planifie et supervise le ravitaillement par hélicoptère des bergers en estive. Il s'agit du transport de charges de première nécessité (aliment pour le bétail, matériel pour l'entretien des cabanes, outils, gaz...) et de produits alimentaires indispensables pour le maintien d'éleveurs en zone de montagne. Les premières missions d'héliportages ont été mises en place dès 1975, ce qui coïncide avec la création du PNRC quelques années plus tôt, en 1972.

L'objectif était de relancer l'activité pastorale en estive dans une situation de grande fragilité. Face au succès de cette action, le PNRC a décidé de pérenniser les héliportages afin de contribuer à redynamiser les territoires d'estives. Une mission d'héliportage correspond à une ou plusieurs rotations sur une bergerie donnée à une date donnée. Afin de diminuer les coûts liés à la mise en place, plusieurs missions sont réalisées dans une même journée. Le matériel est transporté dans des big-bags et des filets par Corse Hélicoptère, la société retenue dans le cadre d'un appel d'offre par le PNRC pour ce service aux bergers et aux éleveurs. Chaque rotation permet de transporter environ 800 kg de matériel. La réalisation de missions d'héliportage nécessite une bonne organisation pour éviter les pertes de temps au niveau du travail aérien.

Ce sont les agents du service randonnée qui sont responsables de l'organisation et du contrôle des missions, ainsi que de la bonne coordination de l'ensemble des opérations (établissement du planning, mobilisation des équipes sur le terrain, heures des rendez-vous, préparation et/ou contrôle des charges, précision des lieux de pose et de dépose des charges...). Depuis 2016, des critères d'éligibilité ont été mis en place par le PNRC et la CTC (devenue Collectivité de Corse au 1er janvier 2018) pour pouvoir bénéficier des héliportages, à savoir :

- Présence d'un gardiennage permanent sur l'estive.
- Transport de charges de premières nécessités.
- Estive située en site isolé (pas d'accès en véhicule, pas de réseaux...)

Sur la base de ces critères et afin de rester dans l'enveloppe financière allouée au Budget primitif du PnrC pour cette opération, le Sm du Parc a décidé de limiter à une le nombre de rotations par bergerie (contre 2 rotations entre 2016 et 2019). Des rotations supplémentaires peuvent être réalisées mais sont à la charge des demandeurs.

Objectif de la mission pour l'année concerné : Soutien aux bergers estivants

Durant la période allant du 20 juin au 30 juillet 2020, et durant 7 journées, les équipes du Sm du PnrC ont ravitaillé au total 63 bergeries situées pour la plupart dans son territoire, ce qui représente approximativement 51 tonnes de matériel et de fournitures transportés.

Des conventions entre les communes de Lama, Pietralba, San Gavino di Tenda, Santo Pietra di Tenda, Urtaca et le Sm du PnrC ont permis d'élargir aux territoires limitrophes l'opération pour les bergers locaux.

Le nombre de bergeries desservies est supérieur à celui de 2016, 2017, 2018 et 2019.

Les bergers qui en ont formulé la demande par écrit auprès de la Chambre régionale d'Agriculture ont pu bénéficier de la mise en place (transfert de l'hélicoptère depuis sa base vers la DZ identifiée) et d'une rotation héliportée prise en charge financièrement par le Sm du PnrC.

GÉRER DURABLEMENT LES MILIEUX FORESTIERS

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Préserver les forêts de montagne et leurs espèces inféodées, dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle adaptée, permettant de concilier les enjeux économiques (production de bois...), sociaux (accueil du public...) et écologiques (préservation de la biodiversité, atténuation des impacts du changement global...), en conformité avec les recommandations prévues, notamment au titre de la conservation de la biodiversité, dans le SRA (Ces recommandations Page 202 et 203 du SRA portent notamment sur la constitution d'un réseau de réserve représentatif, sur la constitution et la gestion du réseau Natura 2000, et sur le maintien d'une quantité d'arbres morts sénescents ou vieillissant favorables à la biodiversité et plus particulièrement à la Sittelle corse.).
- Préserver le caractère monumental et paysager de la forêt corse de montagne.
- Étudier les conséquences du changement climatique sur les peuplements forestiers et pour adapter les pratiques sylvicoles en fonction des connaissances acquises afin de maintenir les services écosystémiques fournis par la forêt.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Animer l'élaboration et la mise en œuvre de chartes forestières et d'autres stratégies locales de développement forestier (voir 2.1.1).
- Poursuivre la sensibilisation des publics sur les milieux forestiers d'altitude, les services écosystémiques, les changements globaux.
- Mettre en œuvre des programmes de protection des espèces et habitats liés aux habitats forestiers de montagne, notamment les DOCOB des Natura 2000 cités.
- Sensibiliser les publics aux risques incendie.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- La concertation et la collaboration autour de la prise en compte des changements globaux et des risques dans la gestion forestière.
- La déclinaison à l'échelle du Parc de la convention-cadre signée en 2012 par la direction générale de l'ONF et la fédération nationale des PNR.
- La sensibilisation des propriétaires privés forestiers à une meilleure prise en compte des fonctions écologiques dans la gestion de la forêt privée en partenariat avec le CRPF.
- L'élaboration du futur programme régional de la forêt et du bois, en veillant à sa cohérence avec les ambitions de la Charte.
- La mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

PANNEAUX PRMF LUTTE INCENDIE

Implantation et réhabilitations de panneaux PRMF sur le territoire du PnrC dans le cadre de la prévention et sécurité incendie définie en Groupe de Travail Incendie.

Objectif global de la mission : Informer les usagers des massifs forestiers des risques en cas de vents. (Ouverture ou non du massif à la pratique des activités de nature)

Objectif de la mission pour l'année : Remise en état des panneaux, sur la base du diagnostic réalisé par les agents des différents organismes du groupe incendie. (DRAAF, CdC, ONF, SMPNRC, etc...), issu du comité de pilotage du PFFENI, et d'une priorisation établie par ce même groupe de travail.

PRMF FANGO : 7 panneaux
PRMF BAVELLA : 4 panneaux
PRMF BONIFATO : 1 panneau
PRMF VALDU NIELU : 1 panneau
PRMF VIZZAVONA : 3 panneaux

Coût de l'action :
Prévu 32 000,00€ Dépense 12 000 €
Financement :
70% DRAAF 30% PnrC

INDICATEURS :

Délibération 2016 sur 2 tranches. 2eme tranche réalisée en 2020 sur la base d'un diagnostic établi par ONF, DRAAF, PnrC, CdC.
8 panneaux complets en réhabilitation totale, reprise des fonds de carte, remplacement des structures annexes sur 16 panneaux avec priorisation des massifs faite par la DRAAF

Méthodologie employée :

Suite à un diagnostic de territoire réalisé en 2018, programmation de l'achat et de l'installation de panneaux en remplacement de ceux dégradés.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION AU RISQUE INCENDIE GOLIAT (GROUPEMENT D'OUTILS POUR LA LUTTE INCENDIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)



Le projet GOLIAT est porté par différents partenaires : l'Université de Corse, l'Office National des Forêts, le Service d'Incendie et de Secours de Corse du Sud, le Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse, Aix- Marseille Université, la société Arobase et le Parc naturel régional de Corse.

Ce programme a démarré en janvier 2020 pour une durée de 3 ans et demi ; il est décliné en 3 objectifs :

- Approfondir les connaissances phénoménologiques et historiques des feux de végétation en Corse
- Développer des prototypes d'outils d'aide à la décision répondant aux besoins des opérationnels de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire
- Réaliser un grand nombre d'actions de sensibilisation.

Le Syndicat mixte du PNRC (pôle EESP) s'est vu confier toute la partie vulgarisation et sensibilisation du public.

GOLIAT est organisé en groupes de travail (Work Package) ; le PNRC fait partie du groupe Communication et sensibilisation. Toute action proposée doit être validée par les membres du Work Package. Ainsi les actions ci- dessous ont reçu l'aval du « WP5 » et seront menées auprès des scolaires et du grand public.

Pour les scolaires :

- Des interventions en classe de cycle 3 ; elles se feront à partir d'un kit pédagogique (comprenant une application jeu interactif, une brochure bilingue pour l'élève, un fichier ressources pour l'enseignant) ;
- Un projet de classe au collège - Réalisation d'un clip vidéo ;
- Deux séjours bilingues : " La forêt face au feu" et "Le maquis face au feu" pour des élèves des lycées agricoles de Sartè et de Borgu ;
- La participation à la "Fête des sciences" (primaire, collège, lycée, université) ;
- Un concours de dessin pour la réalisation d'une affiche (étudiants du supérieur) ;
- Un concours de dessin pour la réalisation d'un autocollant (primaire).
- Pour le grand public :
- Participation à des manifestations rurales avec :
- La présentation d'une exposition de 6 panneaux en 2 exemplaires ;
- La diffusion d'un film (réalisé par des élèves de collège) ;
- Une exposition permanente au "Village des tortues" de Moltifau (les reptiles face à l'incendie) ;
- Une exposition permanente à la "Casa di u mele" de Murzu (Impact des incendies sur les insectes et la biodiversité) ;
- La distribution d'un calendrier auprès des populations.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Préserver et restaurer, le cas échéant, le bon état écologique des cours d'eau et des zones humides.
- Concilier durablement les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, hydroélectricité, sports de nature, tourisme, baignade, loisirs...
- Contribuer à limiter la prolifération des espèces invasives.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Renforcer sa gestion des lacs et pozzines d'altitude et de leurs abords (gardiennage estival par exemple), notamment à travers l'animation et la mise en œuvre du DOCOB du site natura 2000 du lac de Creno (ZSC FR9402008).
- Poursuivre sa participation au programme « Truites de Corse » piloté par la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique (réseau de surveillance, plan de contrôle et de lutte contre le braconnage, sensibilisation du public...).
- Se positionner comme gestionnaire de la réserve naturelle des lacs.
- Engager des opérations expérimentales de restauration de secteurs « témoin ».
- Renseigner l'observatoire régional des zones humides.
- Mettre aux normes les installations de traitement des effluents et des déchets des installations gérées par le Syndicat mixte du Parc en montagne.
- Créer des outils de communication novateurs et développer des actions de sensibilisation à destination du public et des acteurs de la montagne aux problématiques des milieux aquatiques d'altitude.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Aux programmes d'acquisition de connaissances, d'études et de recherches menés sur les têtes de bassin, lacs, pozzines et la biodiversité associée riche en espèces endémiques, rares et ou menacées, parfois bio-indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et des changements globaux, notamment à travers son observatoire du territoire.
- Aux projets de création de nouvelles aires protégées (SCAP et autres).
- À la mise en œuvre des DOCOB des Natura 2000 cités
- À la définition puis à la mise en œuvre du document valant SRCE élaboré par la Collectivité de Corse.
- À la coordination des différents acteurs et partenaires.
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

GESTION DES LACS ET DES MILIEUX HUMIDES DE MONTAGNE

Depuis sa création, le SM PNRC met en œuvre une politique de préservation et de gestion des lacs et milieux humides de montagne à travers la présence de ses agents sur ces espaces sensibles. Depuis 2017, des protocoles de recueil d'informations sont mis en place en plus de la sensibilisation sur les sites.

Objectif global de la mission : Surveillance, sensibilisation et recueil d'informations sur les lacs et milieux humides de montagne.

Cette mission se compose de deux parties permettant d'appréhender la quantification et la qualification de la fréquentation estivale de plusieurs milieux humides de montagne. Il s'agit des lacs de Melu, Ninu, Crena et des Pozzi du Renosu. Des actions ponctuelles sur des sites moins fréquentés ont également lieu. Ces volets sont représentés par un comptage journalier et une enquête de fréquentation. Ils font l'objet d'un unique document permettant de faciliter le recueil des données.

L'objectif de cette étude est d'acquérir des connaissances sur la fréquentation des principaux lacs de montagne afin de mettre en œuvre et/ou adapter les mesures de gestion de ces sites fragiles.

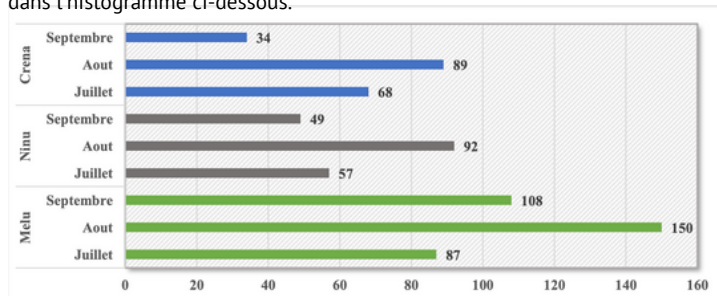
Le nombre de journées terrain réalisé sur les sites sont les suivants :

- Lac de Melu : 40
- Lac de Crena : 81
- Lac de Ninu : 43
- Lac de Bastani : 2
- Pozzi du Renosu : 12

Les actions de surveillances et de recueil de données sur le secteur du lac de Melu ont été réalisées en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). En effet, depuis 2017 la zone a été classée en Réserve Naturelle et donnée en gestion en 2018 à l'OEC. Dans ce cadre, les agents du SM PNRC et de l'OEC ont mutualisé leurs moyens afin de couvrir la totalité de la saison estivale.

Le dispositif de comptage est basé sur un comptage manuel des randonneurs présents aux abords du lac. Il s'effectue à l'heure estimée du pic de fréquentation, à savoir 13 heures.

Ces données permettent d'estimer la fréquentation moyenne de randonneurs par site sur la durée de la période estivale. Elles sont présentées dans l'histogramme ci-dessous.



En 2020, un comptage des véhicules a été réalisé sur le plateau du Cuscionu dans la zone de parking du refuge de Bucchinera. Une présence sur site a été effective durant 95 jours. Le nombre de randonneurs par jour a été extrapolé à partir du nombre de véhicules comptabilisés à 13 heures, en comptant trois personnes par voiture et 1,5 personne par moto. Le nombre total de randonneurs par mois est le suivant :

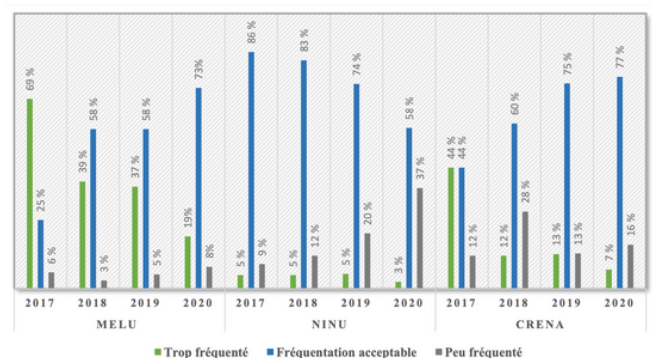
- Juin : 920
- Juillet : 3 688
- Août : 6 072
- Septembre : 3 036
- Octobre : 840

La seconde partie de l'étude concerne les enquêtes de fréquentation. Elles sont réalisées de manière aléatoire afin d'obtenir un panel représentatif. Elles permettent ainsi de connaître le ressenti et les attentes des randonneurs sur les sites. Les résultats obtenus apportent des connaissances supplémentaires afin d'appréhender la fréquentation de chaque site et ainsi mettre en place et/ou adapter les mesures de gestion. Les items choisis sont les suivants : sexe, tranche d'âge, situation familiale, résidence, catégorie socio-professionnelle, raison de la découverte du site, raisons de la présence sur site, ressenti concernant la fréquentation, les besoins en information.

Ces questionnaires sont effectués en majorité sur les trois sites les plus fréquentés, à savoir Melu, Ninu et Crena. Le nombre de questionnaires recueillis par site est le suivant :

- Lac de Crena : 662 personnes
- Lac de Melu : 441 personnes
- Lac de Ninu : 400 personnes

À titre d'exemple, les données concernant le ressenti des randonneurs sur la fréquentation pour les années 2017 à 2020 sont présentées dans l'histogramme ci-dessous.



PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS DES IMPACTS DES ACTIVITÉS MOTORISÉES DE LOISIR

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Faire respecter les zones d'exclusions existantes [forêts territoriales et communales, zones de sensibilités majeures (ZSM) créées en vue de la protection du Gypaète] ou en projets (réserves naturelles, aires protégées).
- Mettre progressivement le territoire en conformité avec le code de l'environnement (articles L362-1 et suivants), notamment sur les zones indispensables à la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt patrimonial.
- Réglementer les survols aériens à vocation touristique.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Identifier et cartographier les zones naturelles sensibles à la pratique motorisée, en cohérence notamment avec le réseau Natura 2000, les sites classés et les inventaires existants (ZNIEFF par ex.), sur lesquels il devra avec l'ensemble de ses partenaires exercer une vigilance renforcée quant à l'application du code de l'environnement (articles L362-1 et suivants).
- Sensibiliser les socioprofessionnels, les élus et le public au respect des réglementations en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels (y compris au travers de documents cartographiques) d'une part et de camping sauvage d'autres part, en incitant les usagers (camping-cars en particuliers) à utiliser les aires spécialement aménagées.
- Inciter les collectivités locales et les appuyer techniquement dans la mise en place d'arrêtés municipaux (limitation et/ou interdiction de la circulation publique des véhicules à moteur dans les espaces naturels, plans de gestion des circulations motorisées, arrêtés de réglementation du camping sauvage).
- Mettre en place une commission sur les loisirs motorisés terrestres et aériens à l'échelle du Parc.
- Élaborer une charte des bonnes pratiques, organiser et structurer l'offre liée au développement cohérent des activités de nature.
- Mener une réflexion sur l'accès à certains sites naturels pour les handicapés.
- Rédiger et diffuser un guide pratique et juridique, à destination du public et des socioprofessionnels, rappelant les dispositions législatives en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels et de camping, et indiquant les tracés autorisés à la pratique des loisirs motorisés.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À l'élaboration des plans (anciennement départementaux) des espaces sites et itinéraires (PDESI) et aux plans (anciennement départementaux) des itinéraires de randonnées motorisées (PDIRM) le cas échéant.
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.
- À la mise en œuvre, le cas échéant, des expérimentations de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices en matière de régulation et réglementation des pratiques touristiques.

Pas de réalisation en 2020

1.3 ASSURER LA MAITRISE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS DE NATURE

ORGANISER LA GESTION DES GRANDS ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Organiser et gérer l'offre de randonnée dans le cadre d'un tourisme durable.
- Améliorer les conditions d'accueil des randonneurs le long des itinéraires et dans les hébergements.
- Équilibrer les pressions de fréquentation par une meilleure répartition des flux entre les grands itinéraires.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Intervenir comme opérateur principal sur les grands itinéraires (aménagement, maintenance des refuges et promotion du GR 20, des mare à mare, des mare à mont, du sentier de la transhumance, de la transversale Ile-Rousse-Corte).
- Réaliser l'étude de requalification des itinéraires et des refuges (en lien avec Collectivité de Corse pour ceux relevant des itinéraires inscrits aux anciens PDESI).
- Coordonner la mise en place d'une nouvelle gouvernance du GR 20 et des grands itinéraires de randonnée en assurant l'harmonisation d'une chaîne d'accueil ininterrompue sur le GR 20, reposant sur des hébergements de qualité, satisfaisant aux exigences d'un tourisme de nature, de découverte et d'authenticité, respectueux de l'environnement et gage d'un développement durable.
- Mener les opérations de requalification et de construction de refuges, à raison de 1 à 2 projets par an.
- Animer les démarches de groupement des acteurs privés, de professionnalisation des gérants de gîtes.
- Mettre en œuvre le mode de gestion le plus adapté et établir un cahier des charges exigeant.
- Promouvoir la charte européenne du tourisme durable auprès des acteurs de la randonnée.
- Apporter son expertise et son ingénierie en matière de gestion environnementale, de diagnostic, d'expérimentation (sentiers inter villages, sentiers de découverte...) dans le cadre d'itinéraires ayant vocation à être inscrits au Plan (anciennement Départemental) des Espaces Sites et Itinéraires [P(D)ESI], afin d'assurer la sécurisation juridique des sentiers.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- L'élaboration des plans relatifs aux activités de nature, élaborés et mis en place par la Collectivité de Corse dans le cadre de la Commission (anciennement Départementale) des Espaces Sites et Itinéraires [C(D)ESI].
- L'élaboration des orientations de(s) C(D)ESI, avec l'ensemble des acteurs d'activités de nature et des gestionnaires d'espaces naturels.
- L'harmonisation de la communication institutionnelle autour du GR 20.
- La régularisation des occupations existantes compatibles avec la nouvelle organisation de l'offre de randonnée, par des concessions avec les différents propriétaires publics, avec la participation de l'ONF dans le cas des installations situées au sein des forêts.
- La mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA RANDONNÉE

Reconstruction des refuges d'Ortu di Piobbu et d'Asinau / réhabilitation et extension du refuge de Carozzu et aménagement des sites d'implantation

Construits pour la plupart dans les années 1970 et 1980, les refuges du GR20 sont confrontés à des problèmes spécifiques : gestion de l'eau, gestion des déchets, assainissement, approvisionnements, production d'énergie, prolifération des punaises de lits, vieillissement des structures...Aujourd'hui, en raison de l'augmentation de la fréquentation de la montagne et à l'essor de la randonnée pédestre, ils ne sont plus adaptés et doivent être rénovés, voire entièrement détruits et reconstruits pour certains.

Sur le GR20, chaque site de refuge constitue une unité fonctionnelle comprenant un bâti central, des annexes (sanitaires, local technique ou autre), une zone de bivouac, une hélisurface et le cas échéant d'autres zones d'usage extérieur. Chaque refuge est inscrit dans un site au caractère paysager unique, distant des autres refuges de plusieurs heures de marche et de plusieurs kilomètres. Les refuges sont de plus inscrits, chacun, dans un microrégion aux particularités significatives en matière d'architecture et de matériaux. Construits à des époques différentes, dans des lieux où les conditions matérielles d'acheminement des matériaux et de construction ont également influencé le résultat du bâti, chaque refuge est ainsi totalement unique et distinct des autres.

Face à ce constat, une étude pour la réhabilitation des refuges du GR20 a été réalisée par le cabinet Orma Architettura en 2015. Celle-ci a permis de dresser un état des lieux de chaque refuge et de définir une stratégie d'intervention pour les rénover selon un haut niveau de qualité environnementale, notamment par l'utilisation de matériaux écologiques

Pour ces raisons et compte tenu du fait que chaque refuge possède sa propre identité architecturale et paysagère, il a été décidé que chaque site ferait l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre dédié.

Suite à cette première phase, une opération portant sur la réhabilitation de trois refuges (Ortu di Piobbu, Carozzu et Asinau) a été lancée en 2018. Compte tenu de la complexité de l'opération, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec l'AUE en juillet 2018.

Dans un premier temps, une réflexion sur la nature du besoin et les modalités de prise de décision / d'attribution des marchés a été menée par l'AUE et le PNRC. Ce dernier ayant dès l'origine du projet affiché un haut niveau d'ambition sur la qualité et le caractère innovant et exemplaires des futurs refuges, il est très vite apparu que la satisfaction de ce besoin supposait de pouvoir disposer de plusieurs propositions de projets de la part de concepteurs.

Dans cette perspective, le concours est apparu comme la seule procédure permettant de demander une remise de prestations, donc un premier effort de conception et des propositions portant sur le projet. Toute autre procédure, et en particulier une procédure adaptée, aurait amené le maître d'ouvrage à choisir l'attributaire des marchés de maîtrise d'œuvre sur la base de leurs capacités techniques et financières, de leurs références, de la qualité de leurs propositions méthodologiques et techniques, et de leurs offres de prix, mais totalement « à l'aveugle » concernant les projets eux-mêmes.

Dans un deuxième temps, un avis de concours de maîtrise d'œuvre a été lancé le 6 août 2019 engageant une longue procédure de consultation à l'échelle nationale et européenne destinée au choix de l'architecte du projet. Une réunion pour la sélection des candidats s'est tenue le 26 novembre 2019. Après l'examen des 17 candidatures remises pour ce concours, le jury a désigné les 3 équipes admises pour la phase Esquisse + du projet. Le jury de concours s'est de nouveau réuni le 9 mars 2020 pour évaluer les projets proposés parmi les 3 équipes sélectionnées. Après décision du jury, le Président a désigné le cabinet Alpha Architecture, lauréat du présent concours de maîtrise d'œuvre. Actuellement, une négociation est en cours avec le lauréat et concernant principalement le taux de rémunération vis-à-vis de la complexité du projet.

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour les deux autres refuges seront lancés dans le courant de l'année 2021.

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation du refuge d'Asinau est établie à la somme de 1 371 972 € TTC. L'enveloppe financière pour la réhabilitation des refuges d'Ortu et de Carozzu est respectivement de 1 130 133 € et 1 103 839 € TTC.

Le coût des prestations intellectuelles et des travaux est pris en charge à 80% par les partenaires financiers (CdC, Etat)

En termes de calendrier, les grandes étapes du projet sont :

Pour le refuge d'Asinau :

Signature du contrat de MOE : mars 2021

Dépôt du permis et réalisation des études complémentaires : juillet 2021

Pour les refuges d'Ortu di Piobbu et Carozzu :

Lancement des marchés : mai 2020

Dépôt des permis de construire : fin 2021 / début 2022

• Les gains attendus par la reconstruction des refuges sont :

- Amélioration des conditions d'accueil des randonneurs sur le GR20

- Exemplarité des chantiers des refuges (montagnes corses + périmètre PNRC)

• Indicateurs de mesure retenus pour évaluer la pertinence du projet :

- Rénover les refuges selon un haut niveau de qualité environnementale, notamment par l'utilisation de matériaux écologiques

- Limiter l'impact environnementale des refuges par la mise en place de solutions innovantes

- Améliorer l'accueil des visiteurs grâce à une conception architecturale adaptée à la fréquentation et aux attentes des randonneurs et permettant une meilleure régulation des flux

Réalisé en 2020 : régularisations foncières, lancement de marchés, AMO, chantiers en cours / terminés...

GESTION COURANTE DES ITINÉRAIRES

Entretien des itinéraires et des équipements :

Lors de la révision de la charte du PnrC, le syndicat mixte du Parc s'est vu renouvelée sa compétence en termes de gestion des grands itinéraires. A ce titre la politique du Parc a toujours été d'améliorer progressivement les conditions d'hébergement sur le GR20 mais aussi de mettre en place un projet ambitieux de réhabilitation de l'ensemble des structures dont il est propriétaire. Les taux de fréquentation de cet itinéraire ont largement augmenté depuis ces dernières années avec un pic atteint en 2019 avec pas moins de 98 000 nuitées.

Objectif global de la mission

Œuvrer à améliorer les infrastructures du PnrC sur les Grands itinéraires

Objectif de la mission pour l'année concerné si mission pluriannuelle (voire permanente)

Entretien des infrastructures tout en programmant un projet ambitieux de réhabilitation total de celles-ci.

Tableau des travaux engagés en 2019 et finalisés en 2020

Réhabilitation du sentier du Tavignano Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Réfection douches Asco Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Réhabilitation passerelles de Ruoli et Vizzavona Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Réhabilitation terrasses Onda et Usciolu Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Tri sélectif dans les refuges Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Achat 6 groupes électrogènes et 6 frigidaire Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Réhabilitation passerelles Marmanu et Pianellu Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Garde-corps métallique sanitaires Usciolu Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Suppresseur Usciolu Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Etude pour la réhabilitation de la Sega Réalisation finalisée entre 2019 et 2020
Mise en place d'Auvent sur refuges de Manganu et Ciottulu Délibéré en 2019 réalisation faite durant année 2020 pour Ciottulu et en 2021 pour Manganu
Passerelle de Curbali – Délibérée en 2019 et réalisée en 2020
AMO et ETUDES complémentaires réhabilitation refuges d'Ortu di u Piubbu, Carozzu et Asinau Délibérée en 2019 et réalisée en 2020
Photovoltaïque du refuge de l'Onda Délibérée en 2019 et réalisé en 2020
Réhabilitation du départ du sentier de la transhumance à Corscia Délibérée en 2019 et réalisé en 2020 avec finalisation en 2021
Réhabilitation mur de soutènement à Pastricciola Délibérée en 2019 et réalisé en 2020 avec finalisation en 2021
Réfection toit Petra Piana Délibérée en 2019 et réalisé en 2020 avec finalisation en 2021
Mise en sécurité du refuge de Tighjettu Délibérée en 2019 et réalisé en 2020
Lutte contre l'infestation des punaises de lits à Ciottulu, Manganu, Prati et Usciolu Délibérée en 2019 et réalisé en 2020 avec finalisation en 2021

Tableau des Travaux délibérés en 2020 et réalisés en partie ou totalement

Réhabilitation de l'ensemble des panneaux photovoltaïques des refuges GR20 et abri PnrC de Corse du Sud. Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2021 avec prise en charge par syndicat d'Electrification de Corse du sud de 90% des travaux
Installation de 4 toilettes sèches au refuge de Petra Piana (commune de Venaco). Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2021
Travaux de consolidation des murs intérieurs de la partie cuisine et de la partie Salle Hors Sac du refuge de Manganu (Commune d'Ortu). Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2021
Travaux de réhabilitation du refuge de Bucchi Nera (Commune de Serra di Scopamène & Quenza) Programmé et délibéré en 2020 avec réalisation effectuée en 2020
Projet de Réhabilitation des refuges de Petra Piana, Prati et Usciolu. Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2022 (Baux pour stabiliser le foncier réalisés en 2020 – signataires prévue en 2021)
Elaboration du diagnostic & schéma directeur des infrastructures d'alimentation en eau potable des refuges de montagne. Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2021
Elaboration du diagnostic & schéma directeur des infrastructures d'assainissement non collectif des refuges de montagne. Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation année 2021
Amélioration des conditions d'installation (installation de tables, de cuisines d'été, de douches chaudes) pour les randonneurs dans les refuges de Pietra Piana (Venaco), Ortu di Piobbu (Calenzana) et l'Onda (Vivario). Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation faite durant année 2020 et reliquat à réaliser en 2022
Réhabilitation de la terrasse du refuge de Prati (Palneca). Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation faite durant année 2020
Installation et équipement de trois chalets en bois sur les sites d'Asinau (Quenza), Ciottulu (Albertacce) et Tighjettu (Albertacce) dans le cadre du dispositif de gardien PnrC gestion mixte des refuges. Programmé et délibéré en 2020 pour réalisation faite durant année 2020

Le GR20 a eu un taux de fréquentation de 75 000 nuitées enregistrées malgré la mise en place tardive de la saison pour faute de Covid 19. Comparativement en 2019 le total des nuitées était de 98 000 nuitées.

La mise en place du dispositif Gestion Mixte (DSP) refuges avec gardien PnrC est passée en 2019 de 6 Refuges à 8 Refuges en 2020.

Méthodologie employée : Diagnostic de terrain, proposition d'un Phasage de travaux à réaliser en régie PnrC ou via une maîtrise d'œuvre, stabilisation du foncier, programmation des travaux, réalisation et suivi des travaux.

Animation du réseau de gîtes d'étape

En sa qualité de gestionnaire des grands itinéraires, le PnrC a initié en 2020 des actions d'échanges avec les socio professionnels en charge de la gestion des Gîtes d'étapes des Mare à Mare et Mare e Monti

De même l'entretien de ces itinéraires (1000 kms de sentiers) a été réalisé à 95 % par les équipes du PnrC

Un travail avec la CdC en charge du PTIPR a également permis de redéfinir les responsabilités des acteurs en charge de l'entretien et une meilleure planification des interventions.

Objectif global de la mission

Redéfinition des accès (Mare a Mare Centre – variante créée de Bastelica à Bocognano)

Promotion des gîtes d'étapes avec relance topoguide FFRP puis échanges avec gestionnaires.

Reprise d'une charte des gîtes d'étape initiée en 2020

Participation au salon de la montagne à Bruxelles pour promotion des Itinéraires Mare a Mare et Mare e Monti

Objectif de la mission pour l'année concerné si mission pluriannuelle (voire permanente)

Redéfinir, valoriser, thématiser et Promouvoir les grands itinéraires secondaires que sont les Mare à Mare et Mare Monti

Fréquentation en baisse (Covid et attractivité des itinéraires) – 2000 personnes sur les itinéraires en moyenne. Gîtes d'étapes fermés (cause Covid) ou redéfini par les communes (logements sociaux, hôtels)

Tentative de mise en place d'animation sur les itinéraires (activités secondaire)

Méthodologie employée : Prise de contact de tous les gestionnaires de Gîte, prise de contact avec tous les maires pour entretien des itinéraires, validation des actions de redéfinition des tracés, travail sur foncier avec Collectivité de Corse en charge du PTIPR.

Cout de l'action si connu et financeurs le cas échéant 2 171 305 € ttc

Financement OEC CdC Etat 80% Sm PnrC 20%

GÉRER LES SITES MAJEURS À FORTE FRÉQUENTATION [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Assurer la préservation de la biodiversité, de la géodiversité, des habitats et des paysages dans la gestion des sites impactés par la fréquentation.
- Co construire localement des modalités de gestion de l'accueil adaptées aux contraintes du tourisme, en faisant de la biodiversité îlienne à forte proportion d'endémiques un facteur de promotion du territoire, mais en communiquant également sur sa vulnérabilité.
- Diffuser les connaissances sur les espèces, les habitats concernés et la géologie pour la sensibilisation des professionnels et du grand public.
- Faire prendre en compte, dans les projets d'aménagement, le paysage comme facteur majeur d'attractivité, mais également comme élément de vulnérabilité.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Identifier les sites à forte fréquentation et expérimenter des solutions concertées de gestion.
- Promouvoir la mise en œuvre du projet d'OGS de Bavella pour lesquelles le Syndicat mixte du Parc était identifié comme maître d'ouvrage
- Collaborer avec la ville de Corti (Corte) dans la mise en œuvre des actions prévues à l'OGS vallée de la Restonica.
- Inciter les collectivités locales et les appuyer techniquement dans la mise en place d'arrêtés municipaux d'interdiction du camping sauvage.
- Sensibiliser les socioprofessionnels, les élus et le public au respect des arrêtés réglementant le camping sauvage, en incitant à l'utilisation des aires spécialement aménagées (camping-cars).

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Aux comités de suivi des OGS et au suivi de la gestion après mise en œuvre.
- À la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 cités.
- Aux actions de sensibilisation et information des publics (préservation des sites et prise en compte des risques).
- Aux actions de promotions touristiques, en intégrant la préservation des sites et la prise en compte des risques.
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.
- À la mise en œuvre, le cas échéant, des expérimentations de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices en matière de régulation et réglementation des pratiques touristiques.

SUIVI DE LA FRÉQUENTATION (HORS GR20), PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE GESTION HORS NATURA2000, EXPÉRIMENTATIONS...

Mise en place de convention visant à étudier la Fréquentation sur l'itinéraire avec OEC – Université de Corse – CdC Mise en place d'une convention pour suivi changement climatique et état manteau neigeux à but sécuritaire.

OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION

Récolter des données fiables et pérennes de :

- Suivi fréquentation
- Suivi état des risques lié au manteau neigeux
- Etude relative des changements climatiques en vue de redéfinir des axes de développement

Relative à l'étude de la fréquentation sur le gr20 :

La présente convention vise à définir les objectifs partagés de l'O.E.C et du SM du P.N.R.C. ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'étude de la fréquentation sur la chaîne centrale de l'île menée par l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre de ses missions d'animation et de coordination et la politique environnementale à l'échelle régionale. Elle a pour objet de :

- préciser les objectifs communs que poursuivent l'O.E.C et le SM du P.N.R.C.
- engager, de façon coordonnée, l'action l'O.E.C et du SM du P.N.R.C sur la gestion de la fréquentation sur le GR20
- convenir d'un cadre fixant les conditions, les modalités et les engagements respectifs de chaque partenaire afin d'assurer une mise en œuvre efficiente des actions menées. Elle constitue, ainsi, le cadre dans lequel seront définis les démarches communes et pourra être réalisé le programme d'étude et de gestion de la fréquentation coordonné par l'O.E.C.

OBJECTIFS COMMUNS ET MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

Le partenariat repose sur 3 grands axes :

- Contribution à la connaissance de la fréquentation : quantitative et qualitative • Partage des données et communication,
- Aménagement du territoire et gestion de la fréquentation

Afin de disposer d'une évaluation et d'un suivi de la fréquentation ainsi que d'une présence humaine sur site pendant la saison estivale, il est nécessaire de développer plusieurs axes d'intervention :

- mise en place d'une équipe de terrain,
- installation de systèmes de comptage,
- mise en place d'une enquête de fréquentation sur 5 ans, - élaboration d'un outil d'aide à la gestion

CONVENTION METEO FRANCE

La présente convention a pour objet de formaliser les relations de travail entre les parties en fixant les obligations de chacune d'elles.

Cette convention traite de l'observation nivo-météorologique réalisée par les agents du parc naturel régional Corse sur son territoire, formés, appelés observateurs, pendant toute la période d'enneigement.

Un responsable du poste, appelé titulaire, est désigné afin d'organiser la production d'une observation hebdomadaire (des conditions météorologiques, de la neige de surface, des avalanches) et/ou d'un sondage stratigraphique hebdomadaire du manteau neigeux avec l'aide d'instruments fournis par Météo-France.

Les observateurs disposent d'un document détaillant le fonctionnement établi par Météo-France et sont formés par Météo-France.

Les données d'observation recueillies sont des données publiques produites dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la montagne, et sont à ce titre, réutilisables à d'autres fins, notamment par des tiers, au sens au sens de l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de ses décrets d'application.

Météo-France met à disposition les données au partenaire signataire de la convention qui en fait la demande, à titre gratuit.

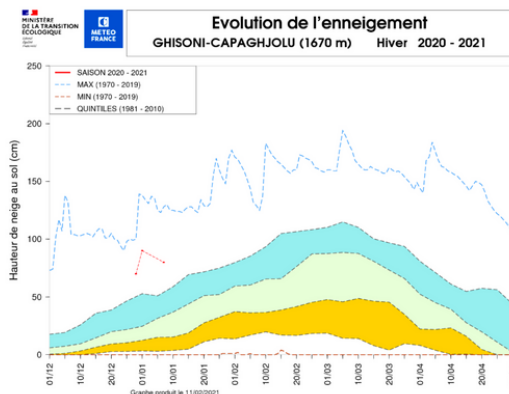
En cas de tiers demandeurs, Météo-France met à disposition les données en se réservant le droit de facturer les seuls frais de mise à disposition. Un bilan annuel des demandes traitées sera fourni par Météo-France.

Les Parties conviennent que Météo-France est autorisé à les utiliser pour ses propres besoins.

OBJECTIF DE LA MISSION POUR L'ANNÉE CONCERNÉ SI MISSION PLURIANNUELLE (VOIRE PERMANENTE)

Suivi des conventions initiées en 2019

Méthodologie employée : Relevé 1 fis par semaine Bulletin Risque Avalanche par agents PnrC en hiver OEC réalise des enquêtes sur GR20 en période estivale



Résultats : (pour l'année concernée)

AXE2

I PAESI E A CAMPAGNA LES VILLAGES ET LE RURAL

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2.1

Bâtir une économie durable valorisant les ressources

2.2

Construire un projet social durable

2.3

Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti

2.1 BÂTIR UNE ÉCONOMIE DURABLE VALORISANT LES RESSOURCES

ACCOMPAGNER ET EXPÉRIMENTER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Diversifier l'économie pour un développement territorial durable.
- Faire des potentiels patrimoniaux de véritables atouts en misant sur un développement qualitatif en lieu et place d'un marché de production de masse.
- Donner aux habitants du rural la possibilité de vivre localement et durablement de leur activité par un accompagnement individuel associé à un projet de vie.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Constituer et animer un réseau de référents techniques d'accompagnement des entreprises sur chaque territoire.
- Mettre en place et animer des instances de concertation locales destinées à favoriser les convergences entre acteurs publics / privés, et mettre en synergie les différentes facettes de l'identité économique.
- Mobiliser des moyens pour soutenir des projets d'expérimentation dans les techniques de construction pour contribuer à la transition énergétique dans le respect des caractéristiques originales du patrimoine bâti.
- Mettre les acteurs ruraux en réseau et participer aux foires et manifestations rurales.
- Accompagner les porteurs de projet à travers les différents dispositifs existants ou à créer.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À la coordination des actions collectives des professionnels concernés.
- Aux démarches qui seraient initiées pour la création d'un statut du pluriactif
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL SUR LE PARCOURS DU GR20

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation, d'innovation et de transition agricole et alimentaire.

Lauréat depuis juin 2020 d'un appel à projet national portant sur la réalisation d'un projet alimentaire territorial destiné à développer l'approvisionnement en produits locaux des refuges situés le long du GR20, le Parc naturel régional de Corse souhaite initier une démarche impactant l'ensemble de son territoire.

Le PAT développé autour du G20 est atypique puisqu'il est construit autour d'un sentier de Grande Randonnée. De fait, il traverse différentes communes et différents territoires de l'île. Il s'est fixé pour objectif de répondre aux nombreux besoins émanant de ces territoires en élaborant un projet transversal qui générera des actions en faveur de tous et pour tous :

- Référencer les producteurs locaux des communes du GR20 & Analyser les besoins en produits locaux
- Développer des circuits courts et productions locales (projet transversal à mener avec la dynamique de projets de développement de jardins partagés, d'une relance du pastoralisme insulaire, de réinvestissement dans des semences ancestrales)
- Définir les modalités pour l'alimentation en produits locaux des refuges du GR20 (élaboration de scénarii d'implantation de plateformes/coopératives dans villages ruraux)
- Œuvrer au Développement & à la revitalisation des communes du GR20
- Permettre aux cantines scolaires rurales et urbaines un accès à des produits locaux abordables et de façon permanente
- Œuvrer à l'autonomie alimentaire insulaire (limiter l'importation de produits et les déchets générés par ces derniers).

ACTION N°1 :

Un diagnostic de l'ensemble du territoire du Parc comprenant un état des lieux a été réalisé sur la période printemps/été. Il s'agit d'un bilan portant sur la composition de l'offre artisanale et commerciale (produits locaux) incluant notamment un relevé des initiatives d'alimentation responsable et durable (IARD) afin d'identifier, au terme de l'étude, le(s) outil(s) (type plateforme(s)) commercial (aux), et artisanal (aux) existant(s), ainsi qu'une identification des potentialités et des leviers de développement (secteurs à soutenir ou mettre en place localement en priorité), des fragilités et menaces.

- Elaboration d'un questionnaire à destination des agriculteurs, éleveurs, associations & institutionnels
- + Contacts téléphoniques & Déplacements sur le terrain suivis d'un compte rendu ainsi que de l'élaboration de fiches « acteurs » en application de la méthode RESOLIS (observation, capitalisation, valorisation)
- Connaissance du vécu des professionnels (producteurs locaux, commerçants, gardiens de refuges), identification de leurs attentes, leurs besoins, évaluation de leur capacité à se mobiliser et à s'impliquer dans une action collective
- Identification des projets d'investissement des commerçants et artisans et d'estimation d'une enveloppe financière pour le volet des aides directes aux entreprises
- Définition du profil de la clientèle mettant en lumière ses perceptions et ses attentes
- Prise en compte de l'action publique, sa stratégie de développement du commerce
- Analyse des données objectives et subjectives et leur interprétation permettant d'identifier les enjeux majeurs, d'anticiper les évolutions sur les prochaines années et de bâtir une stratégie ad hoc.

ACTION N°2 :

Proposer une stratégie de développement commercial, à partir du diagnostic établi. Il s'agira notamment de proposer les étapes à privilégier pour la mise en place d'une opération en vue de la constitution dudit Projet Alimentaire Territorial et/ou d'une plateforme collective (voire de plateformes micro localisées) ainsi que de vérifier la pertinence de l'échelle territoriale du Parc.



PÉRENNISER LES SAVOIR-FAIRE LIÉS À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES LOCALES

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Bâtir une économie fondée sur les ressources et les besoins locaux.
- Gérer durablement les ressources naturelles locales.
- Favoriser les savoir-faire du secteur productif existant et l'accompagner vers la durabilité.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Poursuivre l'inventaire des savoir-faire et assurer leur conservation et leur diffusion.
- Initier avec les organisations professionnelles des projets de formations sur la transmission des savoir-faire traditionnels.
- Animer l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles stratégies locales de développement forestier et mettre en œuvre des chartes forestières dont celle du Fium'Orbu.
- Promouvoir les produits et les savoir-faire traditionnels par l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- L'inventaire des acteurs économiques sur chaque territoire.
- La coordination des actions collectives des professionnels concernés.
- La diffusion de l'information sur les dispositifs individuels et collectifs de soutien à l'économie rurale.
- La préservation et promotion des ressources génétiques locales.
- L'élaboration du futur Programme régional forêt bois, en veillant à la prise en compte des orientations de la Charte.
- L'émergence et à l'accompagnement (acteurs des collectivités) des systèmes productifs localisés, notamment dans la valorisation de la ressource en bois.
- La réalisation de DOCOBAS.
- La mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL

PARTICIPATION À LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE VALORISANT LES PARCS ET LEURS TERROIRS... EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION « ITINÉRAIRE GOURMAND DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX »

Depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose à des éditeurs de rang national de publier un ouvrage de valorisation des Parcs.

Pour 2020, le projet d'édition s'est orienté sur les éditions Hachette dans sa collection Marabout. Il s'agit d'un ouvrage valorisant les Parcs et leur marque "Valeurs Parc naturel régional" au travers de l'image positive et d'excellence des chefs de cuisine. Cet ouvrage, intitulé « Itinéraire gourmand dans les parcs naturels régionaux » consacre 4 pages à chacun des Parcs, en mettant en avant un chef, le territoire, des produits, des producteurs et des recettes.

Le PnrC a participé à la publication de cet ouvrage.

Sa réalisation a nécessité plusieurs semaines de travail & s'est échelonnée de Février à Août 2020 :

- Choix des produits, démarchage tél & rencontre des producteurs sur leurs exploitations
- Choix du chef & des recettes
- Photos
- Rédaction des textes
- Corrections de la maquette, relectures et échanges avec l'auteur de la Maison d'Édition

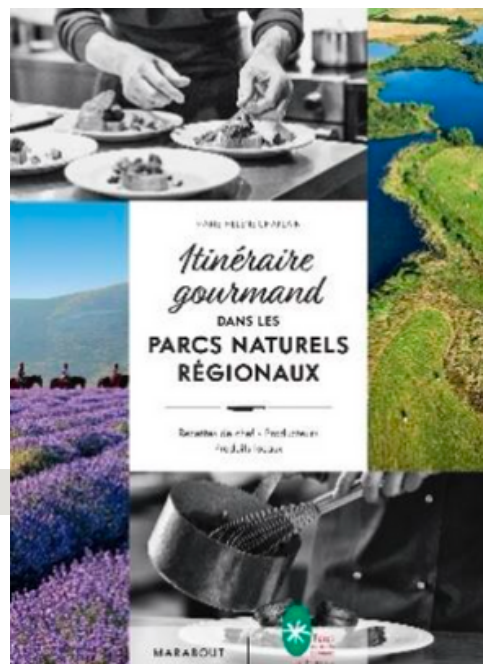
Son coût se décompose de la façon suivante :

- Une contribution d'aide à la création de 417 €TTC versée à la Fédération
- L'achat de 55 exemplaires avec une remise de 45% sur le prix public, soit 662 €TTC versé à la Fédération
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 118 €TTC versé à la Fédération

Soit un total de 1196 €TTC.

La livraison des 55 exemplaires a été effective courant novembre 2020.

Plan de promotion piloté par la Fédération sur le web et les réseaux sociaux + communication PnrC également au travers des réseaux sociaux.



MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL

TRAVAIL SUR LES RÉFÉRENTIELS (DOCUMENTS CADRE) – FILIÈRE AGRICULTURE

Actualisation du référentiel national « EAU » ...

Participation à un groupe de travail organisé par la Fédération et composé du PnrC, des parcs des Vosges du Nord, Ballons des Vosges & Monts Ardèche

Le précédent référentiel « eau » avait été élaboré et validé par la Fédération en 2006. Les marquages réalisés avant 2017 avec l'ancienne marque avaient vocation à rejoindre naturellement la nouvelle dynamique « Valeurs Parc naturel régional », sauf évolution contraire. En 2017, une période de transition avait été accordée aux parcs durant laquelle ils pouvaient laisser se terminer les conventions en cours.

La société des Eaux d'Orezza marquée en 2008 a été une des premières eaux marquées dans les parcs & se trouve, de fait, directement concernée par l'actualisation du référentiel national. Les entretiens qui nous ont été accordés par le directeur industriel ainsi qu'un déplacement sur site en juillet dernier se sont révélés très positifs. Le renouvellement de concession acté il y a peu pour une durée de 4 ans va permettre au PnrC de pérenniser et dynamiser le partenariat.

Rédaction des premiers Référentiels de marquage du PnrC relatifs à l' « APICULTURE » & la « CASTANEICULTURE »...

Les référentiels mis à disposition par la Fédération et servant de documents cadre renferment des critères techniques nécessitant une bonne connaissance générale des filières retenues pour le marquage. Divers échanges & rencontres avec des professionnels de ces deux filières mais aussi des représentants des syndicats AOC « Miel de Corse - Mele di Corsica » & AOC « Farine de Châtaigne Corse - Farina Castagnina Corsa » ont donc été nécessaires afin d'en maîtriser les fondamentaux pour une meilleure adaptabilité au territoire.

En apiculture, le produit retenu dans le cadre du marquage est le MIEL, principal produit de la ruche.

La filière apicole insulaire compte un peu moins de 360 producteurs (professionnels, cotisants solidaires, et de loisirs). Parmi eux, 135 produisent sous Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée (AOC/AOP) dont une trentaine sur le territoire du PnrC.

En castanéiculture, le produit retenu dans le cadre du marquage est la FARINE DE CHATAIGNE.

La filière castanéicole insulaire compte un peu moins d'une centaine de producteurs et transformateurs de châtaignes dont les trois quarts sont installés sur le territoire du PnrC.

Dans le cadre du plan de suivi, l'aide à la promotion et à la commercialisation ainsi que la mise en réseau constitueront les actions prioritaires.

Le souci de différenciation, la volonté de développement & l'ingénierie sont les principales motivations des entreprises sollicitant le marquage.

Les documents cadre ont reçu un accord de principe de la Fédération lors de la commission Marque du 8 Décembre 2020 permettant de procéder aux premiers marquages dès 2021.

ECOCHESNUT – PROJET EUROPEEN ERASMUS

PRODUCTION BIOLOGIQUE DE CHÂTAIGNES ET DÉVELOPPEMENT DE MEILLEURES COMPÉTENCES MARKETING CHEZ LES PRODUCTEURS

Ce programme vise à développer des modules de formation à distance en production biologique & développement des compétences marketing.

5 pays européens collaborent à sa mise en œuvre : la France (représentée par le Parc), le Portugal, l'Espagne, la Grèce & la Bulgarie.

Principaux objectifs :

- Développer un cours dédié à l'agriculture biologique et à la production de châtaignes pour professionnels et futurs professionnels, complémentaire de contenus de formation issus de l'enseignement agricole et agronomique
- Répondre aux besoins des producteurs de châtaignes pour une formation spécifique et adaptée sur la production et la commercialisation de châtaignes biologiques
- Encourager les producteurs de châtaignes à entrer sur le marché de la culture de la châtaigne bio
- Encourager l'application des approches de l'agriculture et de la production biologiques
- Promouvoir l'utilisation de méthodes agricoles durables
- Faciliter la coopération et les transferts techniques entre les pays européens et les acteurs européens

Participation à la rédaction des modules portant notamment sur la plantation, le greffage, les maladies et parasites.

DESTINATION PARCS

PARTICIPATION À UN GROUPE DE TRAVAIL ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION SUR LE SLOW TOURISME

Réflexion commune sur la création d'une « Destination Parcs » positionnant les parcs comme une destination touristique à part entière.

« Le tourisme constitue un des leviers de la stratégie de développement territorial des parcs naturels régionaux. Outre la création d'emplois et d'activités, le tourisme donne l'occasion de faire découvrir à tous le patrimoine remarquable des Parcs. Le réseau affirme sa volonté de créer un positionnement commun en matière d'offre touristique. Qualifié d'utopie rurale (œuvrer à un monde meilleur), il repose sur 4 axes : la transmission, le partage et la rencontre avec le territoire, le mieux-être, l'accessibilité à tous. »



Coût de la mission sur 3 ans :

- **Chargé de mission (dépenses salariales, carburant et frais de déplacement) : 90 000 € dont 72 000 € de financement ADEME/AUE**
- **Dépenses externes de formation et de communication : 60 000 € financés à 100 % par ADEME/AUE**
- **Dépenses liées à la création de poste de chargé de mission : 15 000 € financés à 100 % par ADEME/AUE**

VALORISER LES ACTIVITÉS DE NATURE EN LIMITANT LEUR IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Concilier développement économique lié aux activités de nature et protection de l'environnement.
- Faire des activités de nature un levier du développement durable de l'espace rural.
- Maîtriser l'impact des activités de nature et des manifestations sportives sur la biodiversité et les paysages.
- Maîtriser l'impact des constructions et des aménagements liés aux activités de nature.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Intervenir comme opérateur principal sur les grands itinéraires [GR 20, mare a mare, mare è monti, sentier Isula Rossa – Corti (Île-Rousse-Corte)], ainsi que sur les sentiers de découverte des sites sensibles (Cuscione, réserves naturelles en montagne...). à ce titre le SMPNRC assure l'entretien (débroussaillage, balisage, signalétique...) et la promotion des sentiers dont il a la charge, conformément aux Plans (anciennement Départementaux) des Espaces Sites et Itinéraires.
- Expérimenter la création de stations « Nature ».
- Intervenir en conseil d'ingénierie auprès des maîtres d'ouvrage sur les autres itinéraires (sentiers thématiques, sentiers du patrimoine...).
- Apporter son ingénierie dans la structuration des établissements d'accueil présents sur les itinéraires de randonnée (gîtes d'étapes).
- Encourager et soutenir en ingénierie la création de structures d'hébergement et de restauration de caractère éco compatibles.
- Intervenir le cas échéant en tant que maître d'ouvrage ou opérateur principal à la demande des collectivités sur d'autres activités de nature (conseil, aide au tracé, ouverture de sentiers...).
- Intervenir à la demande des collectivités comme animateur de concertations et de résolutions de conflits d'usage, notamment autour de la pratique du canyoning.
- Conduire la réflexion sur les conditions d'accueil de personnes souffrant d'un handicap sur certains sites naturels.
- Contribuer au développement d'un tourisme « pêche » raisonné (notamment dans la pratique du no-kill) en lien avec la FCPPMA.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A des missions d'ingénierie ou de conseil en tant que prestataire, pour des projets de sentiers ou de sports de nature hors territoire parc.
- A la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

CADRAGE DES COURSES SUR LE GR20

Mise en place d'une convention ayant pour objet de décrire les conditions et les modalités de cadrage entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par une Association d'un événement type Ultra Trail sur le GR20 et la mise en place d'un projet de mise en valeur du patrimoine montagnard de la Corse lié à l'Ultra Trail.

Objectif global de la mission

Fixer les critères environnementaux et de valorisation de l'activité en vue de limiter les impacts directs et indirects du projet.

Contenu de la mission

La convention a vocation à définir les conditions de mise en place de course hors stade sur le PnrC et plus particulièrement le GR20 qui est déjà très fréquenté. Son élaboration a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, avant le cadrage des différents éléments et les vérifications juridiques.

La convention intègre donc des critères de nombre et d'accueil des participants (limitation des impacts et des pollutions), de tracé de course (respect des zones protégées, notamment), ainsi que de limitations des survols. Elle comprend également des engagements liés à la communication et à la valorisation, y compris à l'international.

La convention a été finalisée en 2020 et sera signée en 2021.

DÉVELOPPER LE TOURISME CULTUREL

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Organiser la mise en tourisme du patrimoine culturel pour une diversification de l'offre de découverte et une meilleure répartition des flux de visiteurs sur le territoire du Parc.
- Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel et la transmission intergénérationnelle par des actions en direction de la population du PNR et des villes-portes.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Valoriser les connaissances acquises sur le patrimoine culturel pour les rendre accessibles à la population et aux visiteurs.
- Développer des outils d'EEDD sur le patrimoine culturel.
- Valoriser l'offre de prestation de médiation du patrimoine culturel à travers l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- Favoriser la découverte de la création artistique insulaire, à travers des événementiels notamment.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A la promotion de l'offre de tourisme culturel pilotée par l'ATC.
- A la création d'une offre de stages de découverte des savoir-faire.
- A la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

En 2020 a été signée une convention entre le Syndicat mixte du PNRC et l'association L'Aria (cf. objectif 2.2.2) ; une partie du contenu de cette convention est consacrée au tourisme culturel.

Pour rappel, les objectifs généraux de la présente convention sont les suivants :

- Construire une réflexion commune, à partir de bilan et de partage d'expériences entre l'Association l'Aria et les services du syndicat mixte du PnrC afin d'aboutir à des propositions dans les différents domaines énoncés à l'article 2 ;
- Inciter à des rapprochements et à la définition de programmes d'actions entre les deux structures.
- Permettre le développement de la mixité des approches et de la transversalité des démarches contribuant au décloisonnement des politiques en faveur de l'aménagement culturel du territoire en recourant à l'expérimentation et à l'innovation et en favorisant la participation citoyenne ;
- Capitaliser et diffuser les démarches et expériences menées par le PnrC ;
- Inscire les politiques en faveur du Patrimoine, du paysage, de la création artistique et de la lecture publique dans une approche territoriale de soutien à la création, à l'éducation artistique et culturelle, au développement rural et à la cohésion sociale.

Article de la convention sur le développement du tourisme culturel durable : Le développement du tourisme culturel vise à :

Valoriser et rendre accessible au plus grand nombre la diversité des ressources culturelles artistiques et créatives du territoire, ceci œuvrant conjointement à leur développement économique et à la démocratisation culturelle ;

Promouvoir un tourisme culturel durable qui préserve à long terme les ressources culturelles et naturelles, la pluralité et l'authenticité des identités locales, la diversité culturelle, impliquant pleinement les habitants et la société civile, et produisant des bénéfices socio-économiques équitablement répartis pour la population locale.

L'un des engagements de la convention consiste ainsi à définir et à créer des sentiers patrimoniaux autour d'A Stazzona (atelier création artistique de Pioggiola, géré par L'Aria).

Aussi, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse détaille dans son objectif 2.1.4 les mesures suivantes :

- Valoriser les connaissances acquises par le Syndicat mixte du Parc par une diffusion sur des supports et applications numériques permettant à la clientèle d'accéder à des contenus personnalisés (entrées thématiques, entrées par secteurs, choix des langues...).
- Construire une stratégie de développement de produits liée à l'itinérance et à la médiation des connaissances sur le patrimoine, particulièrement sur les thématiques suivantes : architecture contemporaine, thermalisme, thermo-ludisme, patrimoine bâti rural, chant, vin, techniques et savoir-faire traditionnels.
- Favoriser la découverte de la création artistique contemporaine par la population du territoire du PNRC et des villes périphériques à travers une politique événementielle (journées de visites d'ateliers).
- Développer l'offre de stages de découverte participative de savoir-faire à l'adresse de publics ciblés (loisirs créatifs, stages culinaires, œnologie, plantes médicinales et aromatiques...).
- Mettre en synergie les offres de circuits culturels, afin de leur donner une meilleure visibilité.
- Systématiser les éducteurs (circuits de promotion et d'information destinés aux agences de voyages et tour-opérateurs) pour favoriser l'appropriation de l'offre de découverte du patrimoine culturel par les acteurs professionnels du tourisme (guides, personnels OTSI, hébergeurs, restaurateurs...).
- Créer des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) consacrés au patrimoine culturel.
- Promouvoir les offres d'accueil valorisant l'identité patrimoniale par l'attribution de la marque
- Méthodologie employée : Etablissement d'un contact – déclinaison locale de la convention cadre nationale entre la FPNR et le Ministère de la Culture – Programmation d'un comité technique de pilotage – déclinaison des actions -

2.2 CONSTRUIRE UN PROJET SOCIAL DURABLE

PARTICIPER À LA REVITALISATION DES TERRITOIRES [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Permettre aux populations de se réappropriier les villages en tant que communautés de vie.
- Renforcer l'attractivité de la vie en village.
- Contribuer à l'objectif d'autonomie énergétique de la région à l'horizon 2050.
- Rendre plus accessible le patrimoine immobilier avant d'entreprendre des extensions de l'urbanisation.
- Faciliter l'accès au bâti existant pour la résidence permanente en village.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Initier des démarches expérimentales de revitalisation des villages dans les communes ou intercommunalités volontaires, par une ingénierie du développement durable, croisant toutes les thématiques (logement, services, emploi, précarité, mobilité...).
- Animer l'élaboration de projets en concertation avec les réseaux de professionnels, et la mise en œuvre de programmes d'actions locaux thématiques (stratégies locales de développement forestier, chartes paysagères, plans de paysage, chartes de bonnes pratiques, réseau rural...).
- Accompagner les démarches et projets relevant de l'économie sociale et solidaire, l'économie présentielle et l'économie circulaire initiées par des réseaux professionnels ou des communautés villageoises.
- Se positionner dans un rôle de coordinateur sur les projets impliquant plusieurs communes : aménagement de cols, de points de passage ou des entrées du Parc (ex : aménagement de Vizzavona).
- Coordonner un groupe de travail sur l'expérimentation concernant « l'Eco quartier en milieu rural » pour l'échange de réflexions et d'expériences entre communes porteuses de projets.
- Animer les agendas 21 micro-régionaux.
- Mettre en œuvre les orientations et actions prévues au schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- Promouvoir auprès des communes et EPCI la restauration du bâti ancien destiné au logement et aux activités commerciales et artisanales.
- Créer ou adapter des projets EEDD autour de la vie au village.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A la lutte contre la précarité énergétique aux côtés de la délégation énergie de l'AUE, et au développement de l'économie sociale et solidaire auprès de la chambre régionale de l'économie solidaire et sociale (CRESS).
- A la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé -mis en place en 2018 pour une durée de 3 ans- est un service de proximité développé avec le soutien de l'ADEME et co-financé par l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse qui mutualise les compétences d'un conseiller spécialisé au sein de la structure porteuse du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (au sein du pôle Valorisation des territoires) et à destination de l'ensemble des collectivités adhérentes à la structure.

Partant du constat que la majorité des communes du Parc naturel régional de Corse ne sont pas dotées de services dédiés uniquement à l'énergie et n'ont pas la taille suffisante pour le faire, il a été décidé de leur mettre à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour :

- Faire l'inventaire des consommations énergétiques
- Proposer conseils et optimisations énergétiques
- Faciliter l'intégration d'énergies renouvelables
- Faire connaître les aides financières
- Accompagner les collectivités dans le montage de dossier

Les objectifs de la mission en 2020 consistaient à :

- Réaliser des bilans énergétiques du patrimoine communal et formuler des préconisations hiérarchisées aux communes qui sollicitaient le CEP au cours de cette année
- Etudier la faisabilité et les opportunités pour les projets prioritaires des collectivités accompagnées
- Suivre l'avancement des actions engagées avec les collectivités accompagnées pendant l'année 2019
- Accompagner les communes de la communauté de communes Fiumorbu Castellu qui ont participé à la rénovation de leurs installations d'éclairage public à l'obtention du label « Villes et villages étoilés »
- Participer aux différents ateliers et réunions de travail liés à la maîtrise de l'énergie sur le territoire et aux formations ADEME dédiées au réseau CEP

Méthodologie employée :

L'accompagnement des communes se fait dans l'ordre dans lequel elles sollicitent le service

La première étape de la mission consiste à rencontrer les élus et les personnels du service technique pour :

- Prendre connaissance du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public et assainissement) notamment par des visites
- Recueillir l'ensemble des informations et données utiles pour la suite du travail (factures énergétiques, plans des bâtiments et autres documents techniques)
- Discuter des problématiques et des enjeux de la commune liés à la maîtrise de l'énergie
- Puis, le bilan énergétique communal et l'analyse des consommations sur les trois dernières années est réalisé à partir du logiciel Vertuoz

L'accompagnement de projet consiste ensuite à :

- Réaliser des pré études pour vérifier la faisabilité technique et économique du projet ou encore pour proposer différentes solutions. Lorsqu'il s'agit d'une rénovation de bâtiment, des simulations thermiques dynamiques peuvent être réalisées à partir du logiciel de calcul Pléiades COMFIE
- Orienter la commune vers les aides financières les plus adaptées et les assister au montage des dossiers ou à la formulation des cahiers des charges

Enfin, pour l'ensemble des communes accompagnées, un suivi de l'avancement des actions est assuré dans le temps

Résultats :

En 2020, les missions de CEP ont été entravées par la crise sanitaire et les élections municipales, néanmoins on note :

- **2 communes accompagnées pour l'obtention du label « villes et villages étoilés »**
- **6 communes accompagnées dans le cadre de la mission de CEP**
- **1 projet d'énergie renouvelable étudié**
- **9 projets de rénovations énergétiques de bâtiments étudiés**
- **1 collectivité accompagnée en 2019 ayant déjà réalisé des travaux sur un bâtiment**
- **2 collectivités accompagnées en 2019 en phase d'étude pour la rénovation énergétique de bâtiments**

EVOLUTIONS SOCIOLOGIQUES DES VILLAGES

Elaboration d'un cahier des charges relatif à l'étude des évolutions démographiques et sociologiques contrastées de quelques villages avec analyse des besoins et aspirations des habitants (dossier 50 ans du PNRC).

Les élus doivent faire face aux difficultés que tous les espaces ruraux rencontrent : territoires excentrés, problèmes d'accessibilité aux services de santé, d'éducation, d'accès aux activités ludo-culturelles, de mobilité et équipements liés aux technologies de l'information et de la communication... Le PNRC peut les soutenir dans leurs démarches pour conserver ou améliorer les services nécessaires au maintien des capacités de développement de leur commune ou micro-région. Il peut initier des démarches expérimentales de revitalisation des villages dans les communes ou intercommunalités volontaires. Il peut également accompagner les projets relevant de l'économie sociale et solidaire, l'économie présenteielle et l'économie circulaire initiés par des réseaux professionnels ou des communautés villageoises. Il peut en outre promouvoir la restauration du bâti ancien destiné au logement et aux activités commerciales et artisanales. Enfin, il peut contribuer à l'action culturelle et à la revitalisation du lien social.

En préalable à cette démarche, il convient d'effectuer les recherches et études qui rendront possible la définition d'un projet global réunissant tous les partenaires concernés et de projets particuliers ancrés dans les réalités villageoises diverses.

Un cahier des charges décrivant les différentes phases d'une étude – destinée à accompagner les élus du territoire dans la construction d'une stratégie efficiente de développement démographique et économique durable, en cohérence avec la charte du PNRC – a été rédigée. L'objet de ce futur travail est, grâce à une connaissance réactualisée, d'effectuer un diagnostic et de définir une vision prospective dans le but d'élaborer une stratégie afin de « réinvestir l'espace pour une meilleure répartition de la population sur le territoire ».

Territoire contrasté, la densité de population du PNRC est faible, mais il existe de grandes disparités d'un village à l'autre, indépendamment du fait qu'il soit montagnard ou littoral. Comme ailleurs, on constate la désertification de grands zones rurales (avec étiolement des activités de production, affaissement démographique, déprise de la vie villageoise) et la concentration démographique sur une bande étroite de territoire. Une mécanique de la régression est à l'œuvre sauf dans certaines communes rurales où l'on constate un processus de retournement de la croissance démographique – turnaround).

En préalable, un regard diachronique est nécessaire pour mettre à jour les évolutions et changements profonds sur un demi-siècle (période correspondant à l'existence du PNRC – années 1970 à aujourd'hui) ; car pour mettre en œuvre une politique destinée à redynamiser les villages et la ruralité, la condition première est de constituer une connaissance de la réalité humaine de ce territoire. On s'attachera à analyser les besoins et aspirations (très hétéroclites désormais) des habitants sur ces territoires afin d'identifier les problématiques à traiter et les solutions concrètes à apporter pour conforter la vie sociale villageoise.

Il s'agira d'effectuer une analyse précise de l'évolution de la sociologie du village. Hier très homogène culturellement, le village reflète désormais une diversité pareille à celle que l'on constate dans les centres urbains insulaires. Les populations nouvelles qui s'installent en milieu rural souhaitent pouvoir accéder à tous les services qu'offrent les villes ; le vivre au village n'accepte plus le compromis avec le « progrès » : qualité du logement, accès au numérique, à la culture, mobilité... Les Parcs du continent peuvent constater cette exigence de la part de ces nouveaux venus qui souhaitent bénéficier des mêmes services et prestations qu'ils trouvaient en ville.

Cette étude doit permettre de mettre à jour les réalités nouvelles de la sociologie rurale villageoise et les enjeux prioritaires, de façon à définir des « projets de village », proposant des expériences pilotes destinées à devenir des références concrètes. Redynamiser la vie sociale par le biais de solutions tangibles et adaptées, après avoir mesuré tant leur pertinence que leur faisabilité, tel serait le sens du « projet de village » proposé par le Parc, qui constituerait sa contribution spécifique expérimentale à la démarche de revitalisation des villages dans les communes ou intercommunalités.

L'objectif premier est donc d'élaborer une stratégie de redynamisation des villages en intégrant les compétences dévolues au Parc – déclinées dans sa charte. Il s'agit de réfléchir à des projets pour les villages étudiés, qui pourraient aussi servir de modèles et paradigmes aux villages de même type.

Méthodologie employée :

- Lecture bibliographique
- Connaissance sociologique concernant le territoire Parc
- Détermination d'une méthode scientifique d'enquête
- Rédaction du cahier des charges à l'intention des chercheurs et bureaux d'études intéressés
- Estimation financière

La problématique repose sur une approche pluridisciplinaire (historique, sociologique, statistique, ethnologique). L'étude comporte trois phases :

- 1) étude des problématiques sur la ruralité, son évolution, les tendances actuelles, les perspectives
- 2) étude de cas sur trois villages incluant des enquêtes de terrain – typologie des villages et des populations Analyse approche statistique et ethnologique

Enquête relative aux besoins prioritaires et aspirations des populations villageoises

- 3) Définition d'un projet à partir du diagnostic – Préconisations d'actions de revitalisation projets de villages. Définition du concept et proposition de mise en pratique.

Résultat :

Cahier des charges de 15 pages + estimation financière finalisés

QUANDU SCIAPPANI I TEMPI... CAMPÀ QUI !

Dans l'urgence écologique, interpellé par la société civile pour mobiliser le grand public, porté par la nouvelle mission de centre de ressources scientifiques territorial confié par la CDC, et désireux d'être un levier efficace entre le savoir et l'agir, le CPIE d'Ajaccio a imaginé un projet territorial d'éducation populaire sur les changements climatiques dans lequel le PNRC apporte sa contribution en tant qu'expert au service des acteurs. Après les opus sur Les changements climatiques « sciappani i tempi » et l'aliment « u cibù », le travail en 2020 a constitué à l'élaboration de l'opus 3 consacré à l'habiter « campà qui ». Il participe également aux actions pédagogiques à l'occasion des projections/débats dans les établissements scolaires et les divers événements organisés sur le territoire (fiera di a castagna, fieru di u ficu...)

Objectifs :

- Repenser le « produire », le « consommer » et « l'habiter » au niveau du territoire sous la contrainte climatique
- Produire et diffuser des petits films pédagogiques
- Elaborer un véritable outil de prospective à l'échelle du territoire

Contenu de la mission :

- Contribuer au groupe d'experts associés au projet défini par le CPIE en apportant une réflexion argumentée et structurée, une progression intellectuelle et pédagogique ainsi que des témoignages.
- Accompagner le CPIE dans la réalisation de son projet et agir localement pour que se tissent de nouvelles relations entre acteurs locaux, s'organisent des circuits plus courts du producteur au consommateur...

INDICATEURS :

- Production du film sur l'habiter « campà qui »
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de projections/débats

Méthodologie employée :

Travail collaboratif et collectif en COPIL autour d'une stratégie territoriale (circonscrire l'action à la communauté du grand Ajaccio et les vallées du Prunelli et de la Gravona.

Résultats :

Sortie de l'opus 3 « Campà qui » sur l'habiter, sensibilisation et projections/débat à la foire de la figue à Peri, au lycée Laetitia à Ajaccio, à l'Université de Corse...



SOUTENIR LA CAPACITÉ DES TERRITOIRES À GÉNÉRER DU LIEN SOCIAL

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Valoriser la culture traditionnelle comme facteur de lien social.
- Dynamiser l'activité culturelle dans les villages de l'intérieur.
- Développer l'éducation à la culture de la nature.
- Favoriser l'esprit de rencontre, informer et réduire la précarité et l'isolement.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Mettre les connaissances acquises sur le patrimoine culturel à disposition des communes par la constitution de « fonds villageois ».
- Poursuivre ses interventions d'EEDD en milieu scolaire par ses guides animateurs, en intégrant de nouveaux outils sur les enjeux de la Charte.
- Susciter et accompagner des projets collectifs autour du patrimoine culturel, du développement durable, et de la mobilité.
- Organiser des journées d'échanges/rencontres entre publics ruraux et urbains (scolaires, publics divers).
- Créer et gérer une base de données, ouverte à tous, de l'ensemble des études existantes et à venir sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A l'intégration d'actions de sensibilisation au patrimoine culturel dans les formations professionnelles.
- A l'organisation et la mise en place de nouvelles formes de mobilité dans le rural (génératrices de lien social).
- A la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse

RECENSEMENT DES ACTEURS DE LA VIE CULTURELLE

Dans sa Charte, il est acté que le Parc Naturel Régional de Corse s'investisse dans le domaine de l'action culturelle et de la culture vivante. Les objectifs opérationnels sont d'améliorer l'offre culturelle en milieu rural et de garantir un meilleur accès aux activités culturelles et artistiques, et ce, notamment afin de préserver ou générer du lien social. Pour œuvrer en ce domaine, il convient, dans un premier temps, d'identifier et de recenser les acteurs culturels présents sur le territoire du PNRC, les champs sectoriels représentés ainsi que les activités et fonctions techniques présentes.

Le paysage culturel est composé schématiquement d'acteurs institutionnels (relevant des Communes, des Communautés des communes, de la Région, ou de l'Etat) et d'acteurs individuels ou de petits collectifs. En milieu rural, les acteurs culturels sont très divers : artistes, associations, collectivités, institutions publiques, sociétés privées, équipements et infrastructures...

L'accessibilité à une offre culturelle et artistique est en grande partie conditionnée par la présence d'équipements culturels. Or, on constate une quasi-superposition entre le territoire PNRC (Corte excepté) et les zones dépourvues ou faiblement dotées de lieux d'enseignement et de diffusion de la culture et des pratiques artistiques. De même le maillage du territoire Parc est très médiocre au niveau des associations. Il conviendrait donc d'avoir une réflexion territorialisée, car la conséquence de cette mauvaise répartition est que l'accès des populations du territoire Parc aux activités culturelles et artistiques n'y est que très limité. Pour pallier ces insuffisances structurelles – témoin du déficit de développement du rural – le Parc pourrait s'investir dans l'action culturelle, outil de cohésion sociale et de développement. Aussi, il conviendrait de développer des partenariats entre le PNRC et des associations ou entreprises culturelles et d'initier des actions...

Pour appréhender le champ de la culture et du lien social avec une vision diachronique, il convient de prendre en considération le reflux du tissu associatif. Pendant plusieurs décennies, les foyers ruraux, ont joué le rôle principal tant pour le culturel lui-même que pour créer du lien. Outre l'animation du village (leur objet principal), ils étaient polymorphes, offrant tous les aspects : recherche, mise en valeur, diffusion culturelle... Ledésinvestissement des foyers ruraux n'a pas été compensé par une politique volontariste des institutions. Aujourd'hui en voie de disparition, ils peinent à être remplacés par des associations culturelles. La fragilité actuelle des associations reflète celle du tissu social.

Actuellement, il existe une kyrielle d'associations qui œuvrent dans la création (spectacle vivant, événementiel...), la médiation, pour la préservation, la connaissance et la diffusion du patrimoine culturel insulaire, artistique... Plus rarement, elles gèrent des équipements culturels. Enfin, certaines associations sont créées ponctuellement pour obtenir des fonds afin de restaurer un élément de patrimoine religieux. On peut effectuer une dichotomie entre les associations : certaines sont de véritables institutions, dont le rôle est vraiment structurant pour un territoire micro-régional ; d'autres sont locales et plus modestes.

Au niveau géographique, il convient de noter que le dynamisme des associations culturelles diffère beaucoup selon les micro-régions. Au niveau des activités et champs d'intervention, on peut distinguer les associations culturelles qui participent à la préservation et au développement de la langue et de la culture corses, par le biais de différentes formes d'usages artistiques. Quant à l'évolution depuis 50 ans, on relève – outre la moindre pérennité des associations et l'essence plus individuelle des initiatives – qu'actuellement, la tendance est de présenter un contenu moins ancré dans la ruralité, moins local et plus régional voire global (prestations culturelles standard). Concernant l'action principale, qui, jadis était la production culturelle, il s'agit désormais de la diffusion culturelle et artistique.

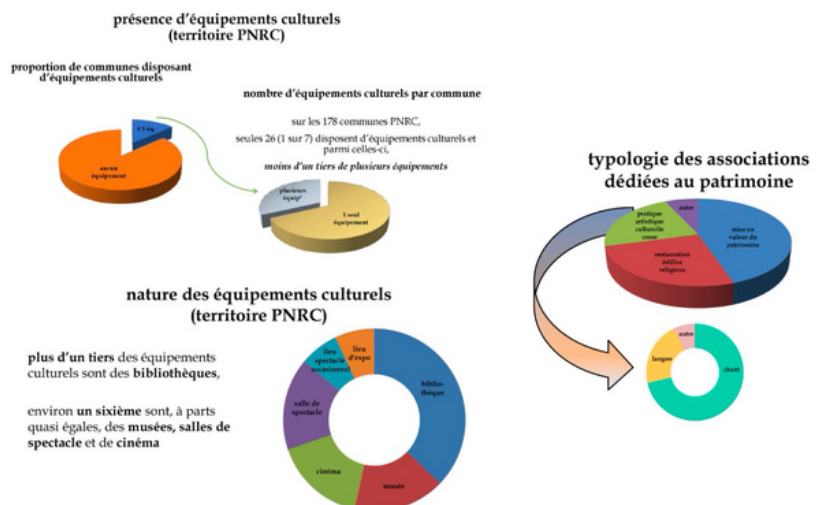
Les communes s'investissent parfois, mais le budget consacré à la culture est en général faible... d'autant plus que les communes du rural et à fortiori de l'hyper rural ne disposent que d'un budget global très restreint. Le champ du culturel et de l'artistique pourrait devenir un axe d'action des Communautés de communes car une mutualisation permettrait d'être plus efficient.

Méthodologie employée :

Les acteurs culturels ne sont pas toujours bien répertoriés.

- Recensement des associations :
 - via le fichier des associations sur internet (limites : la vocation culturelle, parfois revendiquée lors de l'inscription au Journal Officiel n'est pas toujours effective dans la réalité de la vie de l'association et certaines sont en dormance...)
 - sollicitation des maires des communes du territoire Parc (disposant d'une bonne connaissance des acteurs culturels de terrain)
 - DRAC (aucune donnée disponible en ligne, ni obtenue – malgré plusieurs demandes)
- Lecture d'études et de rapports émanant :
 - du Ministère de la Culture - de l'INSEE
 - du PADDUC
- Communication avec quelques acteurs développant des activités culturelles relevant du patrimoine ou du spectacle vivant en zones rurales.

Résultats : Rapport de 24 pages + annexes



PAROLLE D'ERI 5 & 6

Dès la création des Parcs, la préservation et la transmission des cultures locales constituaient une mission fondamentale. Depuis plus de quatre décennies, le Pnrc est engagé dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Parolle d'eri est le titre d'une série de films vidéo ayant pour objet la culture orale corse traditionnelle. Diverses thématiques relatives à la vie paysanne et rurale sont traitées : savoirs, savoir-faire, techniques, légendes, chants, proverbes... Comportant 15 DVD de 3 heures chacun, ce travail poursuit deux principaux objectifs :

- La sauvegarde d'une culture populaire menacée, patrimoine immatériel constituant une part essentielle du patrimoine culturel insulaire ;
- Le recueil linguistique. Il s'agit de saisir dans la diversité de ses parlers régionaux la langue corse héritée des anciens. Ce travail offre la possibilité d'une transmission d'un corpus linguistique riche et varié.

S'il constitue en lui-même une façon de transmettre notamment par la diffusion télé ou via des DVD (progressivement transférés sous format numérique), il se révèle également un support au travail de transmission de la langue corse et des traditions par l'enseignement.

Ces livrets offrent une documentation et un appareillage des contenus de manière à :

- Enrichir les films d'explications, d'analyses, de notes
- Fournir un véritable instrument tant à l'enseignant (de façon à ce qu'il puisse intégrer ces films dans son programme d'enseignement de la langue et de la culture corses), qu'aux néo-apprenants ou corsophones en quête d'approfondissement.

Méthodologie employée :

- Transcription des films
- Analyse linguistique et patrimoniale
- Définition d'exercices et de recherches à effectuer
- Création d'un document pédagogique d'accompagnement du DVD (contenant des éléments relatifs à l'ethnologie, la culture populaire, la linguistique...)

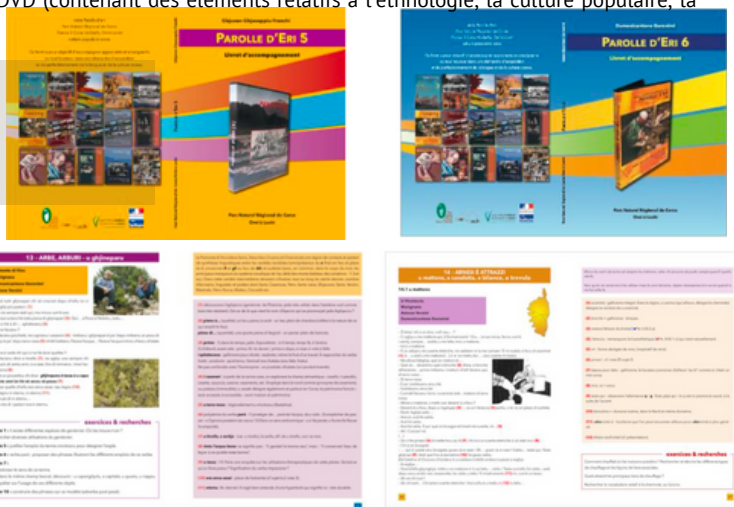
Résultats :

Livrets d'accompagnement finalisés :

- Parolle d'eri 5 Ghjuvan Ghjaseppiu Franchi – 133 p.
- Parolle d'eri 6 Dumenicantone Geronimi – 148 p.

Financement :

Ministère de la Culture (délégation des langues de France)
Collectivité de Corse
Association Omi è Lochi



CONVENTIONNEMENT AVEC L'ARIA

La Charte du Pnrc précise dans son objectif 2.2.2, soutenir la capacité du territoire à générer du lien social, que le lien social passe par l'accès à la culture. Le Syndicat mixte doit donc faire en sorte de multiplier les réseaux et échanges avec les organismes culturels. Pour ce, le Sm du Pnrc a préalablement choisi de s'entourer d'associations locales et dynamiques pour la mise en place d'actions communes. Une première convention est signée avec l'Aria, association basée dans le Giussani et qui œuvre pour la diffusion et la formation au théâtre, notamment à travers son lieu A Stazzona à Pioggiola.

Objectif global de la mission

Les objectifs généraux de la présente convention sont les suivants :

- Construire une réflexion commune, à partir de bilan et de partage d'expériences entre l'Association l'Aria et les services du syndicat mixte du Pnrc afin d'aboutir à des propositions dans les différents domaines énoncés à l'article 2 ;
- Inciter à des rapprochements et à la définition de programmes d'actions entre les deux structures.
- Permettre le développement de la mixité des approches et de la transversalité des démarches contribuant au décloisonnement des politiques en faveur de l'aménagement culturel du territoire en recourant à l'expérimentation et à l'innovation et en favorisant la participation citoyenne ;
- Capitaliser et diffuser les démarches et expériences menées par le Pnrc ;
- Inscrire les politiques en faveur du Patrimoine, du paysage, de la création artistique et de la lecture publique dans une approche territoriale de soutien à la création, à l'éducation artistique et culturelle, au développement rural et à la cohésion sociale

Objectif de la mission pour l'année concerné si mission pluriannuelle (voire permanente)

Mise en place de formations, de définitions de sentiers patrimoniaux et culturel autour d'A Stazzona (atelier création artistique de Pioggiola) et échanges culturels entre les 2 institutions.

1. Préservation et valorisation du cadre de vie

La préservation et la valorisation du cadre de vie constituent un élément essentiel de l'attractivité et du développement durable des territoires ainsi que de la qualité de vie de leurs habitants et du vivre ensemble. S'agissant de l'architecture, du patrimoine et de la qualité du cadre de vie, seront encouragées les actions qui répondent aux objectifs de la charte en conformité avec les objectifs de la Stratégie Nationale de l'Architecture (SNA) ;

- Soutien à la création architecturale à toutes les échelles d'intervention :
 - o En valorisant la création architecturale contemporaine et/ou éphémère en milieu rural ;
 - Soutien à la formation et à la médiation :
 - o En soutenant les actions en faveur de la sensibilisation des jeunes aux questions architecturales, patrimoniales, paysagères et de cadre de vie ;
 - o En favorisant les démarches de diffusion de la connaissance du territoire à travers les démarches participatives, les observatoires photographiques des paysages et l'inventaire général.
 - Soutien à la préservation du savoir-faire et à la préservation du patrimoine immatériel
 - o En recueillant, numérisant, analysant les documents liés au savoir-faire ancestral, à la toponymie des lieux...
- Par ailleurs, un soutien sera apporté à la conservation, la restauration et la valorisation des œuvres d'art installées dans l'espace public.

2. Développement de la vie culturelle des territoires

Le développement de la vie culturelle du territoire constitue un élément de son attractivité tant pour ses habitants que pour les touristes et contribue à la cohésion sociale en luttant contre l'isolement des populations anciennes et nouvelles.

A ce titre, il importe de :

2.1 Renforcer la présence artistique et culturelle dans le territoire du PnrC

La présence artistique et culturelle sur le territoire du PnrC pourra être renforcée par des projets visant à :

- Soutenir la création contemporaine dans différentes composantes (littérature, arts plastiques, spectacles vivant, cinéma...) ainsi que sa diffusion :
- o En particulier dans ses formes mobiles et hors les murs ;
- o En veillant à l'intégration de l'art contemporain dans l'espace public ; o En encourageant les projets participatifs ;
- Renforcer l'identité culturelle du territoire :
- o En soutenant la réalisation des inventaires du patrimoine culturel immatériel (PCI) spécifique au territoire du Parc ;
- o En privilégiant le mode participatif et l'approche ethno/anthropologique des projets, en lien avec la DRAC et l'université de Corse.
- o En accompagnant les projets de collecte documentaire sur les pratiques du PCI et d'exposition en ligne des ressources numériques constituées.

2.2 Favoriser l'accès à la culture pour tous

L'accès à la culture pour tous pourra être développé par des projets visant à :

- Favoriser l'accès à la culture des enfants et des jeunes par l'éducation artistique et culturelle, qui est une dimension sensible de l'éducation au territoire.
- o En mettant en place des actions d'éveil artistique et culturel pour les jeunes enfants ;
- o En s'adressant aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble de leurs temps de vie (temps scolaire et hors temps scolaire) et quelle que soit leur situation (handicap, hospitalisation...) dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique, en partenariat avec les acteurs culturels et éducatifs ;
- o En favorisant des actions rayonnant sur l'ensemble du territoire à l'instar des projets culturels développés par les lycées agricoles ;
- o En favorisant en particulier des actions et des médiations artistiques et culturelles autour des grands thèmes liés au respect de l'environnement ;
- o En s'appuyant sur les outils du ministère de la Culture pour favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle, en particulier les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEAC) ;
- Favoriser l'accès à la culture de tous les habitants par le développement culturel
- o En soutenant les projets menés en partenariat avec les associations d'amateurs et de l'Education populaire ;

3. Développement du tourisme culturel durable

Cf. objectif 1.2.4

Méthodologie employée :

Etablissement d'un contact – déclinaison locale de la convention cadre nationale entre la FPNR et le Ministère de la Culture – Programmation d'un comité technique de pilotage – déclinaison des actions

Résultats : Signature de la convention

2.3 PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX ET LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES VILLAGES [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Renforcer l'attractivité de l'espace rural par la maîtrise du caractère des villages dans le développement de l'urbanisation.
- Valoriser les paysages ruraux, mixant espaces bâtis et espaces naturels, comme le résultat d'une activité humaine respectueuse de son environnement et de sa culture.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Animer le comité d'experts et le pôle de compétences.
- Porter une vigilance particulière sur : la dispersion de l'habitat, la consommation des terres agricoles et forestières, avec une attention particulière sur la mixité des fonctions urbaines, l'amélioration qualitative et quantitative des espaces publics dans le cadre des avis sur les documents d'urbanisme et/ou les études d'impact des ouvrages.
- Accompagner les communes et les EPCI, par la mise à disposition des compétences nécessaires, dans le choix, l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme (intégrant les préconisations de la Charte et du futur document valant SRCE) en s'appuyant notamment sur les grilles d'analyse et les méthodes de définition proposées par le PADDUC, en contribuant également à la réalisation des DOCOBAS.
- Initier une démarche d'atlas architectural, incluant le recensement des éléments bâtis structurant le paysage.
- Sensibiliser les élus et acteurs de l'aménagement du territoire à la TVB, à la valorisation des espaces agricoles et forestiers, à la préservation et à la requalification paysagère, à la qualité du cadre bâti à travers des animations de concertation et des programmes de sciences participatives, par exemple.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A l'accompagnement des élus et des porteurs de projets, notamment à travers l'animation du pôle de compétences, dans leurs démarches de protection et valorisation du patrimoine bâti.
- A la maîtrise qualitative de l'urbanisation et de la signalisation sur les communes identifiées comme prioritaires.
- A la mise en adéquation entre les besoins en matériaux et les filières d'approvisionnement local (notamment à travers le schéma d'approvisionnement du schéma régional des carrières et le programme régional forêt bois).
- A la mise en œuvre de démarches exemplaires de renouvellement urbain.
- A la sensibilisation sur les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements paysagers.
- A la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

CHARTE DU PATRIMOINE ARBORÉ

Face au changement climatique, l'arbre devient à la fois un atout pour les agglomérations, y compris les petits villages, par sa capacité à améliorer le cadre de vie, et un patrimoine car certains, même très anciens, ne résistent pas au changement. La mission paysage a été sollicitée pour accompagner la réflexion de certains élus sur une charte de bonnes pratiques relatives aux soins apportés au patrimoine arboré, et à sa valorisation dans l'espace public, en s'appuyant sur les objectifs déterminés dans la Charte du PNRC.

En 2020, plusieurs acteurs de la valorisation des arbres en milieu bâti ont été rencontrés afin de dégager à la fois les enjeux de cette valorisation et des scénarii d'application d'une éventuelle charte de l'arbre.

Synthèse du résultat de ces rencontres :

Les enjeux de la préservation et de la valorisation du patrimoine arboré dans les villages et les agglomérations



Deux méthodologies de valorisation et de protection du patrimoine arboré en milieu bâti ont émergé des rencontres avec les acteurs. Un élément fort ressort cependant de manière commune aux deux : la nécessaire sensibilisation des élus locaux, qui restent les maîtres d'ouvrage de toute intervention (ou non-intervention) sur le patrimoine arboré, et plus largement végétal, des villages.

- Première proposition : externaliser la valorisation du patrimoine arboré, sur la base d'un cahier des charges établi conjointement entre professionnels et élus prenant en compte les enjeux détaillés plus haut, et assurant la qualité de la prestation en uniformisant la commande publique
- Seconde proposition : toujours sur la base d'un cahier des charges, conforme aux enjeux, former à la fois les élus locaux et les équipes techniques des communes (ou des communautés de communes) pour que l'entretien des arbres et des végétaux, souvent réalisé en régie, soit plus respectueux à long terme de ce patrimoine.

MAITRISER LA PUBLICITÉ ET VALORISER LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX PAR UNE SIGNALÉTIQUE COMMUNE

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Reconquérir les paysages par l'application de la réglementation en matière de publicité (code de l'environnement) et de signalétique (code de la route).
- Poursuivre la mise en place concertée d'une signalétique micro-régionale harmonieuse sur la base de la signalétique actuelle du PNRC.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Sensibiliser et former les élus et acteurs économiques pour une meilleure connaissance et application des textes en vigueur en élaborant un guide d'accompagnement fixant les préconisations en termes de publicités, d'enseignes et pré-enseignes dans les 3 ans à compter du renouvellement du classement.
- Accompagner techniquement et uniquement à l'initiative des communes et/ou intercommunalités volontaires la réalisation de RLP(i)
- Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de la charte signalétique sur l'ensemble du territoire du Parc tout en tenant compte de l'identité de chaque microrégion, en partenariat avec l'ATC, la Collectivité de Corse, les intercommunalités et les acteurs économiques, et en conformité avec le code de la route.
- Dans l'attente du guide d'accompagnement prévu ci-dessus, les préconisations de la Charte du PNRC doivent être prises en compte.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A la réalisation d'un diagnostic territorial sur les publicités, enseignes et pré enseignes non respectueuses du code de l'environnement dans les deux ans à compter du renouvellement du classement, en priorisant en fonction de la typologie des zones (cols, bords de routes territoriales...) ou des zones géographiques (col de Vizzavona, Ponte Leccia, Migliacciaru...).
- Le cas échéant et selon les recommandations des autorités responsables, à l'enlèvement des publicités, enseignes et pré enseignes illégales.
- Aux expérimentations menées par la Collectivité de Corse pour mettre en place de la signalisation des activités conforme aux codes de la route et de l'environnement.
- A la mise en œuvre du schéma d'aménagement de Massif.

SIGNALÉTIQUE DES COMMUNES

Objectif global de la mission :

Œuvrer à l'utilisation du bois local en proposant une signalétique commune aux communes du PnrC sur la base de la signalétique randonnée

Objectif de la mission pour l'année concerné si mission pluriannuelle (voire permanente) :

Afin de moderniser son atelier technique situé à Corte, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse –Parcu di Corsica s'est doté de matériel professionnel lui permettant d'optimiser son temps de travail sur certaines activités liées à la confection de signalétique.

En effet, en tant que gestionnaire des grands itinéraires, les équipes du SMPNRC sont souvent confrontées à la destruction ou disparition de panneaux de signalétique en bois gravé implantés à différentes intersections. Cette signalétique qui a fait ses preuves en termes de durabilité dans le temps est nécessaire et surtout très appréciées sur les territoires.

Pour l'heure les équipes travaillent de façon manuelle, ce qui génère un temps assez long de réponse aux commandes. Même si des prestations externes sont envisagées sur certains itinéraires, l'atelier du PNRC a un besoin important de se moderniser.

Il est proposé à travers ce rapport d'investir dans du matériel professionnel adapté, à savoir un centre d'usinage à commande numérique, qui permettra à la fois un gain de temps considérable et surtout de répondre rapidement aux besoins des territoires.

Le matériel professionnel envisagé est constitué d'une table de travail mobile motorisée assistée par un ordinateur qui permettra la gravure sur bois local de la signalétique voulue.

De même, il a été réalisé un recensement physique des besoins en nombre réel de panneaux d'entrée du Parc, panneaux entrés de communes du Parc a été établi et il apparait que :

- Le nombre de panneaux d'entrées de commune (limité à 2 par commune) est de 358 panneaux.
- Le nombre de panneaux d'entrées de Parc est de 30 panneaux
- Le nombre de RIS intercommunaux (limité à 2 par intercommunalité) est de 50 RIS
- Le nombre de panneaux directionnels fléchant le PnrC est de 25.
- Concernant les panneaux d'entrées de communes dont le nombre est assez élevé, le Sm du PnrC a opté à la fin de cette année 2020, pour l'achat d'un centre d'usinage qui permet de réaliser ces derniers en interne dans son atelier régie. Cela permet notamment l'utilisation de planches en bois locaux. Ces panneaux seront ensuite fournis aux 178 maires des communes du PnrC pour une implantation aux entrées souhaitées.
- Œuvrer à l'utilisation du bois local en proposant une signalétique commune aux communes du PnrC sur la base de la signalétique randonnée

Méthodologie employée : Analyse comparative du rapport qualité prix / aux besoins des territoires

Résultats : Achat en 2020 – formation en 2020 – début de la confection des panneaux en 2020

Cout de l'action si connu et financeurs le cas échéant 68 000,00 €
OEC 80% PnrC 20%

MAITRISER L'IMPACT PAYSAGER DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Veiller à ce que chaque acteur soit amené à porter une vigilance permanente sur la place du paysage dans les projets d'aménagements.
- Éviter les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements urbains ou routiers.
- Requalifier les points noirs paysagers.
- Préserver et valoriser les spécificités naturelles et anthropiques du paysage.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Élaborer (avec les partenaires) des objectifs de qualité paysagère pour les activités identifiées comme impactant le paysage, et notamment dans le cadre des schémas ou programmes qui viendraient à être élaborés, pour l'accompagnement des porteurs de projet.
- Développer la sensibilisation et la formation des élus et acteurs économiques du territoire en diffusant les préconisations et prescriptions en amont des projets.
- Diffuser auprès des collectivités, les préconisations visant à limiter, voire supprimer, les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagement paysagers (zones urbanisées, axes routiers...)
- Rendre un avis consultatif sur les études et notices d'impact dans le cadre de la procédure réglementaire.
- Mener et diffuser les acquis d'actions pilotes, le cas échéant, en partenariat avec des collectivités volontaires et les services de l'Etat.
- Expérimenter la mise en place d'un pôle de compétence au service des communes et des différents acteurs du territoire du Parc pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de développement des énergies renouvelables en lien avec l'AUE, de façon à garantir la prise en compte des critères environnementaux et paysagers.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- A la réalisation d'un diagnostic territorial des points noirs paysagers.
- A l'élaboration du schéma régional des carrières en apportant sa propre vision et sa connaissance du territoire
- A la réduction des pollutions lumineuses par l'accompagnement des collectivités locales.
- A la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

TRAITEMENT DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

La charte du PnrC dans son objectif opérationnel « 2.3.3 Maitriser l'impact paysager des activités sur le territoire » précise vouloir initier un plan de requalification paysagère des sites dégradés (résorption des décharges brutes, dépôts sauvages, carrières fermées et/ou illégales, et points noirs paysagers), portant prioritairement sur tous les sites recensés et ceux non traités lors de l'opération territoire propre du Parc

Objectif global de la mission.

En ce sens, la commune de Peri nouvelle commune pour partie au PnrC et n'ayant jamais bénéficié du projet territoire propre présente sur sa commune en zone de moyenne montagne au lieu-dit Rote Peracci un point noir paysager avec la présence d'une bâtisse effondrée et jonchée de matériaux dégradés n'ayant aucune fonction.

Il a été proposé en comité syndical en 2020 et ce exceptionnellement de faire appel à une entreprise spécialisée en dépollution de site, et permettre à ce dernier de retrouver son état naturel.

Méthodologie employée : Analyse de terrain – redéfinition des actions - décision

Résultats : Délibéré en 2020 – programmation intervention en mai 2021

Cout de l'action si connu et financeurs le cas échéant 18 000,00 €
OEC 80% PnrC 20%

Conventionnement avec l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction)

Contexte

6 carrières actuellement en activité sur le périmètre du PnrC.

Des conflits sur certaines communes et sur certains sentiers du fait d'une programmation au Schéma des carrières très aléatoire.

Objectif global de la mission

Mise en place d'une convention préparée en 2020 pour 2021

La présente convention a pour ambition d'inciter à des partenariats locaux dans les domaines d'intérêt commun du Parc de Corse, de l'UNICEM SUD PACA CORSE et UEE, tels que le paysage, le maintien ou la restauration de la biodiversité, le maintien et le développement d'activités économiques locales dans le territoire de PNR, l'économie circulaire, la mise en valeur de ressources minérales locales, qui font partie de son patrimoine.

Les parties conviennent d'encourager entre elles des échanges d'information réguliers, le plus en amont possible de leurs projets respectifs (Actions de sensibilisation, développement économique création, extension et renouvellement d'exploitation de carrières sur un territoire de PNR).

En particulier :

L'UNICEM SUD PACA CORSE s'engage à tenir le PNRC informé de l'élaboration du schéma régional de carrière et de ses modifications, et à inciter leurs adhérents à tenir informés dès que possible de la procédure officielle le PNR sur le territoire duquel il envisage d'ouvrir, d'étendre ou de prolonger l'exploitation d'une carrière.

Le PNRC s'engage à informer l'UNICEM SUD PACA CORSE des projets sur le territoire du PNR et du déroulement des travaux liés au renouvellement de sa charte dès que possible. Il tiendra à la disposition de l'UNICEM SUD PACA CORSE et de ses membres les documents cartographiques relatifs à son territoire.

Les signataires s'engagent à échanger régulièrement sur leurs activités respectives, leurs contributions aux règlements et documents de planification environnementaux nationaux, régionaux ou locaux (Natura 2000, ZH, TVB, ZNIEFF, SRC, SDAGE, SAGE...), et à promouvoir les opérations de réhabilitation ou de restauration d'habitats naturels au fur et à mesure et en fin d'exploitation.

L'UNICEM SUD PACA CORSE incite les carriers à informer et à associer dès que possible le PNRC aux choix des mesures compensatoires et à la gestion envisagée sur les sites concernés.

L'UNICEM SUD PACA CORSE et Le PNRC s'engagent à promouvoir la Charte environnement des industries de carrières. En particulier, afin de promouvoir la concertation au niveau des sites, le PNRC et l'UNICEM SUD PACA CORSE inciteront les adhérents carriers à mettre en place des commissions locales de concertation et de suivi et à y inviter des représentants du PNRC.

UEE s'engage à informer le PNRC des projets de formations thématiques définies annuellement, organisées régionalement, et sur la possibilité pour certains personnels du PNRC d'y participer.

L'UNICEM SUD PACA CORSE et le PNRC s'engagent à réaliser un inventaire de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale des carrières, ainsi que du transport, et à le diffuser auprès du territoire du PNRC et de ses adhérents carriers.

Plus généralement, les parties s'engagent à promouvoir, chaque fois qu'elles le peuvent, des actions locales communes, qui font l'objet de conventions particulières entre les partenaires concernés (PNRC, UNICEM SUD PACA CORSE, UEE, carriers...). Cette promotion peut prendre la forme de fiches d'expériences, compilées au niveau du comité de suivi décrit ci-après.

Méthodologie employée : Sensibilisation – définition d'actions communes, présentation des éléments – déclinaison de la convention cadre nationale entre la FPnrc et l'UNICEM

Résultats : Signature de la convention courant 2021

CONSERVER LE NIVEAU DE BIODIVERSITÉ

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Préserver la biodiversité impactée par les activités, aménagements et pollutions anthropiques, y compris les espèces et habitats non menacés.
- Générer une prise de conscience de la fragilité et de la richesse de la biodiversité du monde rural.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Poursuivre le pilotage du programme de conservation du Cerf corso-sarde dans le cadre des activités du groupe « grands ongulés » et animer en particulier le programme de gestion des populations et de recherche sur cette espèce, en enclos et in natura.
- Poursuivre la gestion du centre de soins des rapaces de Corti (Corte).
- Poursuivre la gestion du village des Tortues de Moltifau (Moltifao) comme centre d'information et de préservation et lieu de diffusion de la connaissance.
- Poursuivre la mission d'inventaire du patrimoine végétal cultivé (variétés anciennes de fruits et légumes...).
- Analyser les perceptions et les représentations sociales vis-à-vis de la biodiversité en vue d'une communication/sensibilisation adaptée aux programmes de conservation mis en œuvre.
- Sensibiliser et informer les élus (communes EPCI notamment) sur les enjeux de préservation et de gestion des espèces menacées et notamment le Cerf, la Tortue d'Hermann..., et sur l'importance des continuités écologiques (mise en œuvre des préconisations établies au titre du futur document valant SRCE) ou de la prise en compte des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF).
- Diffuser auprès des collectivités, les préconisations (du CBNC/OEC notamment) visant à limiter, voire supprimer, les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements.
- Sensibiliser les scolaires, les acteurs locaux et le grand public à la biodiversité des milieux anthropisés et sur les pratiques respectueuses de l'environnement en faveur de la protection et du maintien de ces espèces (formations professionnelles, campagnes de sensibilisation, valorisation des entreprises prenant en compte la protection des espèces dans leurs démarches...).

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de conservation dans le cadre des différentes stratégies régionales nationales (PNA, PRA, Natura 2000, SCAP, ORGFH...) en synergie avec le développement local.
- A l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) et des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 dont il n'est pas animateur.
- à l'action expérimentale visant, dans le cadre du programme LIFE « one deer two islands », à mettre à disposition des exploitants agricoles supportant des dégâts liés à la présence de cerfs, des dispositifs de protection adaptés.
- Au suivi et à la conservation des populations de tortues d'Hermann.
- à la conservation du patrimoine végétal cultivé (constitution d'un réseau de vergers et de potagers ; lutte sanitaire contre les parasites ex : le cynips du châtaignier, Xylella fastidiosa ...).
- à la conservation du patrimoine végétal sauvage, contrôle de stations, gestion de sites sensibles.
- A l'élaboration du document valant SRCE.
- À la lutte contre les invasives.
- à l'acquisition de connaissances (suivis des populations, inventaires...) sur les espèces sauvages (flore et faune) en apportant son concours aux acteurs tels que le CBNC, l'OCIC, le CEN, le GCC, mais également en soutenant ou en animant des programmes de sciences participatives comme l'atlas de la biodiversité communale.
- à la validation et la diffusion des connaissances.

PROGRAMME DE CONSERVATION DU CERF DE CORSE

Le programme LIFE+ "One deer two islands" étant aujourd'hui achevé, l'ensemble des actions prévues ont été réalisées avec succès. A présent, la dynamique d'étude et de suivi de l'espèce doit être maintenue dans le cadre d'un programme post-LIFE.

De nouveaux objectifs sont fixés concernant, d'une part l'optimisation des techniques et protocoles de suivi de l'espèce (nouveaux protocoles pour estimer la population, étude de l'écologie de l'espèce, suivi de l'état sanitaire, etc) et d'autre part, l'évolution du statut juridique du cerf de Corse, faisant toujours l'objet d'une situation ambiguë en droit français et très problématique pour faire face aux enjeux de gestion de l'espèce, particulièrement dans sa relation avec les activités anthropiques.

De nouvelles analyses sont réalisées et exposées à partir des nouvelles données issues de la télémétries GPS, suivi d'une première interprétation de celles-ci.

Des informations nouvelles sont apportées concernant l'écologie de l'espèce et ses paramètres biologiques.

Constat relatif au statut juridique du cerf de Corse

- Cervus elaphus corsicanus classé à l'annexe IV de la Directive « Habitats »
- Obligation des états membres de protéger strictement l'espèce
- En France Cervus elaphus corsicanus inscrite sur la liste des espèces autorisées à la chasse (Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces gibier dont la chasse est autorisée sous le nom Cerf élaphe)

MAIS

- Interdiction de chasse tous les ans par le Préfet (ce qui n'est pas une protection stricte)
- Problème de dégâts sur les cultures et pour les élevages (notamment ovins)
- Le statut ambigu de l'espèce ne permet pas de répondre aux questions :
 - o - Qui finance les clôtures ?
 - o - Qui paye les dégâts ?
 - o - Comment régule-t-on l'espèce si nécessaire ?

Un consensus régional s'est orienté vers une demande de mise en conformité avec le droit communautaire afin de classer la sous-espèce cervus elaphus corsicanus dans la liste des espèces de mammifères terrestres sauvages protégés.

Demander un classement en espèce protégée nationalement

- Cervus elaphus corsicanus devra être déclassée de la liste des espèces autorisées à la chasse et être inscrite sur la liste des mammifères protégés (comme cela a été fait pour le mouflon de Corse bénéficiant du même statut)
- Rédaction d'un Plan National d'Actions
- Possibilité de déroger aux interdictions de destruction (article 16 de la Directive « Habitats »)
- Arrêté ministériel établissant les règles générales que doivent respecter les dérogations à la protection stricte du cerf en application de l'article R411-13

Obligation de mettre en place des clôtures

Les installations permettant la protection des cultures et des troupeaux pourraient faire l'objet d'une aide grâce au Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Indemnisation des dégâts

Etat ou fond d'indemnisation commun (Etat-Collectivité de Corse-Chasseurs) à définir

Le fond d'indemnisation commun ne pourra être mis en place qu'après une demande d'adaptation législative ou réglementaire de la CdC.

Avantages	Inconvénients
Mise en conformité de la France avec le droit européen	Régulation de l'espèce qui demande des moyens humains et financiers importants.
Mise en place d'un véritable plan de gestion de l'espèce (PNA)	Pose de clôtures obligatoire
Régulation de l'espèce strictement encadrée	Difficulté à prévoir les bons niveaux de prélèvements par territoire (en plus problème de comptage)
Valorisation de la réussite de la réintroduction du cerf de Corse	
Freins	
Refus de l'Etat d'inscrire <i>Cervus elaphus corsicanus</i> sur la liste des mammifères protégés au niveau national malgré une décision du groupe de travail « Grands Ongulés », du CSRPN et des CDCFS 2A et 2B.	

Fin 2019, une nouvelle demande allant dans ce sens est adressée au ministère de l'écologie et solidaire par le président de l'Office de l'environnement de la Corse, Monsieur François Sargentini,

9 protocoles de suivi mis en œuvre

1. Le recensement du brame (estimation de la population totale sur l'ensemble des secteurs)

Comme nous l'avons précisé lors de précédent rapport d'activités, le recensement du brame n'est réalisé plus qu'une année sur deux pour des raisons budgétaire et de logistique interne.

En effet, ce protocole est très chronophage en journées agents, et a cette période-là de l'année de nombreux agents sont mobilisés dans le dispositif de gardiennage des refuges du GR20.

L'opération n'a donc pas eu lieu en 2020.

2. Dynamique de population à partir d'un taux multiplicateur de 1.2 par année :

Années	Alta Rocca	Fium'Orbu	Centre-Corse Venacais	Caccia - Ghjunsani	Guagnu	Letia	TOTAL
1, 1998	16						16
2, 1999	19	24					43
3, 2000	23	29					52
4, 2001	28	35					62
5, 2002	49	41					91
6, 2003	59	50					109
7, 2004	71	60	29				160
8, 2005	85	72	35				191
9, 2006	102	86	42				230
10, 2007	122	127	50	29			329
11, 2008	147	153	60	35			394
12, 2009	176	183	72	42	52	20	545
13, 2010	211	220	87	50	62	24	654
14, 2011	254	264	104	60	75	29	785
15, 2012	304	317	125	72	90	58	965
16, 2013	365	380	150	87	108	69	1158
17, 2014	438	456	180	114	129	83	1400
18, 2015	526	547	215	142	155	99	1685
19, 2016	661	656	284	170	186	119	2077
20, 2017	794	788	340	204	244	143	2512
21, 2018	952	945	408	245	292	172	3015
21, 2019	1143	1134	490	294	351	206	3618
21, 2020	1371	1361	588	353	421	247	4341

Estimation de la dynamique de population par modèle mathématique (J.Michallet ONCFS - S.Mondoloni, PNRC)

Aire de répartition et enclos cerfs de Corse 2020

Rappelle de l'évolution de la courbe du recensement du brame :

Pour rappel nous estimons nos populations de cerfs en Corse à partir de deux méthodes :

- Le recensement du brame ;
- Un modèle mathématique avec un taux multiplicateur de 1,2 (couramment employé pour les ongulés de montagne, en particulier pour le cerf).

Le recensement du brame nous permet d'estimer notre population en 2019 à environs 2000 animaux.

Le modèle mathématique estime la population à plus de 4000 en 2020.

L'écart relatif entre ces deux méthodes, nous incite surtout à constater la nette évolution positive de nos courbes respectives et la dynamique spatiale constatée également.

Comme nous le verrons plus bas nous avons en 2020 expérimenté une nouvelle méthode permettant d'affiner nos données relatives à l'effectif de nos populations de cerfs via la récolte de fèces et des analyses génétiques effectuées à posteriori dans un laboratoire spécialisé, utilisant la méthode de CMR.

1/2 réalisé

3. Le suivi par télémétrie VHF et GPS

Le radio-tracking est appliqué dans les secteurs de Caccia- Ghjunsani et du Centre-Corse Venacais.

Courant 2018 et 2019 deux biches sont capturées et équipées de colliers GPS (programmés pour 2ans), le suivi par télémétrie est effectué chaque semaine sur l'année 2020.

En 2019 un nouveau collier GPS est posé sur un mâle capturé lui aussi in natura sur la commune de Moltifau, ce qui doubla les missions de suivi par télémétrie sur l'année 2020.

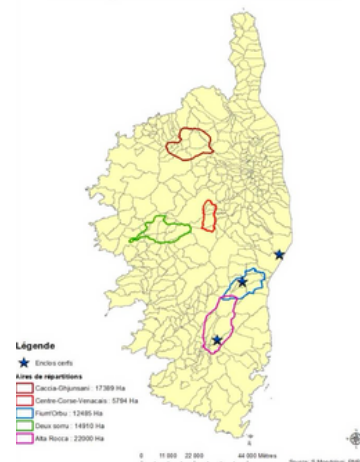
Réalisé

4. Protocole de capture-marquage-recapture (CMR)

Il s'agit de capturer des cerfs en milieu naturel et de réaliser différents prélèvements sur les animaux, à des fins de suivi sanitaire (diagnostic de différentes pathologies), d'études (relevés biométriques) et d'identification des animaux (marquage) et d'équiper les adultes de colliers GPS (suivi par home range).

Ce protocole permet l'acquisition de données et informations sur la sous-espèce encore méconnues, à ce jour. Aucun animal n'a été capturé en 2020, l'hiver était trop doux pour que les animaux puissent être attirés par l'aliment des enclos et ensuite la pandémie du COVID-19 suivi du confinement n'a pas permis de poursuivre les captures.

Enclos armés sans succès suivi du confinement 2020



5. Le suivi par observation, CMR et par pièges photographiques afin de relever plusieurs données (CMR, état sanitaire, interactions, etc)

Effectué sur l'ensemble des secteurs, les informations recueillies sont enregistrées et stockées sur une base de données

Réalisé

6. Le suivi par HOME RANGE (relevé de l'occupation du biotope par observation in situ et des données télématiques VHF et GPS)

L'ensemble des informations sont enregistrées et stockées sur une base de données, le traitement s'effectue à l'aide de logiciel de SIG et autres plus spécifiques à l'analyse de données issues de la télémétrie. Un projet de publication scientifique est à l'étude visant à exposer ces nouvelles données jusqu'alors méconnues.

Réalisé

7. le suivi sanitaire in natura (autopsies ou prélèvements effectués sur animaux capturés)

Des autopsies sont réalisées et des prélèvements sanitaires sont effectués sur des individus retrouvés morts *in natura*. Une étroite collaboration est mise en œuvre avec les laboratoires départementaux, celui de l'Université de Corse et certains spécialisés du continent.

Réalisé

8. Un IKA nocturne en plaine orientale (indice kilométrique d'abondance, permettant d'obtenir un indice de reproduction et d'évaluer la densité de population)

5 sessions de comptages sont réalisées comme depuis 5 ans maintenant sur ce secteur afin d'affiner notre estimation concernant la taille de la population et l'indice de reproduction.

Malheureusement suite au confinement et au protocole sanitaire imposé par la suite, il n'a pas été possible de réaliser cette opération en 2020.

Non Réalisé

9. Protocole d'estimation de la population du Centre-Corse par analyse génétique via la méthode de CMR

L'avancée de l'expertise dans l'analyse des données génétiques a permis de mettre au point de nouveaux protocoles permettant, par analyse des fèces, de faire des comptages des populations, d'évaluer des sex-ratios, et d'extrapoler une estimation des populations.

Ce protocole a été notamment testé avec succès dans le Parc national des Ecrins ou dans le domaine de Chambord. Il a été soumis au Conseil scientifique du PNRC réuni en date du 21 février 2020 ; le Conseil scientifique l'a validée dans son ensemble.

Nous avons testé ce protocole durant l'année 2020 de mars à mai, sur le Centre-Corse - Venacais.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire Antagène de Lyon. Après avoir longuement échangé avec les généticiens du laboratoire nous avons validé l'échantillonnage à réaliser.

Cet essai est vraiment concluant. En effet, sur nos 90 échantillons 74% ont pu être analysés (soit 67

Au total 58 individus sont identifiés génétiquement.

En fonction de ce nombre d'individus identifiés, du faible taux de recapture et des transects réalisés, ils ont pu estimer la population sur cette zone-ci. "Pour estimer l'effectif, nous avons considéré les 31 cerfs de la session 1, les 29 cerfs de la session 2 et les 2 recaptures entre la session 1 et la session 2. L'estimation d'effectif a été effectuée selon la méthode de Chapman et permet d'obtenir la taille de population suivante : 320 cerfs avec un intervalle de confiance à 95% de [37 ;603]."

Le marqueur sexe a bien fonctionné également, avec une dominance de femelles, comme on l'observe sur le terrain. Il en est de même pour les différentes populations de cerfs en Europe ou ailleurs, la notre n'échappe pas à la règle. (Session 1 35% mâles 65% femelles - Session 2 11% mâles - 89% de femelles moyenne session 1 et 2 . De façon générale il y aurait en moyenne entre 60 et 65 % de femelles chez le cerf Elaphe.

320 cerfs estimés donc à partir de ce protocole sur cette zone-ci, sur le même périmètre le recensement du brame nous estime la population à 230 animaux et le modèle mathématique nous estime la population totale de tout le Centre-Corse Venacais à 490 animaux.

Réalisé



Limites et avantages de la méthode

Limites	Avantages
<ul style="list-style-type: none">• Terrain accidenté et milieu peu ouvert,	<ul style="list-style-type: none">• Fiabilité de la méthode,
<ul style="list-style-type: none">• Récolte en hiver (conservation des fèces),	<ul style="list-style-type: none">• Moyens humains et financiers diminués,
<ul style="list-style-type: none">• Veiller à la bonne qualité des fèces.	<ul style="list-style-type: none">• Récolte d'informations concernant la diversité génétique intra-espèce
	<ul style="list-style-type: none">• Récolte d'informations concernant le régime alimentaire et donc l'impact sur le milieu (positif comme négatif)• Récolte d'informations concernant le suivi sanitaire en analysant certains agents pathogènes

Suivi des cerfs en enclos 2020 :

Effectifs actuels

Aujourd'hui nos effectifs de cerfs en enclos sont les suivants :

- Casabianda (16Ha) : 34 animaux, 32 mâles et 1 femelle et 1 faon ;

- Ania (15 Ha) : 6/7 animaux, 7 mâle ;

- Quenza (11Ha) : 10 animaux, 8 femelles 2 mâles.

Le confinement lié à la pandémie de la COVID 19 et les mesures internes prises post confinement ont du nous obliger à annuler notre campagne de capture et prélèvements en enclos.

Nous devons capturer courant 2021 la dernière biche de Casabianda pour la transférer avec ses congénères sur l'enclos de Quenza.

Le fait de ne conserver que des mâles n'entraîne pas de dérèglement hormonal, et toute agressivité est exclue de leur comportement. Cela est observé dans l'enclos de Quenza où les mâles étaient seuls de 2017 à 2019, et confirmé par des experts vétérinaires du parc zoologique de la Haute touche (référence européenne en matière de cervidés).

Concernant la gestion des enclos, il apparaît que le coût élevé de l'enclos d'Ania (5000 € en foncier par an, et 600 € de facture en eau, en plus de l'alimentation des animaux et du coût du temps agent), corrélé à un biotope particulièrement pauvre et à un accès difficile par une piste très ravinée, rendent son maintien peu pertinent. Les 7 mâles de l'enclos d'Ania seront capturés puis transportés vers l'enclos de Casabianda.

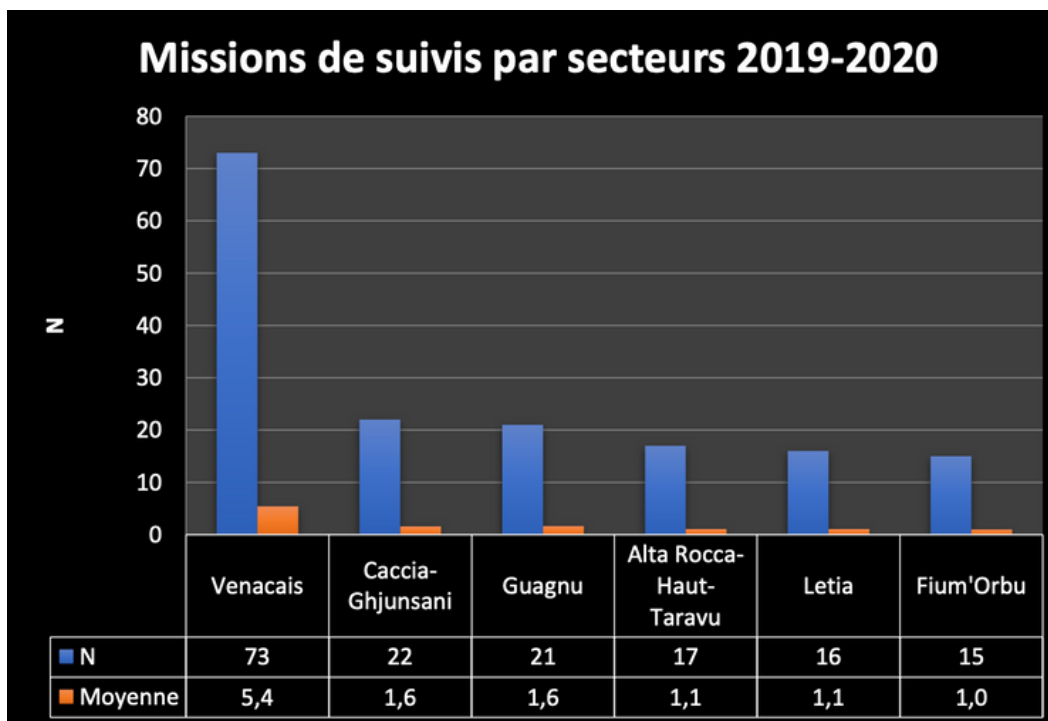
Un mâle a déjà été transféré de l'enclos d'Ania vers Casabianda au printemps 2020.

Considérant l'existence de divers projets de parcs de vision dans lesquels la présence du Cerf de Corse est attendue, le déplacement des biches et des cerfs vers les sites de ces projets serait une solution à la gestion de notre population, tout en confortant notre partenariat avec les porteurs de ces projets.

Les sites favorables sont Quenza, en prévision du parc de vision, projet souhaité par la commune, ainsi que sur Moltifau en continuité du village des tortues.

Les résultats de cette répartition sont donc une population de cerfs et de biches séparés, en bonne santé dans des biotopes favorables, avec un cheptel disponible pour les projets de parcs de vision et constituant également un cheptel de "réserve".

Partiellement réalisé



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA RESSOURCE EN EAU [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, notamment pour anticiper les incidences des changements globaux.
- Concilier durablement les différents usages de l'eau (eau potable, irrigation, hydroélectricité, loisirs...) dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- Préserver, voire restaurer, les continuités écologiques des cours d'eau et des zones humides en s'appuyant sur les programmes dédiés (DCE, SDAGE, TVB, SCAP) et les classements existants au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (liste 1 : cours d'eau à préserver¹, liste 2 : cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique).
- Intégrer la gestion de l'eau et des risques inhérents au développement et à l'aménagement de l'espace rural du Parc.
- Valoriser le patrimoine culturel lié à l'eau au sein de l'espace rural.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Poursuivre des actions en cours dans le domaine de la gestion locale concertée, voire impulser de nouveaux projets expérimentaux (plans de gestion concertée...).
- Accompagner des collectivités dans la mise en œuvre de projets liés à la gestion concertée en accord avec le comité de bassin.
- Diffuser auprès des collectivités, les préconisations visant à supprimer, les introductions d'espèces exotiques et/ou envahissantes dans les milieux aquatiques.
- Accentuer les efforts sur l'étude et le suivi des espèces invasives et mettre en place, le cas échéant, les moyens de lutte appropriés.
- Animer la démarche « Rivières Sauvages », labelliser des fleuves et mettre en œuvre les projets qui en découlent.
- Créer des outils de communication novateurs pour sensibiliser le public et les acteurs locaux à la préservation des milieux aquatiques et plus particulièrement de la ressource en eau.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- L'étude et le suivi des espèces endémiques, rares et ou menacées, bio-indicatrices de la qualité des milieux aquatiques.
- À l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) et des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 dont il n'est pas animateur.
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'équipements structurants dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et dans la réalisation de programmes d'entretien des ripisylves pour limiter le risque d'embâcles, en particulier dans les zones à enjeux.
- L'élaboration du document valant SRCE.
- La mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

1. La liste 1 est établie sur la base des réservoirs biologique du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (en Corse, Alose et Anguille)

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « RIVIÈRES SAUVAGES »

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Corse s'est engagé depuis 2013 dans le programme Rivières Sauvages. Ce programme permet, par l'attribution d'un label « Site Rivières Sauvages » la concertation et l'adhésion collective à la nécessité de préserver les cours d'eau « sauvages ».

Objectif global de la mission : Préserver, sauvegarder les cours d'eau en bon état de fonctionnement écologique

Le programme « Rivières Sauvages » est mis en œuvre en collaboration avec le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages (FCRS) au niveau national. Il a pour but d'assurer la conservation et la valorisation des cours d'eau en bon état de fonctionnement écologique. Une grille de critères permet la notation du cours d'eau pour l'attribution du label et son niveau, allant de 1 à 3. Les plus préservés obtiennent la note de 3.

Ce label est remis aux territoires pour une durée de quatre ans, après un audit réalisé par l'Association française de normalisation (AFNOR). Il est associé à un programme d'action établi en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires et émane des besoins des territoires. Trois fleuves corses ont obtenu cette distinction, le Fangu et le Travu dont le programme est porté par le SM PNRC et le Taravu porté par la collectivité de Corse.

Le secrétariat technique et administratif du programme pour les fleuves du Fangu et du Travu a été assuré. En effet, de nombreux échanges sont effectués avec le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages pour réaliser les suivis des dossiers mais également obtenir des informations sur les avancées au niveau national. De plus, le SM PnrC a participé aux diverses réunions en lien avec le réseau des Rivières Sauvages labellisées de France. Dans le cadre du financement des actions des programmes d'actions, une recherche de financements publics a été effectuée. Des échanges avec le FCRS ont permis d'établir une stratégie pérenne pour de possibles financements privés.



Figure 1 : Fleuve Travu (gauche) - fleuve Fangu (droite)

La coordination et le suivi des projets de labellisation mis en œuvre sur le territoire du PnrC a été réalisés. En effet, deux cours d'eau souhaitent intégrer le Réseau des Rivières Sauvages labellisées de France. Deux cours d'eau ont entamé des démarches dans ce sens en 2019 et elle s'est poursuivie en 2020. Le premier se situe sur le département de la Haute Corse et constitue un affluent du Fium'Orbu : Le Varagnu. Dans ce dossier, le SM PnrC apporte un appui technique aux communes du territoire concerné afin d'effectuer le dossier de labellisation et le programme d'actions associé. Des échanges ainsi qu'une réunion dans ce sens ont été effectués.

Le second cours d'eau se situe sur la façade Ouest du département de la Corse du Sud, il s'agit du Porto. En 2020, la Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu s'est étendue jusqu'à Cargèse englobant ainsi le bassin versant du Porto. Afin de mettre en œuvre une démarche de préservation des milieux aquatiques dans cette nouvelle réserve de biosphère, des visites sur site ainsi qu'une réunion avec les élus du territoire ont été réalisées. Ainsi, le dossier de labellisation a pu être complété avec l'ensemble des données recueillies.



Des actions menées sur les territoires dans le cadre d'autres programmes (contrat de rivière, Natura 2000) ont également été suivies. A titre d'exemple, dans la vallée du Fangu, la relève des compteurs particuliers permet d'obtenir une vision globale du rendement du réseaux AEP (Alimentation Eau Potable) et ainsi connaître la pression exercée sur le milieu à travers les prélèvements d'eau.

La présence des écogardes sur cette même vallée permet d'acquérir des chiffres de fréquentation qui serviront à évaluer l'impact de la labellisation (Action FS-2) mais également comme données dans l'étude sur la capacité de charge du milieu (Action FE-1).

MAÎTRISER LES PRATIQUES MOTORISÉES ET LIMITER LEUR IMPACT SUR LES PAYSAGES ET LES HABITATS [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Faire appliquer les dispositions du code de l'environnement (articles L362-1 et suivants), en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- Faire respecter les zones d'exclusions existantes [forêts territoriales et communales, ZSM (Gypaète)] ou en projets (réserves naturelles, aires protégées).
- Adopter par la concertation des modalités de conciliation des usages intégrant une pratique des loisirs motorisés (terre/air/eau) respectueuse des espaces et des habitants.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Accompagner les communes dans l'application de la réglementation (circulation de véhicules à moteurs dans les espaces naturels, camping sauvage) et expérimenter l'organisation des pratiques motorisées sur son territoire, à travers l'élaboration d'une cartographie des voies et zones selon les enjeux identifiés.
- Identifier des secteurs conflictuels et apporter des solutions pour la résolution de ces conflits (sensibilisation, réunions de concertation, conventions d'usage...).
- Sensibiliser les socioprofessionnels, les élus et le public au respect des réglementations en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels (y compris au travers de documents cartographiques) d'une part et de camping sauvage d'autres part, en incitant les usagers (camping-cars en particulier) à utiliser les aires spécialement aménagées.
- Mettre en place une commission sur les loisirs motorisés terrestres, aériens et nautique à l'échelle du Parc.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- La réflexion sur la mise en place d'itinéraires pilotes (concertation avec les collectivités, les socioprofessionnels et les pratiquants...).
- L'élaboration et la mise en œuvre des expérimentations (planification des sorties terrains, charte de bonne conduite, contrôle annuel des professionnels et utilisateurs...).
- La mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.
- À la mise en œuvre, le cas échéant, des expérimentations de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices en matière de régulation et réglementation des pratiques touristiques.

Pas de réalisation en 2020

AXE3

A PIAGHJA E U MARE LE LITTORAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3.1

Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes

3.2

Rechercher un développement plus durable des activités humaines

3.1 ASSURER COLLECTIVEMENT UNE GESTION EXEMPLAIRE DES SITES PROTÉGÉS DES FAÇADES MARITIMES

VALORISER LE SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ (UNESCO) EN ASSURANT SA GESTION DURABLE [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Conserver les patrimoines naturels qui fondent la VUE.
- Construire et mettre en œuvre un système de gestion et de gouvernance adapté.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Participer à la mise en place d'une gestion et une évaluation globale du bien, pour conserver et renforcer les patrimoines naturels qui fondent sa valeur universelle exceptionnelle :
- Contribuer à finaliser la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.
- Participer à la mise en œuvre des orientations du « référentiel commun pour une gestion coordonnée », élaboré en 2015, en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.
- Participer aux travaux du COPIL mis en place au titre de la gestion du site du patrimoine de l'Humanité.
- Participer à la coordination de l'ensemble des études et actions de gestion visant à garantir le bon état de conservation du bien.
- Contribuer à mettre en œuvre la gouvernance nécessaire à la bonne gestion du bien et proposer, le cas échéant, sa candidature en tant que gestionnaire lorsque le plan de gestion sera validé.
- Mettre en place une instance de concertation pour l'ensemble de la façade maritime occidentale du territoire du Parc (« conférence des acteurs ») veillant à la cohérence globale des évolutions des espaces protégés et établissant le lien entre tous ces espaces et les acteurs locaux.
- Associer cette instance aux travaux de la commission sur les loisirs motorisés terrestres, aériens et nautique mise en place à l'échelle du Parc.
- Étudier l'opportunité de réactiver le projet d'OGS sur le périmètre du site classé éventuellement étendu au territoire de la façade maritime, si cette opération ne nécessite pas de structure supplémentaire de portage.
- Mettre en place une gestion touristique durable, incluant un observatoire de la fréquentation, des usages et de leurs impacts, en lien avec le conseil scientifique et de prospective du Parc et les autres partenaires.

Pas de réalisation en 2020

RENFORCER LA PROTECTION DES RICHESSES PATRIMONIALES DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SCANDOLA [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Pérenniser et renforcer la gestion de l'aire marine protégée de Scandola en l'étendant¹.
- Développer des programmes de conservation et de gestion sur les milieux et les espèces remarquables du territoire.
- Faire de la réserve naturelle un modèle pour la concertation et l'expérimentation du développement durable des activités en mer.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Mettre en œuvre le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le comité consultatif en 2014, assurer son évaluation puis sa réactualisation en s'appuyant sur les avis du conseil scientifique.
- Animer, en lien avec le comité consultatif, la concertation avec les différents acteurs socio-économiques exerçant sur le site de la réserve, dans l'optique d'un développement durable des activités.
- Développer une stratégie de communication visant la sensibilisation des différents publics (acteurs locaux et opérateurs touristiques, grand public, scolaires) à la nécessité de la préservation des milieux marins et littoraux, au rôle des aires protégées et à l'adoption de comportements respectueux lors des visites de la réserve naturelle.
- Animer la réflexion et la recherche de financements (veille des appels à projets européens, nationaux et régionaux).
- Mettre en œuvre les orientations de gestion qui seront définies au titre de l'extension de la réserve naturelle.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À la sauvegarde du patrimoine culturel et historique du site.
- Au développement des outils de connaissance, de compréhension et de suivi de la biodiversité et à la validation et la diffusion des connaissances acquises sur cette aire protégée, avec l'appui du conseil scientifique.
- Au projet d'extension de la réserve naturelle (accompagnement technique et scientifique).
- À la mise en place d'une instance de concertation pour l'ensemble de la façade maritime occidentale du territoire du Parc (conférence des acteurs de la façade maritime occidentale), veillant à la cohérence globale des évolutions des espaces protégés et établissant le lien entre tous ces espaces et les acteurs locaux. Cette instance de concertation pourra donner lieu à des « ateliers participatifs » sur chacun des trois espaces concernés (site UNESCO, réserve de biosphère et réserve naturelle de Scandola) et à des groupes de travail thématiques transversaux qui alimenteront les réflexions des ateliers sur la mise en œuvre des projets.

1. En application de l'analyse stratégique régionale (ASR) pour la création d'aires marines protégées en Corse, validée par l'assemblée de Corse le 12 avril 2012 d'une part, de la convention cadre (Etat/CTC/OEC/AAMP - 22 avril 2016) pour la création et la gestion des aires marines protégées en Corse d'autre part.

CONTEXTE

La création de la réserve naturelle de Scandola a permis de protéger différents biotopes terrestres et marins. Près de quarante ans après l'instauration de cette protection réglementaire forte, les travaux de nombreux naturalistes et scientifiques confirment la richesse biologique exceptionnelle de ce « sanctuaire », véritable référence au niveau méditerranéen.

Le plan de gestion II 2014 - 2018 de la réserve naturelle de Scandola a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 30 mars 2017. Il est valable pour une durée de cinq ans.

Les principaux enjeux identifiés pour la réserve se regroupent en trois catégories : la conservation du patrimoine
La connaissance du patrimoine

Le développement d'une stratégie adaptée en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation des publics.

À partir de ces enjeux, treize objectifs à long terme ont été définis, relatifs à la biodiversité exceptionnelle du site (inventaires, suivis, études scientifiques et mesures de gestion adaptées), à la régulation des activités humaines (surveillance, limitation des pollutions), aux partenariats et à la sensibilisation (avec les acteurs socio-économiques, avec les institutions, avec les publics fréquentant la Réserve, mais aussi avec les gestionnaires d'autres sites protégés méditerranéens), et à l'exemplarité de la gestion (administration écoresponsable, formation des agents, bonne gestion administrative et financière).

Partenaires :		
OEC	Affaire maritime	Gendarmerie nationale

GOVERNANCE

Décisions et actions relatives à la gestion

- Le diplôme Européen ; Le Groupe des spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés de la Convention de Berne a proposé la non-reconduction du Diplôme, détenu par la réserve depuis 1985, pour non- respect des recommandations émises depuis plusieurs années. La décision définitive devra intervenir ultérieurement
- L'extension de l'arrêté d'interdiction de mouillage de jour comme de nuit à la baie d'Elbu a été étendu
- Les démarches en vue de l'extension de la réserve se poursuivent
- La définition de zone d'interdiction de navigation aux alentours des nids a été reconduite en 2020 ; cette mesure a été prise en concertation avec les socio-professionnels de la réserve.

Conseil Scientifique :

Le conseil scientifique a établi un programme de recherche portant sur des sujets divers : Etablissement d'une thalassonymie et toponymie/Perception de la réserve par l'ensemble des usagers en général et usages et perceptions dans la réserve/Gouvernance et concertation /Suivi de la pêche artisanale /Reprise des inventaires floristiques et faunistiques et évolution de la biodiversité marine/Impact du bruit sur les populations de poissons/Etude des mollusques /Mise en place durable de capteurs terrestres et marins/Collectes de données sur le patrimoine bâti.

Ils ont préconisé le maintien de plusieurs mesures de gestion et en ont ajouté de nouvelles :

- Maintien du suivi des usages et de la sensibilisation avec la réalisation de campagnes embarquées.
- Maintien et Amélioration de la signalisation et de la sensibilisation.
- Adoption de bonnes pratiques de navigation à la fois chez les loueurs et chez les bateliers récréatifs.
- Mise en place de zones de quiétude pour l'avifaune en particulier pour le balbuzard autour des nids occupés concrétisés par arrêté.
- Maintien de la concertation avec les bateliers.
- Mise en place du dispositif d'écoute aérien et sous-marin.
- Application des zones de quiétude également à la faune sous-marine.
- Communication sur les méthodes de pilotage.
- Suivi visuel des poissons et du bruit grâce à des hydrophones avant et après la mise en place de zones de quiétude afin d'observer le changement de comportement.
- Recours aux nouvelles techniques pour faire avancer les connaissances.
- Maintien de la fonctionnalité des sites DPDA au niveau du suivi du mouillage et de l'impact sur la Posidonie.
- Gestion du mouillage hors réserve à effectuer à travers l'application des mesures et suivis identiques à ceux mis en œuvre dans la réserve.
- Par ailleurs a été engagée une discussion sur la diffusion des travaux scientifiques.
- La récupération et l'informatisation des données et des études produites sur la réserve depuis sa création est une des mesures inscrites au plan de gestion. A la suite du premier travail de collecte et d'informatisation de la revue « Travaux Scientifiques » du PnrC (soit 72 numéros publiés de 1981 à 2005) dans lesquels figuraient de nombreuses études portant sur la réserve, une recherche sur les autres travaux scientifiques concernant la réserve a été diligentée et est en cours. Une liste des documents disponibles détenus à la maison de la mer a été dressée par les agents. Par ailleurs, un tableau permettra de recenser toutes les études menées depuis 2013. Les versions numériques et format papier de ces travaux seront regroupés et conservés au sein du service « Coordination des Conseils Scientifiques du PnrC ».
- Le Conseil Scientifique a souhaité que l'ensemble des travaux recensés puissent être accessibles sur le site internet du SMPnrC. Il a de plus préconisé de demander aux auteurs de travaux de faire publier leurs rapports d'études dans des publications scientifiques.

COMITÉ CONSULTATIF :

Le SMPnrC rend compte de la gestion de la réserve au Comité Consultatif de la RNS dont la présidence est assurée par le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse. La réunion du Comité Consultatif s'est tenue le 20 juillet 2020.

CONCERTATION

Gestion courante

Surveillance de la Réserve

Comme chaque année, les équipes ont accentué la pression de surveillance durant la saison estivale dans le but de couvrir une plage horaire le plus large possible. Les équipes étaient opérationnelles 7j/7, entre le 30 juin et le 25 septembre, et présentes de façon systématique sur site entre 9 : 00 et 21 : 00. En plus de ces sorties diurnes, étaient organisées régulièrement des sorties nocturnes (21h00 à minuit).

Sur la saison, il faut retenir les faits suivants : Période de 87 jours :

- - 78.5 j de présence de jour (942h),
- - 20 j de présence de nuit (60h),
- - 8.5 j de mauvaise mer.

Suivi de la fréquentation marine de la réserve (plaisance).

Un protocole de suivi de la fréquentation journalière a été élaboré par le responsable de la réserve conformément à la décision qui a été actée lors de la réunion du CS au mois de février 2020.

Les agents de la réserve ont repris un comptage quotidien qui, même avec une fréquentation en diminution eu égard au contexte sanitaire, a permis de mettre en évidence les habitudes des usagers tant sur les zones que sur les heures les plus fréquentées ainsi que la taille des embarcations. Les résultats tendent à prouver une augmentation régulière mais modérée de la fréquentation.

Protocole

Deux agents ont été désignés pour procéder au comptage des embarcations fréquentant l'enceinte de la RN de Scandola. L'effectif réduit permet de restreindre la marge d'erreur en gardant les mêmes observateurs.

Chacun des observateurs a compté les embarcations selon deux critères dont un en commun :

- Le premier a dénombré les embarcations selon qu'elles étaient en navigation ou au mouillage lors de l'observation et selon le secteur où elles se trouvaient au moment de l'observation. Il a été décidé de considérer 7 secteurs de tailles comparables (3 au nord, 3 au sud et la zone de réserve intégrale).
- Le second a dénombré les embarcations selon qu'elles étaient en navigation ou au mouillage lors de l'observation et selon la taille linéaire de l'embarcation (5 catégories de tailles allant de <10m à >25m par tranches de 5m).

Les comptages ont été effectués lors du premier passage de chaque tournée, dans le sens nord-sud, en considérant qu'un arrêt de plus de 20min (ou plusieurs pour un total de 20min) invalidait le comptage. Chaque comptage dure environ 1h avec des départs depuis Galéria toutes les 3h (09h, 12h, 15h, 18h). Cela a représenté 154 sorties avec comptage. 20 comptages ont été réalisés lors de tournées de nuit, pour un total de 3 bateaux.

Résultats

- - Comptage 2017 : 8988 embarcations
- - Comptage 2020 : 5036 embarcations

Soit une baisse de 44% de la fréquentation sur la période considérée, ce qui peut s'expliquer par les conséquences de la pandémie de Covid 19.

La moyenne passe ainsi de 40 embarcations sur zone en 2017 à 32 en 2020.

Malgré cette chute de fréquentation du mois d'août, il reste le mois où il y a eu le plus de navires sur la zone.

Le comptage n'a pas distingué les navires à passagers des embarcations de plaisance. Un recensement exhaustif des navires à passagers a débuté après la saison. Il conviendra, à l'avenir, de prendre en compte les navires à passagers et de les inclure dans une catégorie supplémentaire pour mieux cerner les habitudes de fréquentation de la réserve de Scandola.

ETUDES ET SUIVIS

Pilotage des suivis et des études en collaboration avec les scientifiques

Cette année, la mise en œuvre du protocole de suivi et d'observation de la population de balbuzards a permis d'instaurer une véritable contribution des équipes de la réserve.

Etudes :

Populations de poissons : observations et élaboration d'une cartographie des habitats (nurseries et frayères) des poissons méditerranéens infcodés aux zones côtières.



Programme TMEDnet : Récupération des capteurs de température mis en place dans la réserve.

Corail : Quantification des paramètres démographiques des populations de corail. Le rapport final sera remis au cours du premier semestre 2021.

Flore : Le professeur F.Medail a noté la présence d'une espèce endémique rare de Corse *seseli praecox* lors d'une école de terrain qu'il a organisée au mois d'octobre 2020.

Etude comparée de l'effort de pêche dans et hors de la R.N. de Scandola :

Cette étude a été réinscrite dans la liste des études à mettre en œuvre entre 2020 et 2022. Le Conseil Scientifique a demandé une harmonisation avec les protocoles de suivis effectués par l'OEC au niveau régional afin d'avoir une vision de l'activité à une échelle plus globale. La rédaction du cahier des charges en vue d'effectuer un travail de synthèse de tous les suivis menés dans ce cadre depuis plusieurs années dans la réserve a été entreprise à la fin de l'année (financement accordé par l'OEC en 2019).



Patrimoine bâti

Un aperçu de l'état de la tour génoise de Gargalu a été obtenu lors de l'opération archéologique réalisée du 11 au 14 septembre 2020 au cours de laquelle ont été effectués des relevés photogrammétriques et 3D de la tour. L'appréciation portée par l'intervenant sur le site (JB.Mary) est la suivante : « Mauvais état de conservation, la tour perd l'ensemble de ses parements externes. Les blocs tombent seuls et l'érosion accentue les risques d'effondrement ».

Suivis naturalistes et interventions

Suivi de la population de Balbuzard pêcheur dans la réserve

L'Observations des différentes phases de reproduction et le comptage du nombre de jeunes balbuzards pêcheurs de la réserve figurent parmi les actions phares du plan de gestion.

Un suivi spécifique de la population en Corse a été mis en place à compter de cette année. Les résultats de la reproduction dans la réserve sont les suivants :

- - 7 nids occupés par des couples reproducteurs
- - 4 nids avec ponte
- - 2 jeunes à l'envol (nids identiques à ceux de l'année 2019 : Ficcaja et Palazzu)
- - Forte suspicion d'un 3ème poussin sur un nid découvert tardivement.
- - Dans la réserve, les oiseaux avaient tous quitté les nids dès la première semaine du mois de juillet.

Suivi de la population de Balbuzard pêcheur hors réserve

Pour la saison 2020, 35 territoires (ou couples territoriaux) peuvent être considérés comme occupés en Corse :

- 16 nids avec reproduction certaine (= ponte) dont 15 dans le périmètre des sites Natura 2000 Calvi- Carghjese. En dehors de ce secteur de la côte nord-ouest de la Corse, la reproduction est attestée sur un seul autre nid (pointe du cap Corse).
- 19 nids avec reproduction probable (= oiseau posé sur le nid ou construction de nid) dont 12 dans le périmètre des sites Natura 2000 Calvi-Carghjese, 3 dans le secteur Cap Corse-Agriate, 1 sur l'étang de Biguglia, 3 dans le secteur d'Ajaccio.
- 6 secteurs avec reproduction possible (1 ou 2 oiseaux vus à proximité d'un nid connu durant la période de reproduction). Ces secteurs ne doivent pas être repris dans le bilan des territoires occupés car les observations peuvent se rapporter à des oiseaux nichant à proximité, ils sont fournis à titre indicatif. Grâce aux efforts de prospection, 8 nouveaux nids non répertoriés jusqu'à présent ont été localisés, 3 ayant été construits en 2020 et les autres les années précédentes (parfois abandonnés en 2020).

Pour la saison 2020, 7 nids dont 2 dans la réserve naturelle de Scandola ont présenté des jeunes à l'envol, totalisant 10 jeunes à l'envol pour la Corse en 2020.

Le premier envol a eu lieu semaine 26 (fin juin), le dernier semaine 30 (fin juillet).

Plus de la moitié des nids avec ponte sont en échec. Il est cependant étonnant que sur les 35 couples territoriaux seulement 16 ont pondu de façon certaine (pontes vérifiées fin avril). La majorité des échecs à la reproduction semblent ainsi s'être produits entre mi-mars et mi-avril.

Réalisation d'une cartographie des oiseaux patrimoniaux (balbuzards, cormorans, etc)

Aménagement de nids de balbuzard



Une intervention a été réalisée cette année, la réfection du nid de Porto le 18 novembre 2020.

Le travail a été effectué avec un maximum de précisions pour la population de balbuzard dans et hors réserve entre décembre 2019 et avril 2020

L'utilisation du drone a permis de procéder à toutes les vérifications sans aucun débarquement. Il s'est avéré que le dérangement avec l'utilisation de ce procédé est bien moindre que lors de prospections physiques sur les sites de nidification. Le comptage visuel et les observations complémentaires ont été menées par la suite à partir des embarcations (jumelles - drones)

Le suivi de la population de balbuzards pêcheurs réalisée sur l'ensemble de la façade maritime occidentale entre fin janvier et mi-juillet avec l'ornithologue de l'UAC a permis une retranscription cartographique de tous les emplacements de nids de balbuzards recensés avec leur statut (état, occupation, etc.)

Suivi annuel de la population de goéland d'Audouin du golfe de Porto

L'équipe de la réserve a effectué plusieurs passages sur le site, qui était utilisé jusqu'en 2017 comme lieu de reproduction par une petite colonie, sans y trouver de trace de nidification.

Observations complémentaires

Les données collectées dans le cadre des observations réalisées depuis 2020 sont saisies dans l'inventaire de la réserve. On a pu remarquer cette année la présence d'un groupe de circaètes Jean-le-Blanc (6 individus) et d'un juvénile de carangue.

Mise en place de réseaux de suivi et poursuite de la participation au réseau de suivi des échouages

- Prise de contact avec le réseau de suivi MIRACETI pour les mammifères marins et l'association CARI pour les tortues marines.
- Contribution à la localisation d'un dauphin échoué le 10 juillet 2020 et transmission des observations de mammifères marins
- Contact avec la responsable de l'association CARI afin de prévoir une formation pour les agents en cas d'échouage.

INFORMATION /COMMUNICATION /SENSIBILISATION

- Rédaction d'une « Charte Natura 2000 de bonnes pratiques » du secteur « Calvi - Carghjese »
- Une procédure d'adhésion par voie numérique a été mise en place pour donner la possibilité à tous les usagers des sites Natura 2000 - professionnels indépendants, entreprises, associations, fédérations, particuliers ... - de devenir des acteurs volontaires d'une gestion durable du patrimoine naturel de la façade maritime occidentale de la Corse
- Page internet dédiée à la découverte, à la connaissance de la réserve naturelle et à sa réglementation
- QR code créé pour l'occasion, permettant une connexion directe aux informations (anglais, espagnol, allemand, italien et corse).
- 5000 flyers en français sur papier recyclé et biodégradable comportant les différents pictogrammes correspondant à la réglementation et une carte simplifiée des différentes zones de protection. Une large diffusion a été effectuée directement sur site auprès des usagers par les agents en mission de contrôle.
- Démarche de sensibilisation par contact direct a été entreprise au niveau des lieux stratégiques de passage touristique
- L'activation d'une application smartphone qui permet d'échanger en temps réel des informations utiles concernant la navigation ainsi que des renseignements plus directement liés à la gestion et à la protection du site.



Continuation de la collaboration avec l'université de Corse

Presentations par visio-conférence au mois de novembre sur la réserve MAB, la RNS et le sanctuaire PELAGOS. Rédaction d'une note concernant la fréquentation touristique dans la réserve.

Activités du service Education à l'Environnement et Sensibilisation des Publics en lien avec la réserve

3 groupes (54 personnes) ont été accueillis repartis sur 16 jours

Casa Marina

Environ 850 personnes accueillis entre juillet et septembre

RENFORCER LA GESTION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE (MAB)

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Assurer la reconnaissance de cette façade, lieu de richesses écologiques exceptionnelles, au titre du réseau mondial des réserves de biosphère et la valoriser comme territoire d'échanges et de partages entre les gestionnaires, le monde scientifique et la société.
- Poursuivre le développement de programmes de recherches et d'études scientifiques dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité.
- Mettre en place un nouveau mode de gestion et de gouvernance, avec partage d'informations, d'idées et de projets, permettant de prioriser et coordonner les initiatives à l'échelle du territoire.
- Faire de la réserve de biosphère un site d'excellence pour l'éducation, la formation et la participation citoyenne, ainsi qu'en matière de maîtrise de la fréquentation.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Élaborer un projet conforme aux exigences de renouvellement de la désignation MAB attribué par l'UNESCO avant septembre 2018.
- Assurer financièrement l'animation de la réserve de biosphère, et notamment
- Animer et coordonner la procédure de désignation incluant le cas échéant l'extension du territoire MAB,
- Participer aux différentes instances du réseau MAB national et international,
- Mettre en œuvre la politique de gestion définie en concertation par les instances de la réserve de biosphère.
- Mettre en place une instance de concertation pour l'ensemble de la façade maritime occidentale du territoire du Parc (conférence des acteurs de la façade maritime occidentale), veillant à la cohérence globale des évolutions des espaces protégés et établissant le lien entre tous ces espaces et les acteurs locaux. Cette instance de concertation pourra donner lieu à des « ateliers participatifs » sur chacun des trois espaces concernés (site UNESCO, réserve de biosphère et réserve naturelle de Scandola) et à des groupes de travail thématiques transversaux qui alimenteront les réflexions des ateliers sur la mise en œuvre des projets. Cette instance sera également associée aux travaux de la commission sur les loisirs motorisés terrestres et aériens mise en place à l'échelle du Parc.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

En 2020, le gestionnaire de la Réserve de biosphère attendait le renouvellement officiel de la Réserve de biosphère par le Conseil International de coordination des RB.
Le pôle Réserves est en charge de la coordination de la Réserve de biosphère. Les autres services du Parc sont amenés à intervenir sur des actions spécifiques de la RB.

Objectif global de la mission : Mise en œuvre du plan d'actions de la Réserve MAB

Renouvellement de la Réserve de biosphère

Le 28 octobre 2020, la Réserve de biosphère a obtenu son renouvellement officiel de la part de l'Unesco pour les dix prochaines années. Anciennement « Réserve de biosphère de la Vallée du Fangu », le nom a changé pour « Réserve de biosphère Falasorma – Dui Sevi ». Le territoire comprend ainsi 12 communes (11 en entier, 1 pour partie), 3500 habitants permanents et s'étend sur 60 095 ha terrestres et 26 334 ha en mer.



En 2020, la Réserve de biosphère a initié certains projets concernant son territoire, à savoir :

Projet de labellisation du bassin versant du Portu en « Site Rivières sauvages ».

Ce travail est commun avec le service Patrimoines et notamment la chargée de mission Milieux aquatiques. Etat d'avancement du dossier : 60%

Projet de labellisation des communes de la Réserve MAB en « Villes et villages étoilés »

Avancement du projet : 10 % (contacts pris avec l'AUE et les communes, sensibilisation commencée)

Projet d'atlas de la biodiversité avec la commune d'Evisa

Dossier transmis en septembre 2020 mais non retenu – Nouvelles possibilités en 2021

Programme Aires éducatives avec l'école de Cargèse

(Lien avec l'éducation à l'environnement – Mission transversale Accueil et sensibilisation)
Projet en cours de réalisation. Etat attendu de 100% à la fin de l'année scolaire 2020/2021

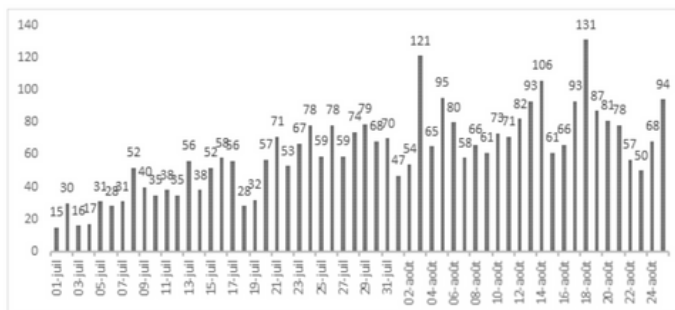
VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE FONTAINEBLEAU EN CORSE

En octobre 2020, l'équipe de la Réserve de biosphère a accueilli la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais afin d'échanger sur le renouvellement de la RB, connaître les démarches engagées avec les élus, acteurs locaux et habitants, savoir comment a été construit le zonage de la Réserve et découvrir le territoire et les projets initiés par les partenaires de la RB et les communes.



Gestion du parking du Ponte Vechju dans la vallée du Fangu

Depuis 2010, le SMPNRC a la gestion du parking du Ponte Vechju dans la vallée du Fangu. Ce parking a une capacité de 100 VL et est payant durant la saison estivale (juillet et août). Deux saisonniers sont recrutés tous les ans afin d'informer les visiteurs, de les renseigner sur la faune, la flore, le risque incendie et le risque de crue. Les saisonniers encaissent l'éco-participation demandée par le Parc (4€ pour les VL et motos, 10€ pour les camping-cars). Enfin, les saisonniers entretiennent le parking et les toilettes sèches installées depuis la saison 2019. Réalisé – 13756€ de recettes pour 3439 VL accueillis
Graphique de la fréquentation journalière au parking entre le 1er juillet et le 25 août



Suivi de la population de cordulie à tâches jaunes

Tous les ans depuis 2014, durant la saison d'observation des libellules, un suivi particulier est réalisé dans le delta du Fangu afin de suivre l'état de la population de cordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*).

Réalisé – 6 demi-journées effectuées – 81 observations



Zone de prospection de l'espèce et photo d'une cordulie à tâches jaunes

Suivi des polluants atmosphériques et suivis hydrogéologiques

Un prélèvement est réalisé en début de mois à Piriu afin de prélever des bidons spécifiques de l'Université de Corse (Etude de la pluviométrie et du deutérium, tritium. Isotopes) et de Mme Loÿe-Pilot pour des analyses chimiques (Chimie des pluies et des aérosols, évolution des apports en polluants métalliques et en poussières sahariennes, aérosols majeurs, pluviollessivats majeurs, dépôt total ADIOS et autres éléments)

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES DU LITTORAL (ORIENTAL ET OCCIDENTAL)

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Préserver et restaurer les zones humides (habitats et espèces) ainsi que leur espace de bon fonctionnement par le développement et la mise en œuvre d'une gestion opérationnelle s'appuyant sur la connaissance et la sensibilisation.
- Intégrer la préservation des zones humides à la préoccupation de développement local de l'espace rural.
- Anticiper les incidences liées aux changements globaux, comme la modification annoncée du trait de côte.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Poursuivre des actions engagées dans le domaine de la gestion des zones humides.
- Accentuer les efforts sur l'étude et le suivi des espèces invasives et mettre en place des plans d'éradication le cas échéant, notamment à travers son observatoire du territoire.
- Poursuivre les actions engagées en matière de communication et de sensibilisation du public à la protection des zones humides.
- Mettre en place une commission sur les loisirs motorisés terrestres, aériens et nautiques à l'échelle du Parc.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Aux opérations, conduites par ses partenaires, visant à protéger et gérer les zones humides.
- À la mise en œuvre des protections prévues par la SCAP, en particulier sur les zones humides de Crovani et Cana-Gradugine.

Pas de réalisation en 2020

GARANTIR LE BON ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme, les habitats Naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Présider et/ou animer les DOCOB pour lesquels il aura été désigné par les comités de pilotages concernés.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- L'élaboration et à la mise en oeuvre des DOCOB des sites Natura 2000 situés partiellement ou intégralement dans son périmètre.
- L'évaluation d'incidences des plans, programmes, projets et manifestations concernant les sites Natura 2000, notamment à travers son observatoire du territoire.

Pas de réalisation en 2020

3.2 RECHERCHER UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE DES ACTIVITÉS HUMAINES

DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE DE LA ZONE LITTORALE

AMBITIONS PARTAGÉES :

- S'appuyer sur l'activité touristique pour dynamiser les activités de production locales.
- Diversifier les activités touristiques du littoral en intégrant la dimension culturelle.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Décliner les principes de la charte européenne du tourisme durable.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- À l'identification et à la valorisation de la typicité de productions agroalimentaires par l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- Aux travaux d'élaboration de stratégies de développement touristiques menées par les offices de tourisme communautaires, dans le cadre de la stratégie régionale et notamment du soutien à l'armature touristique territoriale.
- À la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

RÉALISATION D'UN INVENTAIRE PATRIMONIAL - TERRITOIRE DE LA RÉSERVE MAB

Une des missions du Parc consiste à assurer un conseil auprès des municipalités dans le domaine architectural et patrimonial. Pour ce faire, le PNRC effectue, à la demande, des inventaires patrimoniaux incluant paysage, patrimoine bâti, patrimoine immatériel. Ces inventaires peuvent prendre pour cadre territorial un village ou une vallée. Ils peuvent être réalisés par les services du Parc ou en collaboration avec des professionnels extérieurs (bureaux d'études). Le territoire choisi pour cet inventaire patrimonial est la réserve MAB Falasorma – Dui Sevi, ce qui correspond aux points 2.3 (améliorer les connaissances sur les patrimoines) et 2.4 (réhabiliter le patrimoine bâti et les éléments du patrimoine rural) du plan de gestion de la réserve MAB.

Dans un contexte de déperdition des connaissances relatives aux différentes formes de Patrimoine Culturel (matériel et immatériel), le Parc peut contribuer à recenser, rassembler, sauvegarder l'ensemble des savoirs et savoir-faire attachés à ces patrimoines. Ce travail de fond pluri-annuel permettra de constituer des banques de données géographiques et thématiques et d'assister les décideurs dans l'aménagement du territoire.

Méthodologie employée

- Travail de recherche bibliographique
- Travail de recherche vidéographique
- Consultation de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Ministère de la Culture) : architecture (base Mérimée), mobilier (base Palissy), iconographique...1
- Enquêtes de terrain
- Entretiens avec : maires, personnes-ressources susceptibles de fournir des éléments d'information dans les thématiques étudiées et personnes âgées susceptibles d'être interrogées sur la vie d'autrefois.
- Identification des éléments les plus intéressants.
- Sollicitation du photographe du PNRC

Inventaire patrimonial

En cours de réalisation

- **Patrimoine bâti** : recensement direct et bibliographique des hameaux en ruine, bergeries (*piazzile*), paillers (*pagliaghji*)...
- **Petit patrimoine bâti** : premier inventaire en cours de réalisation. Il concerne les fontaines, fours, pressoirs, moulins, séchoirs et silos à châtaignes, lavoirs, système d'irrigation...
- **Patrimoine religieux** : plusieurs édifices religieux ou éléments de ceux-ci sont inscrits au patrimoine.

Patrimoine culturel immatériel :

- Films de la série Parolle d'eri (recueil vidéo de culture traditionnelle) : 75 films montés d'une durée de 3 à 26 minutes. Certains portent sur des thématiques générales ne concernant pas spécifiquement le territoire MAB même si ces sujets parlent du territoire et des activités agroylvo-pastorales. D'autres éléments recueillis évoquent précisément le territoire étudié.

- Rushes datant des années 1990 : témoignages de bergers très âgés, d'une centenaire ayant toujours résidé dans la vallée du Fangu... Ces documents mériteraient d'être sauvés en raison de la profondeur historique qu'ils offrent. Actuellement sur supports non pérennes, il conviendrait de prévoir un budget pour les transférer sur support numérique.

- Patrimoine historique : recherche bibliographique
- Patrimoine archéologique : Jean-Baptiste Mary a effectué récemment des diagnostics et des prospections diachroniques et sur la majeure partie du territoire MAB, auxquelles s'ajoutent les nombreux travaux de Michel Claude Weiss.
- Patrimoine industriel : le territoire MAB dispose d'un patrimoine industriel (géologique) conséquent avec plusieurs anciennes mines : mine de plomb argentifère de l'Argentella (Calenzana / Galeria), anthracite (Osani), cuivre (Marignana), fer (Marignana).

Une réflexion sera portée sur l'opportunité, pour certaines communes de mettre en œuvre une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Ce dispositif, également préconisé dans le PADDUC, "promeut la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable" afin de pérenniser la qualité architecturale et paysagère et l'aménagement des espaces. Le PNRC pourrait donc suggérer à certaines communes de mettre à l'étude une AVAP car c'est un outil présentant bien des avantages.

Il conviendra d'identifier les communes ayant le patrimoine le plus intéressant, le plus menacé, et celles qui expriment – au travers de l'équipe municipale ou d'associations culturelles actives une volonté de préserver, restaurer, mener une réelle politique de sauvegarde du patrimoine. Certaines communes présentent également une volonté de développer un tourisme différent, culturel qui pourra s'appuyer sur cet inventaire.

De ce travail de recherches, des préconisations à l'intention des acteurs de terrain – en premier lieu les municipalités – seront déduites ; et une stratégie de préservation et mise en valeur du patrimoine sera esquissée.

1. Notons qu'aucune AVAP n'ayant été réalisée sur le territoire MAB, nous n'avons pas à disposition de diagnostic précis. De même aucune commune n'est présente dans l'"Inventaire préliminaire du patrimoine de la Corse (bâti) sur la base de territoires pertinents (microrégions de la Corse)".

PROMOUVOIR UN URBANISME RESPECTUEUX DES PAYSAGES [OBJECTIF PRIORITAIRE]

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Promouvoir un urbanisme économe en espace et respectueux des paysages.
- Améliorer la qualité des installations liées au tourisme, y compris des installations temporaires.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC S'ENGAGE À :

- Expérimenter la mise en place d'un pôle de compétence au service des communes et des différents porteurs de projets en matière de restauration ou ayant un impact sur le patrimoine bâti.
- Émettre des avis sur les documents d'urbanisme et/ou les études d'impact sur les ouvrages chaque fois qu'il sera sollicité, en apportant une vigilance particulière sur la dispersion de l'habitat, la consommation des terres agricoles et forestières, et en portant une attention forte sur la mixité des fonctions urbaines, l'amélioration qualitative et quantitative des espaces publics
- Accompagner les communes et les EPCI, par la mise à disposition des compétences nécessaires, dans le choix, l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme (intégrant les préconisations de la Charte et du futur document valant SRCE), en s'appuyant notamment sur les grilles d'analyse et les méthodes de définition proposées par le PADDUC.
- Initier une démarche d'atlas architectural, incluant le recensement des éléments bâtis structurant le paysage
- Sensibiliser les élus et acteurs de l'aménagement du territoire à la TVB, à la valorisation des espaces agricoles et forestiers, à la préservation et à la requalification paysagère, à la qualité du cadre bâti.
- Rechercher des financements pour des projets d'équipements touristiques exemplaires en matière d'éco- construction.
- Promouvoir des réalisations d'architecture contemporaine inscrites dans l'héritage patrimonial et paysager de la Corse.

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC PARTICIPE :

- Au partage de la connaissance du patrimoine bâti par des porteurs à connaissance aux communes et des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics et privés.
- À l'élaboration du document valant SRCE.
- À la formation des habitants, des élus et des collectivités au respect d'une urbanisation respectueuse des paysages, notamment en utilisant les programmes de sciences participatives comme l'atlas de la biodiversité communale.
- À l'accompagnement de démarches concertées, de type approche environnementale de l'urbanisme (AEU) ou aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP).
- À l'accompagnement des élus et des porteurs de projets, notamment à travers l'animation du pôle de compétences, dans leurs démarches de protection et valorisation du patrimoine bâti.
- À la maîtrise qualitative de l'urbanisation et de la signalisation sur les communes identifiées comme prioritaires.
- À la mise en adéquation entre les besoins en matériaux et les filières d'approvisionnement local (notamment à travers le schéma d'approvisionnement du schéma régional des carrières).
- À la mise en œuvre de démarches exemplaires de renouvellement urbain.
- À la sensibilisation sur les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements paysagers.
- À la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse.

Pas de réalisation en 2020

RAPPEL DE LA CHARTE DU SYNDICAT MIXTE

AXE 1 A MUNTAGNA / LA MONTAGNE

1.1 Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne

Objectif opérationnel 1.1.1 : Renforcer la protection et la gestion des populations d'espèces vulnérables ou menacées et de leurs habitats [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 1.1.2 : Maintenir l'état de conservation des espèces d'intérêt patrimonial et lutter contre ou contenir les espèces allochtones et/ou invasives.

Objectif opérationnel 1.1.3 : Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles.

1.2 Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne

Objectif opérationnel 1.2.1 : Relancer l'activité pastorale en estive

Objectif opérationnel 1.2.2 : Gérer durablement les milieux forestiers

Objectif opérationnel 1.2.3 : Préserver les milieux aquatiques et les zones humides [objectif prioritaire]

Objectif opérationnel 1.2.4 : Préserver les espaces naturels des impacts des activités motorisées de loisir

1.3 Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature

Objectif opérationnel 1.3.1 : Organiser la gestion des grands itinéraires de randonnée [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 1.3.2 : Gérer les sites majeurs à forte fréquentation [objectif prioritaire].

AXE 2 I PAESI E A CAMPAGE / LES VILLAGES ET LE RURAL

2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources locales

Objectif opérationnel 2.1.1 : Accompagner et expérimenter au service du développement des territoires [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 2.1.2 : Pérenniser les savoir-faire liés à l'exploitation des ressources locales.

Objectif opérationnel 2.1.3 : Valoriser les activités de nature en limitant leur impact sur la biodiversité et les paysages

Objectif opérationnel 2.1.4 : Développer le tourisme culturel.

2.2 Construire un projet social durable

Objectif opérationnel 2.2.1 : Participer à la revitalisation des territoires [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 2.2.2 : Soutenir la capacité des territoires à générer du lien social.

2.3 Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti

Objectif opérationnel 2.3.1 : Préserver les paysages ruraux et le caractère patrimonial des villages [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 2.3.2 : Maîtriser la publicité et valoriser les savoir-faire locaux par une signalétique commune.

Objectif opérationnel 2.3.3 : Maîtriser l'impact paysager des activités sur le territoire.

Objectif opérationnel 2.3.4 : Conserver le niveau de biodiversité.

Objectif opérationnel 2.3.5 : Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 2.3.6 : Maîtriser les pratiques motorisées et limiter leur impact sur les paysages et les habitats [objectif prioritaire].

AXE 3 A PIAGHJA E U MARE / LE LITTORAL

3.1 Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes

Objectif opérationnel 3.1.1 : Valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine de l'Humanité (UNESCO) en assurant sa gestion durable [objectif prioritaire]

Objectif opérationnel 3.1.2 : Renforcer la protection des richesses patrimoniales de la réserve naturelle de Scandola [objectif prioritaire].

Objectif opérationnel 3.1.3 : Renforcer la gestion de la réserve de biosphère (MAB).

Objectif opérationnel 3.1.4 : Préserver les zones humides du littoral (oriental et occidental).

3.2 Rechercher un développement plus durable des activités humaines

Objectif opérationnel 3.2.1 : Diversifier l'économie de la zone littorale.

Objectif opérationnel 3.2.2 : Promouvoir un urbanisme respectueux des paysages [objectif prioritaire].



Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Corse - Parcu di Corsica, 34 Cours Paoli, 20250 Corte

04.95.34.54.80

www.pnr.corsica

